L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

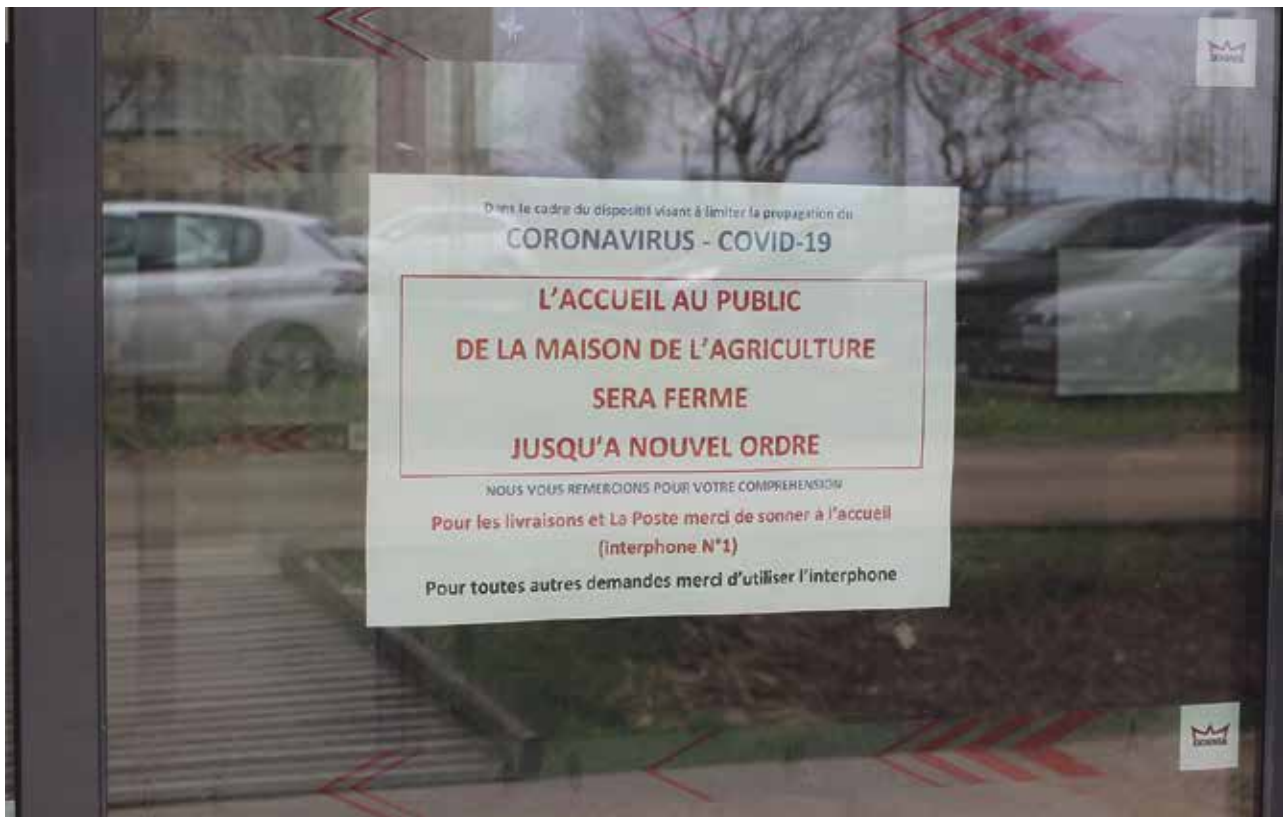
N° 1570 - VENDREDI 20 MARS 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Une situation inédite

Covid-19 : l'agriculture entre confinement et solutions



Jamais la France n'avait eu à gérer une telle situation jusqu'à présent. La pandémie de coronavirus a transformé en profondeur notre quotidien en quelques jours. A présent, chacun tente de s'adapter, au jour le jour, entre les contraintes du confinement et la nécessité de poursuivre, malgré tout, ses activités. L'agriculture, comme le reste de la société, n'échappe évidemment pas à ce schéma. Terres de Bourgogne vous informe, et va encore le faire dans les semaines qui viennent, sur la manière dont les différents acteurs du secteur composent avec ce contexte si particulier. *Pages 2, 3, 5, 14.*



Encart : Catalogue Delta Force De Bruin (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Diversification

Un atelier, pour ne pas mettre ses œufs dans le même panier



Nièvre

› Chambre d'agriculture

Une journée 100 % filière bio



Yonne

› Forum des métiers

Les jeunes à la rencontre du monde agricole







Sommaire

Côte d'Or

04 • Diversification : Un atelier, pour ne pas mettre ses œufs dans le même panier
05 • Pandémie : Face au Covid-19, ils s'adaptent

Nièvre

06 • Agriculture biologique : Le Gabni poursuit son action en justice
07 • Saint Benin d'Azy : L'atelier de découpe et de transformation passe à la vitesse supérieure
08 • Chambre d'agriculture : Une journée 100 % filière bio

Yonne

09 • JA 89 : Les actions menées passées en revue lors de l'AG
10 • Forum des métiers : Les jeunes à la rencontre des professionnels du monde agricole
11 • Inondations : Une charte entre le Grand Paris et les Chambres d'agriculture

Région et ailleurs

12 • Évolution : Des idées pour le terrain
13 • Viande bovine : Coup de colère de la FRB sur les prix
14 • Coronavirus : Quel paysage agricole face à la pandémie ?

Filières

15 • Cultures Pois et féverole de printemps : Gérer les insectes de début de cycle

Dossier

16-23 • Spécial pulvérisateurs

Infos Services

24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Coronavirus

Terres de Bourgogne assure la continuité informative

De la même manière que les établissements scolaires fermés jusqu'à nouvel ordre assurent une continuité pédagogique, votre hebdomadaire s'organise pour continuer à vous informer dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

À situation inédite, réponse inédite : alors que des mesures de confinement drastiques sont désormais mises en place sur tout le territoire, *Terres de Bourgogne*, votre hebdomadaire d'informations agricoles et rurales adapte son dispositif. Dès ce numéro, vous pourrez constater que notre pagination est réduite par rapport à la normale. Cela est le résultat, pour toute l'équipe, de la prise en compte de la réduction du périmètre sur lequel nous pouvons opérer. De très nombreux événements que nous couvrons habituellement ont été annulés ou repoussés, les marchés ne se tiennent plus, le nombre d'annonces légales est en baisse. Dans les semaines qui vont venir, d'autres questions vont se poser. Nous allons, naturellement, tenter de poursuivre notre mission d'information, en traitant notamment de sujets touchant à l'impact que le contexte actuel peut avoir, de manière très concrète et pratique, sur l'activité des agriculteurs, que l'on soit en grandes cultures, en élevage, ou en polyculture-élevage. Dans ce cadre, n'hésitez pas à avoir recours à notre page Facebook pour nous faire remonter d'éventuels témoignages, ou pour témoigner vous-mêmes. D'autre part, l'évolution de la situation, très mouvante d'un jour à l'autre, peut conduire à une impossibilité d'imprimer votre journal ou de le distribuer. Nous prévoyons donc dès aujourd'hui la poursuite de notre activité d'information par le biais du numérique. Si cette éventualité se confirmait, nous vous encourageons à créer votre compte sur www.agribourgogne.fr si ce n'est déjà fait. Pour toutes demandes de renseignements, contactez-nous par le biais de contact@terres-de-bourgogne.net.

BERTY ROBERT, RÉDACTEUR EN CHEF

Analyse

« Il faudra tirer des leçons du moment que nous traversons »

La crise du coronavirus agit comme un révélateur sur notre modèle de développement économique, selon Emmanuel Macron.

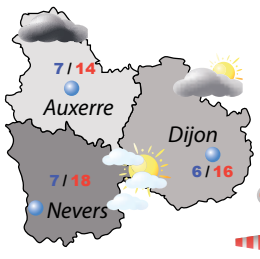
Lors de son intervention télévisée sur la crise du Coronavirus, le 12 mars, le Président de la République s'est interrogé sur notre modèle de développement. *« Il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement que nous traversons, dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour »*. Avant d'être plus précis : *« Ce que révèle, d'ores et déjà, cette pandémie, c'est qu'il y a des biens et des services qui doivent être placés en dehors du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie au fond est une folie »*, a-t-il martelé. Et de poursuivre : *« nous devons en reprendre le contrôle, construire plus encore que nous le faisons une France, une Europe souveraine, une France et une Europe qui tiennent fermement leur destin en main. Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai. »* Pour les entreprises qui le souhaitent, le Président de la République a précisé qu'elles *« pourront reporter sans justification, sans formalité, sans pénalité le paiement des cotisations et des impôts dus en mars »*. Des mesures de rééchelonnement seront également prévues, a-t-il indiqué par ailleurs.

ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — ALLIANCE BFC

Vendredi 20 Mars

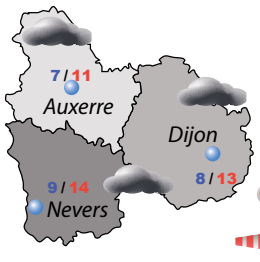


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 13 à 15°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Herbert
Soleil : 06h53 - 19h04
Lune : 05h44 - 14h57

Samedi 21 Mars



Couvert
Un ciel menaçant s'annonce pour ce samedi. Les vents resteront modérés.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

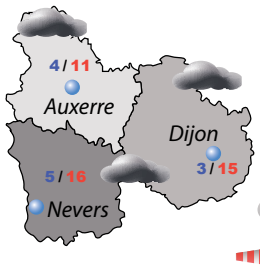
Sainte Clémence
Soleil : 06h51 - 19h06
Lune : 06h13 - 16h02

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 22 Mars



Menaçant
Le temps restera menaçant ce dimanche. Les températures seront en baisse en matinée.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 9 à 12°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Léa
Soleil : 06h49 - 19h07
Lune : 06h37 - 17h07

Prévisions à 7 jours

Lundi 23 Mars au Mercredi 25 Mars

Des précipitations sont attendues.

Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C — T° maxi : 8 à 10°C

Du Jeudi 26 Mars au Dimanche 29 Mars

Le ciel restera menaçant et quelques précipitations persisteront.

Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini : -2 à 0°C — T° maxi : 9 à 11°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Pac

Les discussions à l'arrêt

Les commissions de l'Environnement et de l'Agriculture du Parlement européen viennent de commencer leurs discussions sur les articles de la future Pac. L'absence de perspectives financières, l'attente des annonces de la Commission européenne sur la stratégie « de la fourche et la fourchette », et maintenant l'épidémie de coronavirus, n'aident pas. Le vote en plénière du Parlement européen, initialement prévu avant l'été ne devrait pas avoir lieu avant septembre.

Avant même que l'épidémie de coronavirus ne vienne fortement perturber la tenue de toutes les réunions bruxelloises, les négociations sur l'avenir de la Pac étaient déjà au ralenti, bloquées par l'absence d'avancées sur le budget communautaire pour 2021-2027 et par l'attente - fin mars - des propositions de la Commission européenne pour sa stratégie *« de la fourche à la fourchette »* qui pourraient venir les bouleverser.
Au Parlement européen, la reprise des discussions sur le règlement sur les plans stratégiques de cette future Pac prend du temps.
Les eurodéputés ont convenu au mois de décembre de rouvrir un certain nombre d'articles de ce règlement, notamment ceux pour lesquels la compétence est partagée entre la commission de l'Agriculture et celle de l'Environnement : prairies permanentes, objectifs environnementaux, climat, biodiversité, jeunes agriculteurs, emploi, conditionnalité, éco-régimes du premier pilier, programmes sectoriels (fruits et légumes, olives, houblon, vin), zones à contraintes naturelles, bonus de performance. D'autres dossiers sont également rouverts concernant la définition du *« vrai agriculteur »*, la gestion des risques ou encore la flexibilité entre piliers.

Débats sur la méthode

La première réunion de travail entre les commissions de l'Agriculture et de l'Environnement s'est tenue le 10 mars à Bruxelles. Avant cela, les parlementaires en charge du dossier au sein de la commission de l'Agriculture avaient déjà commencé à travailler de leur côté sur les articles dont ils ont la compétence exclusive. Mais même dans ce cadre, les pourparlers n'avancent guère. *« Nous passons plus de temps à débattre de la méthode qu'à discuter réellement des questions de fond »*, regrette le député européen Jérémy Decerle.

Le groupe des Verts, notamment - soutenu par certains élus de la commission de l'Environnement - pousse pour rediscuter d'articles sur lesquels il n'était pas prévu initialement de reprendre les débats. Afin d'éviter une cacophonie lors des réunions de discussions entre les deux commissions parlementaires, les eurodéputés au sein des groupes politiques tentent de s'accorder.
Ainsi les centristes de Renew préparent une position commune sur la Pac qu'ils devraient publier dans les prochaines semaines. Les chrétiens-démocrates du PPE aussi sont en train de finaliser un document sur la Pac.

Réunions annulées

Ils étaient réunis le 6 mars à Prague pour en discuter les détails. Mais les annonces de la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie *« de la fourche à la fourchette »* qui sont attendues pour la fin mars risquent de relancer certains sujets de discussion (pesticides, engrais, bien-être animal…). Et surtout avec l'épidémie de coronavirus, toutes les réunions de coordinateurs ont été annulées. Les débats ne devraient pouvoir reprendre qu'à la mi-avril.

Le vote en plénière du Parlement européen, initialement prévu avant l'été ne devrait pas avoir lieu avant le mois de septembre. Au Conseil, les États membres, comme durant le second semestre 2019, se contentent d'approfondir certains éléments techniques du dossier (indicateurs de suivi, conditionnalité, programmes opérationnels…) sans trancher sur les sujets les plus politiques. Le dossier de la Pac ne devait d'ailleurs qu'à peine être abordé lors de la prochaine réunion des ministres de l'Agriculture des Vingt-sept le 23 mars à Bruxelles.

AGRAPRESS

Des scientifiques appellent à une réforme urgente de la Pac

La proposition de la Commission européenne de réforme de la Pac n'est pas en mesure de répondre au défi de durabilité, prévient une analyse publiée le 8 mars ayant reçu le soutien de 3 600 chercheurs européens et relayée par des ONG comme Birdlife. Les auteurs, issus en particulier de l'Université de Leipzig (Allemagne), estiment que la proposition sur la table conserve généralement la structure et les faiblesses de la Pac actuelle. Ils recommandent, à la Commission, au Parlement européen et aux États membres, dix actions pour améliorer la politique agricole de l'UE. Parmi ces propositions : transformer les paiements directs en paiements pour les biens publics et abolir les paiements couplés pour les systèmes de production intensive, fournir un soutien suffisant pour une atténuation efficace du changement climatique, pour maintenir la biodiversité et les écosystèmes, réviser les indicateurs de suivi afin de s'assurer qu'ils s'appuient sur les meilleures données scientifiques disponibles ou encore améliorer la gouvernance et la transparence des décisions prises sur la Pac.

Brèves

Coronavirus Pas de contraintes spécifiques de déplacement pour les agriculteurs

Suite aux interventions du Président de la République et du ministre de l'Intérieur du 16 mars, la FNSEA a obtenu l'assurance du ministre de l'Agriculture que **l'activité agricole pouvait s'exercer sans contrainte spécifique de déplacement**, pour les matériels et les personnes qui la mettent en œuvre.

Coronavirus (bis) Peu d'effets pour les broutards

Au 10 mars, les envois de broutards vers l'Italie étaient « presque normaux », rapportent les exportateurs français. Mais ils craignent l'effet sur les entreprises italiennes des nouvelles mesures prises par le gouvernement italien le 9 mars.
La consommation de viande issue de broutards serait, quant à elle, relativement épargnée. « *Les flux ne sont pas interrompus, les volumes sont presque normaux, les abattoirs continuent de tourner, des places d'engraissement se libèrent dans les élevages* », constate Benoît Albinet, directeur de Deltagro, entreprise française d'export de bovins vifs. Mais l'extension de mesures de confinement à toute l'Italie du Nord, principal bassin d'engraissement des broutards, puis à toute l'Italie le 10 mars, inquiète : « *Ce sont surtout les dysfonctionnements d'entreprises qui nous préoccupent, car il est recommandé de mettre en congés ou en télétravail les salariés*, précise Benoît Albinet. *Nous verrons quelle sera la réalité des entreprises* ».

Cultures BASF et Delair signent un contrat mondial pour accélérer la recherche en sélection variétale et protection des cultures

BASF et Delair, fournisseur de solutions d'intelligence visuelle pour les entreprises, ont signé un accord mondial pour accélérer les projets de recherche et développement (R&D) de BASF en sélection variétale et protection des cultures. Dans le cadre de cet accord, le réseau international des stations d'essais BASF - dédiées à la génétique et la recherche variétale - adopte la plateforme cloud delair.ai pour optimiser l'analyse des données terrain collectées par drone et harmoniser les mesures globalement. Dotée d'applications spécifiques à l'agro-industrie, delair.ai traite, analyse et facilite le partage et la collaboration autour des données agronomiques, ce qui permettra à BASF de développer plus rapidement de nouvelles solutions pour le monde agricole.

Blé Augmentation des surfaces en France

Selon Arvalis - Institut du végétal, avec 257 000 ha, les surfaces emblavées en blé dur dans l'hexagone progresseraient de 3 % sur 2019 qui avait enregistré un effondrement (plus de 100 000 ha) de cette culture. La reprise est assez nette dans la région Centre (+10 %), avec 73 000 ha, un basculement blé tendre vers blé dur s'étant opéré, en général en raison de semis de blé tendre sinistrés par l'excès d'eau. La région Ouest-Océan évoluerait entre 0 et +5 %, pour une surface de 56 000 ha alors que le bassin Sud-Ouest serait stable à 77 000 ha. En revanche, la zone traditionnelle de production de blé dur, continuerait de reculer, - 5 %, à 40 000 ha, situation inquiétante qui justifie le plan de relance mis en place par la Région PACA, dans le cadre de son plan de filière avec le concours de la Chambre d'agriculture et de la filière. Il est probable que ces chiffres seront révisés compte tenu des difficultés de semis que subissent actuellement les cultures de printemps.

Coopératives Pas de ruptures, ni à l'amont, ni à l'aval, à cause du coronavirus.

« Nous gérons au mieux heure par heure pour assurer la continuité. Tout est en alerte. Tout est en flux tendu, mais il n'y a pas de rupture à ce stade », garantissait Dominique Chargé, président de la Coopération agricole, le 16 mars, à la suite des annonces du gouvernement pour contrer l'épidémie de coronavirus. Seule modification pour l'instant : est privilégiée la production de masse aux produits plus segmentés. Si les taux d'absentéisme avoisinent 15-20 %, voire 30 %, dans certaines usines, ils sont *« tout à fait gérables »*. Il assure que les coopératives sont mobilisées *« pour fournir les clients, mais aussi approvisionner les usines »* en maintenant la continuité de la collecte dans les exploitations. Parmi les points de vigilance pour les approvisionnements des exploitations figurent la nutrition animale et les semences pour les semis de printemps. De plus, si les commandes de la Restauration hors domicile (RHD) sont en baisse de 50 à 70 % à la suite de la fermeture des restaurants, cela permet le *« transfert de matière »* vers les commandes de la grande distribution, qui, à l'inverse, augmentent fortement. L'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire échangent deux fois par jour autour des ministres de l'Économie et de l'Agriculture pour faire un point de situation.

Restrictions Matériels et intrants agricoles épargnés

Dans un arrêté paru au Journal officiel le 16 mars, le ministre de la Santé détaille les nouvelles restrictions d'accueil de public annoncées le 14 mars par le Premier ministre. L'arrêté détaille une liste positive de types d'établissements ne pouvant plus accueillir de public jusqu'au 15 avril (restaurants, musées, commerces…). *Dans le cas des « magasins de vente et centres commerciaux", l'interdiction exclut « leurs activités de livraison et de retraits de commandes »*. Et dans cette catégorie, certains types d'établissements échappent complètement à l'interdiction d'accueil de public, comme les « *supermarchés* », « *commerces alimentaires* », mais aussi les établissements d'*« entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles »*, de *« fourniture nécessaire aux exploitations agricoles »* ou *« location et location-bail de machines et équipements agricoles »*. Concernant la catégorie des « *restaurants et débits de boissons* », l'interdiction de recevoir du public exclut *« leurs activités de livraison et de vente à emporter, le "room service" des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat »*.

Diversification

Un atelier, pour ne pas mettre ses œufs dans le même panier

À Sainte-Colombe-sur-Seine, dans le nord de la Côte-d'Or, Joffrey Delaire, jeune agriculteur de 31 ans, a choisi de se diversifier dans les poules pondeuses. Une orientation qui s'appuie sur un outil ambitieux.



Joffrey Delaire (à droite) a rejoint son père, Philippe sur l'exploitation familiale, il y a 7 ans.

Sa SCEA se nomme Gallinae, soit *«Les poules»* en latin : Joffrey Delaire ne pouvait pas être plus clair sur la voie qu'il s'est choisie. Ce jeune agriculteur de 31 ans, installé avec son père, Philippe, dans le nord de la Côte-d'Or sur une exploitation de grandes cultures a fait le choix d'une diversification qui se traduit par un investissement important (1,6 million d'euros, dont 5 % d'aides bâtiment et installation) dans un atelier de poules pondeuses. Celui-ci était inauguré le 9 mars, à Sainte-Colombe-sur-Seine, près de Châtillon-sur-Seine et il devait accueillir ses premières volailles le 19 mars. Le bâtiment est conçu pour abriter entre 30 000 et 40 000 gallinacées. Nous sommes là sur un atelier de poules pondeuses en plein air ce qui signifie que les animaux sont libres de leurs allée et venues. Il se compose de cinq systèmes de volières. Dans chacun, les poules ont la possibilité de se percher, de manger et elles disposent d'un nid. L'animal peut coloniser les différents étages de la volière. Les poules qui ont intégré le bâtiment le 19 mars sont âgées de 17 semaines après avoir été élevées dans une poussinière présentant une configuration très proche de celle de l'atelier. Une fois la phase d'accoutumance menée à son terme (10 ou 15 jours après l'arrivée des poules dans l'atelier) ces dernières vont pouvoir sortir du bâtiment vers leur 22e semaine. Elles disposent d'un parcours qui s'étend sur 16 hectares (4 mètres carrés de parcours par poule). Selon le cahier des charges propres à Cocorette, les poules vont rester en moyenne 13 mois dans l'atelier. Le bâtiment fonctionne en *«bande unique»* : on ne mélange pas les lots de poules. Entre chaque bande, le bâtiment sera entièrement vidé, nettoyé, curé et désinfecté. Un vide sanitaire qui durera en moyenne 28 jours.

Intertitre : Un vrai projet d'installation

Un projet de cette ampleur ne pouvait se monter seul. Joffrey Delaire l'a construit en partenariat avec la société Cocorette, la coopérative Dijon Céréales, la société Soreal spécialisée dans la nutrition animale, et le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne. *«Ce projet»*, explique Joffrey Delaire, *«a été lancé en 2017. Je me suis beaucoup inspiré d'un atelier du même type monté en Côte-d'Or par Jean-Pascal Sommant. Le permis de construire a été déposé en juin 2018»*. Le jeune exploitant précise aussi qu'un tel projet de diversification s'est imposé à la suite de constats liés à la problématique climatique, et aux assolements. La voie de la diversification devenait incontournable pour dégager de la rentabilité. *«C'est aussi, avant tout, la concrétisation d'un projet d'installation»*, poursuit Joffrey Delaire. *«Avec le souci de ne pas rester sur un seul type de production agricole. Il y a, par ailleurs, un intérêt agronomique dans les poules pondeuses, notamment avec la valorisation des fientes, qui seront stockées dans un hangar spécifiquement dédié, ou encore un marché de l'œuf qui se développe et qui est en profonde mutation»*. Autant d'éléments convergents qui l'ont incité à franchir le pas, avec deux préoccupations : le bien-être animal d'une part et l'aspect sanitaire. Le projet a aussi été soutenu par la commune de Sainte-Colombe-sur-Seine ainsi que les communes environnantes de Cerilly, Châtillon-sur-Seine, Buncey ou encore Ampilly-le-Sec. Dans ce soutien, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le Conseil départemental, la Région Bourgogne Franche-Comté ainsi que la FDSEA et JA ont aussi pris une part active. *«Il faut noter que pour la construction du bâtiment, nous avons eu la volonté de faire travailler des entreprises locales»*. L'accompagnement de Dijon Céréales sur un projet de ce type démontre aussi la prise en compte, par la coopérative, d'une agriculture de plus en plus *«plurielle»* comme le notait son directeur, Christophe Richardot. *«Nous sommes présents sur ce dossier «protéine»*, précisait-il, *«mais aussi sur de la réimplantation de vignes dans le val de Saône, ou sur des projets de méthanisation. Les sources de diversification du revenu de nos adhérents sont plus que jamais d'actualité. Joffrey Delaire fait partie de ces gens qui montrent la voie»*.

BERTY ROBERT



Le bâtiment, qui peut accueillir entre 30 000 et 40 000 poules pondeuses, est doté de systèmes d'aération très efficaces.



L'atelier est prolongé par un dispositif de collecte des œufs pondus et destinés à la grande distribution.

Un marché de l'œuf en forte progression

Pascal Lemaire est pdg du groupe Cocorette. Il était présent le 9 mars à l'inauguration de l'atelier de poules pondeuses de Joffrey Delaire. Il est revenu sur la configuration du marché de l'œuf. La France produit 14 milliards d'œufs chaque année, avec 46 millions de poules. *«Actuellement on vit un basculement de l'œuf en cage vers l'œuf alternatif, c'est-à-dire produit en plein air, comme sur l'atelier de Sainte-Colombe-sur-Seine, mais aussi l'œuf bio ou l'œuf label»*. La principale région productrice à ce jour est la Bretagne (42 % des volumes) mais, progressivement, on assiste à un décalage de la production sur d'autres régions dans un but simple : être le plus près possible des consommateurs. *«Dans la production d'œufs, précise le dirigeant de Cocorette, la régionalisation est aujourd'hui devenue une donnée très importante. La volonté de Cocorette c'est de devenir une marque nationale avec des stratégies régionales. C'est pourquoi nous soutenons des projets du type de l'atelier de Sainte-Colombe-sur-Seine»*. Cocorette emploie 280 salariés pour un chiffre d'affaires de 135 millions d'euros. L'entreprise fédère 650 producteurs partout en France et vend leurs œufs à la grande distribution. *«Notre particularité"*, précise Pascal Lemaire, *"c'est que nous sommes uniquement sur de l'œuf alternatif depuis 1983. De plus, notre groupe a décidé de passer tous ses aliments en non-OGM, nous mettons des algues dans les aliments pour les poules dans le but d'utiliser moins d'antibiotiques. Par ailleurs, nous avons signé un partenariat avec une société allemande pour pratiquer le sexage in ovo, permettant d'éviter le broyage des poussins»*. La marque a assisté, ces derniers jours, à une forte augmentation de ses ventes, liée à la crise du coronavirus et aux achats dans les grandes surfaces. Au-delà de cet aspect conjoncturel, Pascal Lemaire confirme que le marché de l'œuf est en croissance dans notre pays.





Pandémie

Face au Covid-19, ils s'adaptent

Plusieurs agriculteurs de Côte-d'Or sont touchés par les conséquences de la montée en puissance du coronavirus dans notre pays. Les mesures gouvernementales destinées à freiner la progression de la maladie ont un impact qui impose de s'adapter.



L'épicerie de Laure Fernandes propose déjà de nombreux produits issus de l'agriculture locale. Elle tente d'apporter un débouché à des producteurs impactés par les mesures restrictives liées à la lutte contre le coronavirus.

En temps normal, Philippe Plançon passe 60 douzaines d'œufs par jour dans son distributeur. Mais, depuis le 15 mars, ce chiffre a doublé. C'est l'un des effets induits par les mesures gouvernementales qui ont pour but de freiner la progression de l'épidémie de coronavirus (au moment de la réalisation de cet article, celle-ci avait fait 127 morts en France et 6 400 dans le monde). Mais si, d'un côté, la demande explose, de l'autre, ces agriculteurs voient parfois certains de leurs débouchés se refermer. Pour le Gaec du Pontot, à Gevrey-Chambertin, au sein duquel Philippe Plançon est associé avec son frère, Gérard, la fermeture des restaurants, décrétée le 14 mars, se ressent : ce secteur représente environ 15 % de l'activité de l'exploitation. *« On espère récupérer une partie de ce qui est perdu sur la clientèle de particuliers»*, précise Philippe Plançon, *«ainsi que sur les petits commerces que l'on alimente, sur Dijon.* » La situation change aussi beaucoup de choses pour eux en termes d'organisation du travail. « *Depuis ce matin (lundi 16 mars) je suis sans arrêt au téléphone pour prendre des commandes qu'il va falloir que je livre*», précise le producteur d'œufs. «*En revanche, on a la chance de pouvoir s'appuyer sur nos distributeurs automatiques. Néanmoins, on demeure assez inquiets devant l'évolution des choses, surtout en cas d'interdiction des marchés. Heureusement, nous ne sommes pas sur la restauration collective… On va tenter de s'adapter à une situation inconnue.* » Le Gaec du Pontot a aussi décidé d'ouvrir tous les soirs, pour éviter d'être débordé aux heures habituelles, alors que, jusqu'à présent, il n'ouvrait que le mercredi, le vendredi et le samedi matin.

Quatre tonnes sur les bras

La restauration collective, en revanche, c'est le marché principal de Frédéric Biason. Au sein de l'EARL de la Sans-Fonnaise, à Fenay, cet exploitant fournissait ce secteur avec ses pommes de terre. Le 16 mars, il avait en stock quatre tonnes de pommes de terre initialement destinées à alimenter des cantines de collèges, de lycées, et des restaurants. « *Cela représente 80 % de notre clientèle*», précise l'agriculteur. «*Sur les quatre tonnes qui nous restent sur les bras, on espère en écluser un petit peu auprès d'une clientèle de particuliers, mais il y aura de la marchandise de perdu, c'est inévitable…* » Cette situation entraîne aussi pour l'EARL des mesures de chômage technique, notamment pour un livreur commercial employé par l'exploitation. À l'autre bout de la chaîne, certains petits commerçants proposent à ces producteurs touchés par la situation de nouveaux débouchés. C'est le cas de Laure Fernandes. Elle a ouvert, début mars, son épicerie indépendante, La Clé des Champs, à Dijon, dans le quartier Montmuzard. Elle se fournit, en grande partie, auprès d'agriculteurs locaux et, face aux mesures annoncées, elle a proposé, via la page Facebook de Terres de Bourgogne, d'entrer en contact avec des producteurs impactés par leur perte de clientèle dans la restauration notamment, afin de proposer un autre débouché. « *Il faut qu'on soit tous un peu solidaires»*, souligne-t-elle, «*d'autant plus qu'on voit des comportements irrationnels dans les grandes surfaces, avec des gens qui risquent de créer des pénuries, alors que les producteurs le disent, on ne risque pas de manquer de produits. Il n'y a pas que moi, mais aussi tous mes clients qui sont dans cet esprit solidaire* ». Laure Fernandes a décidé d'aménager ses horaires afin d'aplanir un peu les pics de fréquentation. Sa boutique est ouverte sept jours sur sept.

BERTY ROBERT



La jeune fermière applique dans son épicerie des règles strictes



Agriculture biologique

Le Gabni poursuit son action en justice

Le Groupement des agrobiologistes de la Nièvre (Gabni) est engagé dans une bataille judiciaire depuis novembre 2019 afin de faire respecter les engagements de l'État en matière d'aides au maintien et à la conversion des exploitations vers l'agriculture biologique. Après une première tentative manquée auprès du tribunal administratif de Dijon, le Gabni a saisi la cour d'appel de Lyon et se dit prêt à aller jusqu'au bout.



Le président du Gabni se dit prêt à aller jusqu'au bout *«au nom de tous les producteurs bios»*.

Nous vous en parlions dans notre édition 1559 du vendredi 27 décembre dernier, le Groupement des agrobiologistes de la Nièvre s'est lancé dans une bataille judiciaire *«afin de faire respecter l'État de droit»* explique son président Xavier Niaux. À la genèse de l'histoire, il y a les aides au maintien et à la conversion pour les exploitations en agriculture biologiques qui accumulent du retard au point de devenir insignifiantes.

Cette situation a poussé le Gabni à engager une procédure judiciaire vers la fin de l'année dernière.

Pour son président Xavier Niaux, la situation a dérapé depuis 2006 au moment où l'autorité de gestion de ces aides a été confiée aux régions. *«L'enveloppe qui ne représentait pourtant que quelques pourcentages du budget agricole de la région Bourgogne Franche-Comté n'a jamais été en adéquation avec le nombre de conversions. En 2015, les aides à la conversion ont été plafonnées à 60 000 € par exploitation et les aides au maintien à 20 000 €. L'année suivante, les plafonds ont été divisés par deux. L'aide à la conversion a été plafonnée à 30 000 € en 2017 puis à 15 000 € en 2018 et ce, sans concertation. Ce plafonnement a été décidé par l'arrêté préfectoral n° DRAAF-SREA-2016-13 sous l'autorité du préfet de région en 2016 avec effet rétroactif»* détaille le président du Gabni.

Ce dernier a saisi le 12 novembre dernier le tribunal administratif de Dijon qui a rejeté la demande d'annulation de l'arrêté formulé par le groupement. *«Une décision incompréhensible»* pour son président qui a estimé que *«le tribunal n'a pas jugé le dossier sur le fond»*. C'est la raison pour laquelle, le Gabni, a récemment déposé une requête d'appel qui a été reçue par la Cour administrative d'appel de Lyon.

Une décision attendue cette année

«Cette bataille judiciaire n'est pas un combat politique. Elle dépasse pour moi le cadre syndical, elle est réalisée au nom de tous les producteurs bios et dans l'intérêt de tous les citoyens. Les services de l'État ne peuvent pas changer les règles des contrats en cours, plusieurs fois, et à titre rétroactif comme cela a été fait. On veut simplement que les droits et les engagements annoncés soient respectés, et que les montants des aides contractuelles soient les mêmes sur l'ensemble du territoire Bourgogne Franche-Comté, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, 5 ans après la fusion des régions. Pour cela nous nous appuierons sur un arrêt du conseil constitutionnel tout récent, qui consacre comme objectif de valeur constitutionnelle, la préservation de l'environnement et la protection de la santé. L'agriculture Bio est la forme d'agriculture la plus respectueuse de l'environnement et donc de la santé, il y a une incohérence totale entre l'objet exprimé par le texte de la constitution, les promesses du ministre de l'agriculture lors de l'élaboration des contrats, et les décisions d'une administration pénalisant durement ceux qui se sont engagés durant cette période, en agriculture Bio, dans une démarche de progrès et de respect de l'environnement. Nous ne pouvons pas accepter cet état de fait» estime le président du Gabni. Pour le moment, la date de l'audience n'est pas communiquée.

THÉOPHILE MERCIER

Bio Bourgogne

Du renfort pour l'antenne nivernaise

L'équipe de Bio Bourgogne et du Gabni s'agrandit avec l'arrivée de deux nouveaux salariés.

L'accompagnement des agriculteurs bio se renforce à Bio Bourgogne et au Gabni, avec l'arrivée de Raphaëlle Laisse et d'Adrien Lurier.

Ce dernier était déjà salarié de Bio Bourgogne mais pour l'antenne icaunaise à Auxerre. Il garde donc les mêmes missions de conseiller Grande Cultures et animateur du GIEE Inov Bio 58. Raphaëlle Laisse de son côté, vient d'intégrer le Groupement des Agrobiologistes de la Nièvre. Son travail va consister à facilité l'accès aux produits biologiques et locaux dans le département.

Elle réalise actuellement un diagnostic pour identifier les initiatives existantes, recenser les besoins du territoire et connaître la production/distribution des produits bio nivernais.

Une deuxième étape se focalisera sur les actions à entreprendre, leur faisabilité et leur portage en lien avec l'ensemble des acteurs locaux. Le poste de Raphaëlle Laisse est le fruit d'un partenariat engagé depuis plusieurs années entre le Gabni et le Conseil Départemental. Ces deux salariés viennent renforcer une équipe déjà constituée d'Hélène Cadiou, animatrice territoriale et conseillère maraîchage pour le Gabni et de Damien Nicolas, conseiller polyculture-élevage à Bio Bourgogne.

THÉOPHILE MERCIER



De gauche à droite : Adrien Lurier, Hélène Cadiou, Raphaëlle Laisse et Damien Nicolas



Saint Benin d'Azy

L'atelier de découpe et de transformation passe à la vitesse supérieure

Le 26 novembre dernier la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais accompagnée du groupe d'agriculteurs Natur'Amognes et de la Chambre d'agriculture de la Nièvre avait présenté le projet d'atelier de découpe et de transformation avec légumerie et magasin de producteurs à plus de 80 agriculteurs présents.



Le projet d'atelier de découpe est en très bonne voie.

Ce projet pilote sur le territoire, lancé depuis juillet 2017, suscite un intérêt grandissant auprès des professionnels agricoles du territoire quelle que soit leur production (viande, maraîchage, escargots, etc.…). Afin de réduire les coûts de transport des producteurs en vente directe, les producteurs l'ont bien compris, *«il faut assurer la transformation de A à Z»*.
Lors de cette réunion, des producteurs avaient manifesté leur volonté de s'impliquer davantage dans la création de cet atelier, c'est pourquoi un nouveau temps d'échange était organisé ce jeudi 5 mars 2020 avec pour objectif de présenter les avancées du projet, d'élargir le collectif de départ et d'identifier le niveau d'implication de chacun.
Jusqu'à présent, un premier noyau de 6 personnes travaillait régulièrement autour de ce projet. Ce temps d'échange a permis de répondre à de nombreuses interrogations et de lever des inquiétudes. Tous sont sur la même longueur d'onde : l'implication forte en temps sera indispensable pour l'ensemble des producteurs. D'autres questions ont été levées : création de la SARL, parts sociales, implication des producteurs au magasin, outils de transformation, produits biologiques etc.…
Suite à ces échanges, de nouveaux agriculteurs ont annoncé leur souhait de s'engager et de s'associer à ce noyau afin de constituer un collectif d'agriculteurs impliqué dans le projet.
Cet outil permettra de favoriser une alimentation de proximité ancrée dans les territoires, de répondre aux attentes des consommateurs mais aussi de répondre à la demande de l'approvisionnement des collectivités. Sans oublier la filière légumes grâce à la possibilité offerte aux maraîchers de venir transformer sur place et limiter ainsi les pertes et le gaspillage.

Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais et Chambre d'Agriculture de la Nièvre

Lycée Agricole

Une nouvelle vente de caissettes pour le Legta de Challuy

L'exploitation agricole du Legta de Challuy lance une nouvelle opération de vente de caissettes pour le mois d'avril. Après les bovins, place désormais aux caissettes d'agneaux.

Fort du succès de la vente de caissettes de viandes bovines, le Legta de Challuy renouvelle l'opération avec cette fois-ci de la viande d'agneaux issue de l'exploitation. *«L'objectif est à la fois de valoriser le travail des élèves et de faire connaître les produits aux consommateurs. L'idée est de s'inscrire également dans la dynamique initiée par l'ouverture de la boutique des athénées située sur le site de Plagny et qui valorise les productions des trois Legta : Challuy, Cosne, Plagny»* explique le Guillaume Bouché, le directeur d'exploitation de Challuy.
L'exploitation prévoit donc de vendre des cassettes d'un demi-agneau à 15 euros le kilo. Les réservations sont d'ores et déjà possibles. *«L'objectif est de pouvoir renouveler l'opération entre quatre à cinq fois dans l'année. Je souhaite que l'on fournisse la boutique tout au long de l'année scolaire. Cela va demander de l'aménagement dans la conduite de l'exploitation mais ce n'est pas insurmontable, les autres établissements agricoles le font, alors pourquoi pas nous»* affirme le directeur.

La démarche est déjà bien engagée avec la création récemment d'une sauce bolognaise élaborée à partir de la viande bovine de l'exploitation. 700 pots ont ainsi été fabriqués et qui vont permettre de mettre un coup de projecteur sur le savoir-faire de la ferme pédagogique.

Théophile Mercier



Les réservations sont d'ores et déjà ouvertes, et la vente est prévue dans le courant du mois d'avril.

SAS COMATEC Distribution
- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe «promo»
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jerome.thole@nordnet.fr - 58270 Saint Sulpice

Chambre d'agriculture

Une journée 100 % filière bio

Une journée sur le thème des filières et perspectives en grandes cultures biologiques organisée par la chambre d'agriculture de la Nièvre et Bio Bourgogne s'est déroulée le 13 février à Suilly la Tour. Une cinquantaine d'agriculteurs ont répondu présents.

Depuis 2015, nous notons une forte dynamique de conversion sur l'ensemble du territoire français, à laquelle participent la Bourgogne et la Nièvre. Par exemple en 2019, les premiers chiffres du suivi réalisé par le GABNi indiquent une augmentation de 11 % des fermes en bio et 16 % de la surface.

Même si le marché bio, toujours en forte progression, manque encore de production en France, cette forte dynamique de conversion permettra de mieux répondre, à moyen terme aux attentes du marché. Pour certaines productions, nous commençons d'ailleurs à ressentir un équilibre entre la production et les besoins.

Il est intéressant de noter que, pour l'alimentation humaine, un nombre croissant d'opérateurs économiques privilégient l'origine France. Actuellement, les craintes concernent surtout le marché du C2, c'est-à-dire les productions en cours de conversion. En effet, ces productions sont valorisées uniquement en alimentation animale, les éleveurs bios ayant le droit d'incorporer jusqu'à 30 % de C2 dans les rations. Sur ce marché, l'origine est très peu un critère de choix. La très forte dynamique de conversion, accompagnée d'une récolte 2019 marquée par des bons rendements en céréales d'hiver, induit une surproduction et donc des volumes conséquents de C2 déclassés en conventionnel (surplus de 50 000 tonnes pour 2019). Les évolutions réglementaires prévues pour 2021 (passage de 30 à 25 % de la part de C2 autorisée et fin de la dérogation sur l'utilisation de 5 % de matière protéique non bio dans les formulations d'aliments bios) ne vont pas contribuer à la valorisation de cette production.

Les opérateurs ont répondu présent

L'ensemble des opérateurs économiques présents ont bien rappelé que le marché biologique reste un marché physique et qu'il est important que la production corresponde au mieux aux besoins de la filière. La contractualisation est donc plus que jamais nécessaire, en particulier pour valoriser au mieux la diversité de cultures nécessaires dans les assolements bios.

La présence des opérateurs de la filière lors de cette journée (Axéréal, Bioagri, Cocebi, Identité Céréales, Martignon SAS, Moulin Marion, Naudet Frères, Plantes de Pays, Soufflet) a permis aux agriculteurs de pouvoir échanger sur les perspectives et les orientations à prendre.

Cette matinée riche en échanges s'est clôturée autour d'un repas convivial élaboré à partir de produits bio nivernais.

L'après-midi a été consacré à la présentation technico-économique du Gaec Thibault. Cette exploitation en mixité bio/conventionnel montre des résultats très positifs dans l'ensemble. Les chiffres économiques sur la bio sont particulièrement encourageants grâce à l'irrigation qui permet d'avoir des cultures productives et très bien valorisées sur le marché bio (soja et maïs).



La journée bio organisée par la Chambre d'agriculture a été très riche en échanges.

Techniquement, l'exploitation doit répondre à plusieurs enjeux, en particulier la gestion des adventices et le maintien de la fertilité. Les choix techniques pour répondre à ces enjeux ont pu être présentés et débattus. Le maintien de la fertilité du sol sur une exploitation sans élevage, en lien avec une évolution réglementaire limitant la disponibilité en matières organiques externes, a amené beaucoup de questions de la part des agriculteurs présents. C'est l'axe de travail principal de la ferme et de l'ensemble des acteurs travaillant pour le développement et la pérennisation des fermes en bio sans élevage.

Noémie Sansoit (Chambre d'agriculture) et Adrien Lurier (Bio Bourgogne)

FDSEA

Filières végétales : comment valoriser notre contribution environnementale ?

Pour sa soirée Grandes cultures 2020, la section éponyme de la FDSEA 58 avait invité Benoît Piétrement, agriculteur dans la Marne et secrétaire général adjoint de l'AGPB en charge de la PAC, à venir échanger avec les agriculteurs sur les perspectives de leurs productions dans un contexte de réforme de la PAC et de marché qui inquiètent.

Les dossiers d'actualités ne manquent pas : l'agribashing, la problématique des ZNT, la gestion des aléas climatiques… La section grandes cultures a souhaité que soit plus particulièrement abordée la question de la négociation de la prochaine PAC et la montée des contraintes environnementales. L'AGPB veut se donner les moyens de conserver des aides PAC comparables aux autres céréaliers européens. Pour cela, l'idée est de rendre accessible une partie des aides de la PAC aux céréaliers. La certification environnementale pourrait être une des solutions pour accéder au dispositif Ecoscheme.

Une nouvelle PAC en 2023

La nouvelle PAC ne devrait pas être opérationnelle avant 2023. Benoît Piétrement, rappelle le risque d'une PAC affaiblie par la baisse du budget et surtout beaucoup plus de subsidiarité sur les normes et les soutiens. On peut même parler de renationalisation. La proposition de la Commission donne beaucoup de latitude aux États membres sur les paiements redistributifs et les transferts du premier vers le deuxième pilier. Cela implique que le paiement de base pourrait être réduit à presque rien. Ce qui se dessine c'est aussi un nouveau paiement vert appelé Ecoscheme que l'on peut traduire en « *schéma écologique* ».

Il devrait représenter une part non négligeable des aides, comme le paiement vert aujourd'hui. Les critères de verdissement actuels (maintien des prairies permanentes, SIE et diversité d'assolement) intégreront la future conditionnalité. Pour bénéficier de l'Ecoscheme, les agriculteurs devront justifier de mesures qui iront au-delà de la conditionnalité et donc au-delà du verdissement actuel. L'AGPB souhaiterait que la certification environnementale niveau 2 permette aux agriculteurs d'obtenir cet Ecoscheme.



La FDSEA avait invité Benoît Pietrement, agriculteur dans la Marne et Secrétaire général adjoint de l'AGPB, à venir échanger avec les agriculteurs sur les perspectives de leurs productions.

Chacun devra donc vérifier au préalable la possibilité pour son exploitation d'atteindre ce niveau 2 de certification.

Qu'est-ce que la certification environnementale ?

La certification environnementale est un dispositif de certification des exploitations agricoles, volontaire et progressif. Il existe 3 niveaux de certification. Le niveau 1 correspond au respect de la conditionnalité. Le niveau 2 une obligation de moyens pouvant être gérée dans un cadre collectif. La certification est accordée à l'agriculteur au vu de la conformité de son exploitation vis-à-vis de 16 exigences regroupées en quatre thématiques : biodiversité ; stratégie phytosanitaire ; gestion de la fertilisation ; gestion de l'irrigation.

Le niveau 3, appelé Haute Valeur Environnementale (HVE), regroupe les mêmes critères que le niveau 2 mais impose une obligation de résultat.

Avril va rémunérer les pratiques de conservation des sols

Benoît Mathé, administrateur à la FOP, a présenté le travail qui est fait par la filière oléagineuse avec notamment la création de la plateforme OléoZE (ZE pour zéro émission). Cette démarche issue de la filière biocarburants du groupe Saipol a pour but de valoriser les pratiques déjà mises en œuvre par les agriculteurs. La volonté de Saipol est de valoriser du biodiesel «*bas gaz à effets de serre*» sur des pays qui appliquent une réglementation sur les biocarburants avec des objectifs de réduction des GES comme la Suède. Les producteurs de colza et de tournesol commercialisant leurs graines auprès de l'industriel Saipol (filiale du groupe Avril) pourront toucher une prime « *économie de GES* » aux alentours de 20 €/t en fonction de deux critères : les pratiques culturales de l'agriculteur et le cours du certificat d'économie de GES variant en fonction de l'offre et de la demande. La plateforme digitale Oléomarket est accessible à tous : agriculteurs, coopératives, négoces…

FDSEA 58

JA 89

Les actions menées passées en revue lors de l'AG

Les Jeunes agriculteurs de l'Yonne se sont rassemblés le mardi 10 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy, pour leur assemblée générale. À cette occasion, les activités de l'année écoulée ont été rappelées et un zoom a été fait sur l'agriloving prôné par les JA pour contre l'agribashing. La journaliste Isabelle Brunnarius est venue présenter son documentaire *«Entre deux mondes»* avant d'échanger avec les agriculteurs présents.


Le nouveau conseil d'administration a été présenté lors de l'assemblée générale des JA 89.

Le mardi 10 mars s'est tenu l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. À cette occasion, les actions menées sur l'année écoulée ont été mises en avant : la promotion des métiers, la Fête de l'agriculture à Sens, le concours de jugement de bétail, la Foire Saint-Martin d'Auxerre ou encore les actions syndicales dans le département mais aussi à Paris le 27 novembre dernier…

Les Jeunes agriculteurs de l'Yonne ont été impliqués dans des actions importantes et déterminantes pour l'avenir des professions agricoles lors de cette année.
Durant l'assemblée générale, Thomas Lemée, représentant des JA de Bourgogne Franche-Comté est venu de l'agriloving, un mouvement prôné par les Jeunes agriculteurs. *«C'est lutter contre l'agribashing en proposant des choses, en communiquant positivement au lieu de répondre à des attaques, ce qui ne fonctionne pas vraiment»*, indique Thomas Lemée. *«Pour que cela fonctionne, il faut communiquer un maximum dessus, sur les réseaux sociaux. Ça touche toute la filière agroalimentaire»*, ajoute Maxime Boucher, président des JA 89.

Le documentaire *«Entre deux mondes»* diffusé

En seconde partie d'assemblée générale, la journaliste Isabelle Brunnarius est venue présenter son documentaire *«Entre deux mondes»*. Un documentaire qui montre huit étudiants, filmés durant deux ans, mettant en avant leur appréhension de la transition écologique. *«Ce film aborde pas mal de thématiques qui nous touchent au quotidien»*, commente Maxime Boucher.

Un débat entre les agriculteurs présents et la journaliste a eu lieu à la suite de la diffusion de ce documentaire. Avant quelques mots de la part de Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, mettant en avant les enjeux importants de renouvellement des générations dans le monde agricole, où les jeunes agriculteurs *«ont un grand rôle à jouer»*.
Enfin, ce fut au tour de Maxime Boucher de prendre la parole pour clôturer cette assemblée générale, remerciant ses collaborateurs pour ces deux années à la tête des JA.

CHRISTOPHER LEVÉ



L'assemblée générale des JA 89 s'est tenue le mardi 10 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy.

Le nouveau conseil d'administration

Le matin, une assemblée générale s'est tenue à huis clos où le nouveau conseil d'administration a été élu. Il se compose ainsi de Maxime Boucher (l'actuel président / Villeneuve-sur-Yonne), Julien Plantié (Villeneuve-sur-Yonne), Damien Renoux (Villeneuve-sur-Yonne), Mathilde Lemaitre (Villeneuve-sur-Yonne), Romain Fauquiau (Villeneuve-sur-Yonne), Jean-Charles Fourdonnier (Villeneuve-sur-Yonne), Pierre Gonnet (Villeneuve-sur-Yonne), Nicolas Luxembourg (Villeneuve l'Archevêque), Vincent Lavilette (Villeneuve l'Archevêque), Jean-Baptiste Tribut (Tonnerrois), Louisson Boise (Tonnerrois), Guilain Desnoyers (Courson), Julien Caillard (Courson), Jean-Christophe Paupe (Avallon), Alexandre Chatelain (Avallon), Romain Bailly (Saint-Sauveur), Cyprien Guyard (Saint-Sauveur), Charlotte Renard (Toucy), Cyprien Blancho (Toucy), Valentin Paulve (Toucy), Gilles Breuillé (Toucy) et Jean-Baptiste Godefroy (Toucy).



Forum des métiers

Les jeunes à la rencontre des professionnels du monde agricole

Le jeudi 12 mars, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne ont organisé la 24ème édition du forum des métiers de l'agriculture, à la MFR (Maison familiale rurale) de Villevallier. Durant toute la journée, la centaine de personnes présentes a pu rencontrer les professionnels du monde agricole et la diversité des métiers qui le compose.



Tania Pereira Oliveira (animatrice JA 89) et Maxime Boucher (président des JA 89) ont pris le temps de répondre aux questions des personnes présentes.

Les jeunes à la rencontre des professionnels du monde agricole. «*Le but de ce forum est de pouvoir présenter à toutes ces personnes toute la diversité des métiers agricoles : de technicien à conseiller, dans toutes les productions, mais aussi à la banque, les assurances, au niveau du foncier*», indique Maxime Boucher, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. «*C'est aussi aiguiller les jeunes qui veulent s'installer par la suite en leur offrant la possibilité de rencontrer tous les partenaires et les interlocuteurs qu'ils auront besoin pour s'installer. Que ce soit la Chambre d'agriculture, les interprofessionnels de grandes cultures, élevages ovins, bovins, porcs ou poulets…L'idée est d'avoir réuni tout le monde dans un même endroit pour que les jeunes puissent tous les rencontrer* ».

Lors du 24ème forum des métiers de l'agriculture, organisé par les JA 89 à la MFR de Villevallier, une centaine de personnes ont défilé pour rencontrer la vingtaine de partenaires présents. « *70 le matin et 30 l'après-midi* », précise Maxime Boucher. « *On alterne entre le lycée agricole de La Brosse et la MFR de Villevallier pour l'accueil de ce forum. On a des élèves des deux établissements qui viennent, de tous niveaux, souvent à partir de la première, ainsi que les terminales, les BTS ou encore les BPREA et formations adultes* ».


Une centaine de personnes sont venues rencontrer les différents partenaires, dont les Cuma.


Le groupement d'employeurs AVE 89 était également présent pour aiguiller les jeunes sur les postes à pourvoir dans l'agriculture

La diversification comme thématique

Les jeunes ont pu découvrir la diversité des métiers qui composent le monde agricole. Et pour ceux qui souhaitent s'installer, les partenaires étaient là pour les accueillir. « *Ils arrivent au forum avec un profil d'installation. Ils doivent faire une simulation avec les documents de gestion et la présentation d'exploitation qu'ils présentent aux partenaires* », explique Christelle Adam, monitrice à la MFR de Villevallier, responsable du cycle Bac Pro. « *L'objectif est de les entraîner à l'oral, qu'ils aient de l'aisance à parler, qu'ils sachent présenter un projet et qu'ils aient la démarche d'aller vers les professionnels. C'est aussi leur faire prendre conscience des réalités du monde agricole car certains en sont très loin* ».

La thématique de la journée était la diversification. « *Un thème qui permet d'expliquer à ces jeunes, qui aujourd'hui sont à l'école, qu'ils feront peut-être demain des productions que nous ne faisons pas à l'heure actuelle. Ça peut aller de la transformation, du fruit rouge, du kiwi, élever des insectes… C'est assez large. C'est pour pouvoir leur donner une ouverture d'esprit et de la réflexion, mais aussi leur dire que le métier va changer, évoluer dans les années à venir et qu'il faudra essayer de trouver quelques marchés de niches, peut-être aussi faire de la vente directe, du local et répondre aux attentes de la société sur ces différents dossiers* », reprend Maxime Boucher. Françoise Morizot, directrice du CERD (Centre d'études des ressources sur la diversification) et Alice Demolder-Bihot, responsable de la diversification à la Chambre d'agriculture de l'Yonne sont également intervenues sur cette thématique.

La promotion des métiers est l'une des fonctions des JA. Ainsi, les JA 89 souhaitent par la suite ouvrir ce forum à des établissements non agricoles afin de présenter la diversité des métiers de l'agriculture « *qui sont souvent méconnus* », conclut Maxime Boucher.

CHRISTOPHER LEVÉ

FDSEA 89

Vers un nouvel élan de la section viticole

Le mercredi 11 mars, à 17 h 30, la section viticole de la FDSEA 89 s'est réunie, au siège de la FDSEA à Auxerre. À cette occasion, le nouveau schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Bourgogne Franche-Comté a été présenté aux viticulteurs présents. Ces derniers ont alors pu donner leurs avis et faire des propositions qui seront ensuite évaluées au niveau régional.

Ensuite, tous ont pu débattre de la problématique des zones de non-traitement qui touchent l'agriculture en général, dont le secteur viticole n'échappe pas. Laetitia Clerc, juriste emploi de la FDSEA 89 était présente pour répondre aux questions des viticulteurs et a fait le tour des personnes présentes pour connaître leurs besoins au niveau des formations qu'ils pensent être utiles à l'échelle régionale.

La soirée s'est terminée par l'élection d'un nouveau bureau. Le président sortant Régis Ségault a été réélu et repart pour un mandat de trois ans. Avec pour vice-présidents Jean-Claude Courtault et Laurent Vocoret, et pour secrétaire Philippe Sorin.

CHRISTOPHER LEVÉ



Inondations

Une charte entre le Grand Paris et les Chambres d'agriculture

La charte d'engagement en faveur des zones d'expansion de crues du bassin Seine-Normandie a été signée le 27 février lors du Salon international de l'agriculture.



Crédit: Horizons

Paris, jeudi 27 février. Le président de la Métropole Grand Paris, Patrick Ollier, entouré des autres signataires de la charte d'engagement en faveur des zones d'expansion des crues du bassin Seine-Normandie

Le président de la métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, le directeur de la Driaaf, Benjamin Beaussant, représentant du préfet d'Île-de-France coordinateur du bassin Seine-Normandie, et les présidents des Chambres d'agriculture des bassins en amont de Paris (à savoir de région Île-de-France), Christophe Hillairet, du Grand-Est, Maximim Charpentier, du Centre-Val de Loire, Philippe Noyau, et de Bourgogne Franche Comté, Etienne Henriot (qui représente le président de la CRA BFC, Christian Decerle), ont signé une charte d'engagement en faveur des zones d'expansion des crues du bassin Seine-Normandie le jeudi 27 février au salon de l'agriculture.

«*En plus du symbole de cette signature sur le SIA, je me réjouis de concrétiser la collaboration entre la profession agricole et la Métropole du Grand Paris, avec cette charte comprenant un volet financier pour indemniser les agriculteurs touchés par les sur-inondations afin d'éviter que la métropole parisienne soit sous l'eau. Cette signature est le début d'une nouvelle étape afin de chiffrer les impacts des inondations sur les activités agricoles, à l'image de l'observatoire agricole des terres inondées et développer une batterie d'outils opérationnels pour gérer au mieux les crues sur le Bassin Seine-Normandie* », a indiqué Christophe Hillairet.

13 000 hectares touchés en 2018

Suite aux inondations de 2018 durant lesquelles 13 000 hectares ont été touchés, il est apparu nécessaire de coordonner les différents acteurs.

La métropole du Grand Paris s'est résolument engagée dans la mise en œuvre de sa compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). Elle a décidé d'intervenir à hauteur des enjeux et du risque inondation à travers un programme pluriannuel d'investissement 2019-2023 estimé à 108 millions d'euros. Il prévoit notamment la mise en place d'actions structurantes telles que la finalisation des études et les premières acquisitions foncières du projet de casier pilote de La Bassée, la définition des systèmes d'endiguement de plus de 100 km de murs anti-crue, la réhabilitation des digues…

Les engagements pris dans la charte s'inscrivent également dans la politique métropolitaine en faveur de l'agriculture et de l'alimentation.

Afin de marquer son engagement envers la profession agricole, bien qu'elle n'en fût pas dans l'obligation, la métropole du Grand Paris a décidé d'accompagner les agriculteurs touchés par les sur-inondations de 2018. Ainsi, elle a versé fin 2019 une enveloppe d'un million d'euros répartie entre 79 agriculteurs concernés. Ce geste a été permis grâce à un important travail mené par la chambre d'Agriculture et le syndicalisme majoritaire.

« *La signature de la charte est la concrétisation de la solidarité amont/aval et urbain/rural pour l'intérêt général et la protection de la zone dense métropolitaine* », a conclu Patrick Ollier.

L.G.-D (Horizons)

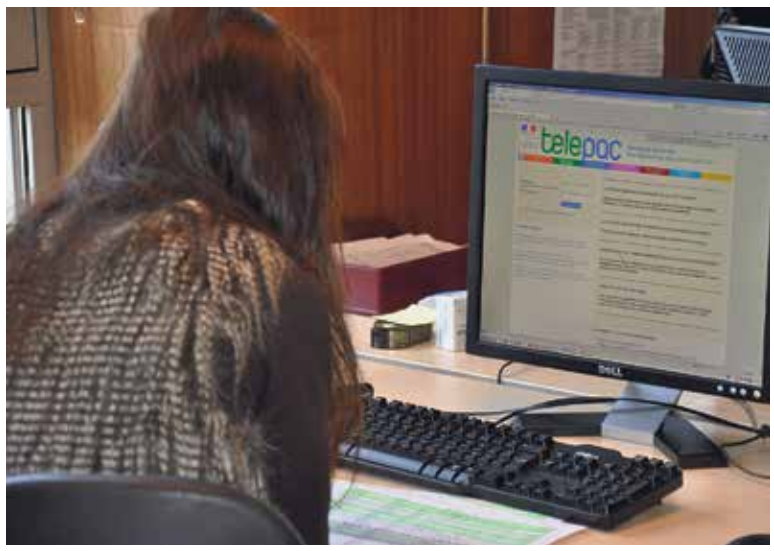
PAC 2020

Accompagnement à la télédéclaration

Dans un communiqué, la préfecture de l'Yonne indique que « *la télédéclaration PAC 2020 sera ouverte le 1er avril et s'achèvera le 15 mai* ». Les exploitants agricoles pourront télédéclarer leur dossier PAC 2020 sur le site internet TéléPAC www.telepac.agriculture.gouv.fr, jusqu'au vendredi 15 mai minuit dernier délai.

Trois demi-journées d'information à destination des agriculteurs sont organisées sur le département aux dates suivantes : le jeudi 9 avril à Venoy (Salle Les Joinchères) à 9 h 15 ; le mercredi 15 avril à Saint-Clément (Salle des fêtes, place de l'Église) à 9 h 15 ; le mardi 21 avril à Avallon (Salle du marché couvert, rue Georges Schiever) à 14 heures.

Lors de ces réunions seront présentés les évolutions réglementaires 2020 et le logiciel TéléPAC. « *Durant la période PAC, du 1er avril au 15 mai, la DDT (direction départementale des territoires) de l'Yonne met également en place un numéro de téléphone spécial TéléPAC (le 03 86 48 42 48)* ». Un serveur vocal dirigera les interlocuteurs vers une personne habilitée à répondre aux questions des exploitants agricoles. « *Un numéro vert national d'assistance téléphonique est également à disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration (le 0800 221 371)* ».



Christopher Levé

Attention: En raison des mesures de protection mises en place par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, les informations contenues dans ce communiqué de la préfecture de l'Yonne sont à prendre les réserves qui s'imposent. Nous vous tiendrons informés des modifications de dates.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine YouTube

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Évolution

Des idées pour le terrain

Agoragri est un nouveau concept destiné à rassembler des acteurs multiples autour d'une problématique précise afin de faire émerger des solutions innovantes. La première réunion de ce type s'est tenue à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et a porté sur l'abreuvement du bétail face à des sécheresses récurrentes.



Lors de la première réunion Agoragri du 10 mars à Bretenière, un public très diversifié a participé.

Des agriculteurs, des techniciens de Chambre, des chercheurs, des entrepreneurs… Le public rassemblé à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or le 10 mars, à l'occasion de la première réunion Agoragri était diversifié. C'est justement tout l'esprit de ces évènements voulus par la profession agricole dans son ensemble dans un objectif clair : s'organiser et passer à l'action de manière concrète afin de relever les grands défis, notamment climatiques, qui se posent à l'agriculture. Pour cette première, la thématique retenue était *«L'abreuvement du bétail dans un contexte de changement climatique. Quelles actions de recherche et développement, d'innovation ou initiatives de collectifs actuelles ou à venir ?»* Agoragri découle en fait de la mise en place d'un comité de pilotage destiné à traiter de l'innovation, de la Recherche et du développement (R&D), au sein duquel sont réunis la Draaf, la Région Bourgogne Franche-Comté, le pôle Agronov, les instituts techniques, par le biais de l'Acta, le réseau des Chambres d'agriculture, Agrosup et Inrae.

«Le principe, explique Delphine Fouchard, *du pôle Innovation, recherche, développement et formation (IRD-F) de la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, c'est de travailler à partir de besoins identifiés d'agriculteurs et de mettre en face les solutions d'innovation et de R&D (IRD) ou autres, collectives ou individuelles, à venir ou actuelles, des projets à mettre en œuvre, afin de voir si ces solutions peuvent couvrir les besoins. Le cas échéant, cela peut aussi déboucher sur la mise en place de projets multipartenariaux».*

Processus inédit

Ces éventuels projets étaient forgés lors d'ateliers organisés dans la seconde partie de cette journée (voir encadré). *«L'objectif principal,* souligne Delphine Fouchard, *c'est que les idées qui peuvent émerger se retrouvent sous forme de solutions concrètes dans les cours de fermes».* Ce processus de réflexion est inédit et veut se caractériser par sa pertinence et la réactivité dont il peut faire preuve. Le 10 mars avait valeur d'expérimentation mais Agoragri va perdurer et pourrait s'organiser au rythme de deux évènements par an. Toutefois, priorité est donnée à la souplesse : si les besoins l'exigent, des Agoragri pourraient se tenir plus fréquemment. Sur la question de l'abreuvement du bétail, après le constat de deux années fortement marquées par la sécheresse en Bourgogne Franche-Comté, le temps fort de cette première journée était constitué par la restitution des résultats d'une enquête sur les besoins des éleveurs, réalisée par Sandrine Petit (Inrae) et Denis Lepicier (Agrosup).

Cette enquête s'appuie sur les réponses de près de 200 éleveurs de la région. *«L'intérêt d'un dispositif tel qu'Agoragri,* souligne Delphine Fouchard, *c'est qu'il peut permettre d'imaginer des solutions adaptées à des configurations précises. L'enquête montre qu'à l'échelle d'une région comme la nôtre, ce qui marche ici ne fonctionne pas forcément là, d'où l'intérêt de réfléchir collectivement pour trouver les réponses les plus adaptées. Nous serons aussi les garants de la diffusion et du transfert de l'information qui en ressortira».*

Baisse du potentiel

La réunion a donc permis de dresser un état des lieux sur les campagnes 2018-2019, marquées par des sécheresses sévères, avec un phénomène d'évapotranspiration très prononcé. Conséquences de ces conditions : des animaux qui ont du mal à paître avec des températures supérieures à 25 degrés, des stocks de fourrage utilisés plus tôt et des volumes récoltés à la fenaison plus faibles.

En août 2019, certaines prairies de Bourgogne, en particulier en Côte-d'Or et Saône-et-Loire, n'ont produit qu'à 65 % de leur potentiel. Quand on sait qu'une vache allaitante alimentée avec du fourrage sec consomme jusqu'à 130 litres d'eau par jour, et qu'une vache laitière en consomme 300, on comprend la gravité du problème. Face à cela, les réponses possibles envisagées par les éleveurs et révélées par l'enquête présentée lors de cet Agoragri sont diverses : créations de retenues ou de points d'eau, recherche de nouvelles sources, créations de puits et de forages, mais aussi réduction du cheptel…

BERTY ROBERT

Des pistes de réflexion

Voici ce qui est sorti des ateliers qui se sont tenus dans le cadre de ce premier Agoragri :
1) Stocker de l'eau selon le type d'usage à un coût qui reste viable pour l'exploitation. À partir d'un diagnostic de vulnérabilité puis proposer des solutions et dans le même temps informer les agriculteurs sur la réglementation. Les outils nécessaires : Aides à l'investissement, des compétences scientifiques, réglementaires et techniques (qui existent mais à partager, voir compléter ou réactualiser), des connaissances hydrologiques.
2) Gestion collective de la ressource en eau : pour mieux anticiper et entreprendre un projet de gestion collective porté par une commission multi-acteurs, qui s'appuierait sur des connaissances sur la ressource en eau, des schémas globaux au niveau local, les outils et connaissances existantes…
3) Accompagner les exploitations dans la recherche de solutions en mobilisant les compétences, redonner du sens au métier d'éleveur. En proposant un diagnostic eau simplifié à l'échelle de l'exploitation (a minima contrôle de cohérence basé sur les volumes) et le cas échéant : proposer des solutions d'adaptation et d'aménagement en considérant une dimension stratégique et globale d'analyse des situations. Anticiper en mettant à disposition des outils, en sensibilisant les futurs repreneurs et futurs cédants. Pour que cela fonctionne, il faut : un accompagnement qui mobilise les différentes compétences (éco-réglementaires, techniques, environnementale) pour aiguiller l'exploitant vers des pistes de solution. Une mobilisation collective pour communiquer positivement sur les adaptations et changements et les services rendus par l'agriculteur/l'élevage sur le territoire (place dans le cycle de l'eau dans l'aménagement et entretien des paysages).

Brèves

Vétérinaires Les professionnels appelés à se concentrer sur les cas urgents

Dans un message vidéo diffusé le 17 mars, Jacques Guérin, président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires, appelle les praticiens à *«réduire drastiquement [leurs] déplacements et [leur] activité professionnelle»* pour cause de coronavirus. Avant de prendre en charge la demande d'un client, les professionnels doivent désormais *«apprécier si la demande peut être différée»*, préconise l'Ordre des vétérinaires. Dans un communiqué du 15 mars, le Conseil national a distingué les actes pouvant être différés et ceux ne pouvant pas attendre, car en lien avec un risque sanitaire, un impact économique élevé ou le bien-être animal. Dans le détail, les actes prioritaires en élevages sont les *«interventions chirurgicales et médicales d'urgence (obstétrique, déplacement de caillette, etc)»*, les *«soins aux animaux malades»*, les prophylaxies *«uniquement pour les animaux qui vont être mis au pré pendant la période»* ainsi que les visites d'achat *«au regard de la notion de vice rédhibitoire»*. Les vaccinations sont aussi considérées comme prioritaires, mais uniquement *«dans les zones où une maladie sévit de façon endémique»* ou pour les protocoles en cours liés à des maladies réglementées (FCO par exemple).

Coronavirus Mise en place de dispositifs d'urgence pour l'économie

Les services de l'état et ceux de la Région Bourgogne Franche-Comté, en étroite coordination, sont au travail pour soutenir l'économie du territoire et protéger les emplois en mettant en place une série de mesures d'urgence.
Le 16 mars, une première cellule de crise, coprésidée par l'état et la Région, a réuni l'ensemble des acteurs économiques de la Région (les représentants de l'état, de la Région, du secteur bancaire, les organisations patronales et les chambres consulaires).
Cette cellule se réunira de façon hebdomadaire, de manière à suivre au plus près l'évolution de la situation économique du territoire. La Région va proposer des mécanismes de soutien direct à destination des secteurs les plus impactés par la crise du coronavirus : elle utilise les avances remboursables gérées par sa régie autonome Ardea pour financer le développement des entreprises et de l'artisanat. Un différé systématique de 6 mois sera accordé à toute entreprise qui en fera la demande. Ce différé permettra de maintenir 3 M€ dans les trésoreries des entreprises.
Dans le droit-fil de la décision de l'État, qui a reconnu le coronavirus comme un cas de force majeure, la Région n'appliquera pas de pénalités de retard sur les marchés publics de Bourgogne Franche-Comté. Le paiement fera partie des activités prioritairement maintenues par le plan de continuité adopté par la Région Bourgogne Franche-Comté afin de ne pas pénaliser les entreprises et organismes par des retards de paiements.

Viande bovine

Coup de colère de la FRB sur les prix

Le dernier conseil d'administration d'Interbev Bourgogne Franche-Comté aura été le théâtre d'un mouvement d'humeur de la part des représentants de la Fédération régionale bovine (FRB). Ils ont symboliquement quitté la table.



Michel Joly (à gauche) président de la FRB Bourgogne Franche-Comté, en compagnie d'Emmanuel Bernard, (deuxième à droite) vice-président de la FNB, et d'autres éleveurs présents au conseil d'administration d'Interbev, le 12 mars à Pouilly-en-Auxois.

Il y a parfois loin des intentions affichées au résultat tangible : c'est exactement ce que ressentent les représentants de la Fédération régionale bovine de Bourgogne Franche-Comté. Le 12 mars dernier, alors qu'ils participaient au conseil d'administration de l'interprofession Interbev, en Côte-d'Or, à Pouilly-en-Auxois, ils ont marqué symboliquement leur ras-le-bol en quittant la réunion. Un ras-le-bol qui se résume malheureusement de manière assez simple : d'un côté, il y a des exigences dues à des labellisations et des promesses, de la grande distribution, notamment. De l'autre, des prix de viande absolument pas à la hauteur des espoirs nés des contractualisations. La grande distribution s'était engagée, il y a deux ans, sur une juste rémunération des éleveurs et une véritable montée en gamme, mais les résultats sur la viande Label Rouge ne sont pas au rendez-vous et de nombreux éleveurs se débattent dans de profondes difficultés économiques. *«Pour nous,* rappelle Michel Joly, éleveur de la région d'Autun, en Saône-et-Loire, et président de la FRB, *l'interprofession est importante : c'est là que doivent se dérouler toutes les discussions et que l'on fixe des orientations pour la filière. Il y a deux ans, le Président Macron a lancé les États généraux de l'Alimentation (EGA). Il en était ressorti que chaque filière devait définir un plan de filière. Nous étions précurseurs avec notre démarche Éleveurs et Engagés grâce à laquelle nous avions entamé une montée en gamme de nos productions, en contrepartie d'un prix plus rémunérateur. Le plan filière a été constitué et signé par tous les membres».*

Des volumes pas au rendez-vous

Le président de la FRB rappelle qu'en 2012, lorsque la viande bovine était à 4,50 euros le kilo, les exploitations avaient redonné des couleurs à leurs trésoreries, réinvesti dans du matériel et pouvaient vivre. *«Ce plan filière,* reprend Michel Joly, *comprend une montée en gamme, en faisant plus de viande labellisée, sachant que le label est marquant pour le consommateur, avec un volume suffisamment élevé pour que cela ait réellement un impact sur le revenu des éleveurs».* Mais c'est bien sur cette question du volume que le bât blesse : aujourd'hui, la plupart des éleveurs ne passent qu'une ou deux bêtes par an en Label Rouge, qui ne représente que 3 % des volumes distribués en magasins, ce qui est très en dessous de l'objectif fixé au lancement du plan filière (40 % dans les rayons d'ici à 2023). La mécanique de construction du prix qui allait avec cet objectif devait permettre de rémunérer les éleveurs et de suivre l'évolution des charges. Les Égalim et l'interprofession avaient proposé que le label soit contractualisé, en tenant compte des indicateurs de coût de production définis par l'Institut de l'élevage. Tout cela devait déboucher sur un mécanisme clair pour tout le monde. *«Cet accord interprofessionnel,* poursuit Michel Joly, *a été étendu, c'est-à-dire qu'il est devenu obligatoire et aujourd'hui, toute bête labellisée doit être vendue sous contrat entre l'éleveur, ou son groupement, et le distributeur. À partir du moment où la bête est vendue sous ce contrat, s'applique un prix qui remonte dans les cotations et, mécaniquement, nous aide à faire remonter les cours, et donc à vivre et faire vivre toute la filière».* Sauf que, pour la FRB, dans cette vaste partie, personne ne joue le jeu.

Sentiment de trahison

«Le problème, c'est que si nous restons en l'état, avec de la viande d'importation qui continue d'arriver dans les collectivités, les choses ne peuvent pas aller bien. Les politiques nous disent depuis longtemps qu'il faut aller sur la labellisation et la contractualisation. Du coup, nous y sommes allés en confiance, mais nous nous sentons aujourd'hui trahis. La restauration collective dans les collèges, les lycées, les Ehpad, c'est de la responsabilité des élus. Lors du salon de l'agriculture, il y a des choses qui se sont signées et qui ne sont pas légales, l'État doit donc immédiatement les briser. La grande distribution n'a pas à imposer ses vues autre part que sur ce qui a été signé dans le cadre du plan de filière. L'amont de la filière doit proposer des prix et non se les faire imposer». À ce jour, en France, plus de 15 000 élevages bovins sont qualifiés en Label Rouge, mais le tonnage de viande commercialisée sous ce signe ne dépasse pas 17 330 tonnes. C'est l'équivalent de trois animaux par élevage et par an.

BERTY ROBERT

10 %, mais pour quoi faire ?

Emmanuel Bernard, éleveur dans la Nièvre, et vice-président de la FNB, est revenu, pour sa part, sur la problématique de l'attribution de 10 % du budget d'Interbev Bourgogne Franche-Comté, en théorie destiné à financer des opérations de promotion de la viande labellisée : *«La construction du budget d'Interbev est faite en fonction des priorités, et à partir du moment où nous sommes partis dans un plan de filière qui priorise le label, il a été décidé, sur le plan national, qu'un minimum de 10 % des budgets des comités régionaux d'Interbev seraient fléchés sur des animations de promotion du label en boucheries ou en grandes surfaces. Nous sommes plutôt favorables à ce choix, mais à la condition que cette communication ne soit pas faite pour vendre le prix du bovin tel qu'il est actuellement, c'est-à-dire trop bas, mais avec des exigences de production très hautes. Nous voulons un prix rémunérateur pour l'éleveur ! Nous n'avons aucune garantie que les animations label qui vont être faites nous rapporteront bien cela. Quand un éleveur participe à une animation, nous voulons la preuve que l'animal a été vendu sous les conditions contractuelles définies par le plan de filière. Aujourd'hui, nous constatons qu'il se fait toujours du label, mais qu'il n'y a pas de contrat. Les discussions ne sont pas rompues pour l'instant avec la grande distribution, mais nous voulons mettre la pression, afin de montrer que nous ne raserons pas gratis… Si les choses n'aboutissent pas, cela nous amènera peut-être à des actions directes dans la grande distribution, où nous serons certainement moins gentils».*

Enseignement

Le lycée agricole de Quetigny en mode «confinement»

À l'instar des établissements scolaires en général, l'enseignement agricole met en place des dispositifs pour que les élèves puissent poursuivre leur travail.

Dans le cadre des mesures destinées à assurer la *«continuité pédagogique»*, à la suite de la décision de fermeture de tous les établissements scolaires en France, consécutive à l'épidémie de coronavirus, et effective depuis le 16 mars, l'enseignement agricole s'est lui aussi mis au diapason. Pour le lycée de Quetigny (qui rassemble 450 élèves sur ses sites de Quetigny et Plombières-lès-Dijon), l'urgence se porte notamment sur tout ce qui concerne les contrôles en cours de formation. Tous ceux programmés en mars ou avril sont annulés. *«Ils sont, pour l'instant, reportés,* précise Pierre Mathis, proviseur de l'établissement, *mais nous ignorons, pour l'heure, s'il y aura des adaptations. Est-ce qu'il ne s'agit que d'un report dans le temps, et dans ce cas, nous ferons passer les épreuves dès le retour des élèves, ou des épreuves seront-elles carrément annulées, ou du moins simplifiées ? Nous devrons être informés, le moment venu, par l'autorité académique».*

Plusieurs niveaux

La continuité pédagogique va se faire à plusieurs niveaux, avec des enseignants qui vont poursuivre le travail avec leurs élèves sous des formes diverses (envois de cours ou d'exercices…). *« Nous avons pris le parti,* souligne Pierre Mathis, *de faire transiter tout cela par le logiciel Pronote, qui permet de transmettre des fichiers».* Le souhait est qu'au retour des élèves, ces derniers auront eu accès aux cours, mais auront aussi été évalués. *«Nous nous appuyons également sur d'autres ressources mises à disposition par les autorités académiques, telles que la plateforme "Ma classe à la maison". C'est un outil de révision intéressant, mais qui ne peut, à lui seul, remplacer le travail avec les enseignants. Cela permet au jeune de rester dans une dynamique de travail. Sur le côté purement agricole de l'enseignement, la Direction de l'enseignement à distance (DirED) met à disposition des outils similaires. Là, l'établissement d'enseignement agricole doit inscrire lui-même les élèves. Les BAC et les BTS auront ainsi tous les cours à disposition».*

BERTY ROBERT



Coronavirus

Quel paysage agricole face à la pandémie ?

Dans le secteur agricole, les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus affectent les horticulteurs et les pépiniéristes d'ornement, dont les principaux circuits de vente sont à l'arrêt. Pour les filières alimentaires, le grand changement réside dans le basculement de la restauration vers le domicile, ce qui incite les consommateurs à stocker davantage et bouleverse équilibres et circuits d'approvisionnement.


Certains magasins de vente directe ont également été pris d'assaut par les consommateurs avant mardi midi.

Contrairement à ce qui s'était passé en Chine à l'initiative de certaines autorités locales, la France semble réussir à lutter contre le coronavirus sans entraver significativement sa production agricole. Comme le commerce alimentaire ou les pharmacies, le commerce d'intrants agricoles (engrais, semences…) et d'agrofournitures (machines agricoles) fait partie des activités exemptées de restrictions concernant l'accueil du public. Même après l'annonce du confinement à domicile pour 15 jours, il était confirmé, le 17 mars, « *que les activités agricoles ne sont pas concernées par [les] restrictions d'activités* » liées à l'épidémie de coronavirus, affirmait la FNSEA dans un communiqué. Une annonce qui faisait suite à un «*échange avec le ministre de l'Agriculture*» le matin même. «*L'arrêté du 15 mars qui listait les activités autorisées n'est pas remis en question*», avançait le syndicat. «*Les agriculteurs et leurs salariés pourront donc poursuivre leur activité, qui ne peut être réalisée en télétravail, à condition de respecter les gestes barrières*» et «*les formalités administratives nécessaires à la circulation des personnes*». Pour autant, une filière est particulièrement touchée par ces restrictions : les plantes et fleurs d'ornement.

Le plus mauvais moment

Même si quelques établissements (supermarchés, jardineries/animaleries) restent encore ouverts au public, leur commerce est « *de fait à l'arrêt* », rapportait Julien Legrix, directeur de la Fédération nationale des horticulteurs et pépiniéristes (FNPHP-FNSEA), le 17 mars. L'épidémie arrive au plus mauvais moment pour ces productions car, après plusieurs semaines de mauvais temps, le week-end du 14-15 mars sonnait comme le « *top départ de la saison* », qui s'étale traditionnellement jusqu'à la fête des mères (7 juin cette année). Et la campagne de printemps représente en moyenne « *50 % du chiffre d'affaires de l'année*», rapporte Julien Legrix, voire « *jusqu'à 75 %* » pour certaines orientations techniques. En production de fleurs, des destructions ont été commencées pour lancer de nouveaux cycles de production et se préparer à la reprise du commerce. Selon la FNPHP, la priorité de ces filières très pourvoyeuses de main-d'œuvre (5 à 6 Équivalents temps plein ETP en moyenne par entreprise) reste « *de continuer à produire* » et de préserver notamment les plantes de cycle long, face à d'éventuels manques de main-d'œuvre. La seconde priorité est la trésorerie, au plus bas à cette période de l'année. Des défauts de paiements des fournisseurs sont craints à horizon de deux semaines. Certains producteurs pourraient bénéficier du « *fonds de solidarité* » qui va être mis en place à destination de « *l'ensemble des très petites entreprises* » qui ont vu leur activité stoppée ou très gravement freinée par les mesures de lutte contre le coronavirus. Pour être éligibles, les entreprises doivent avoir perdu au moins 70 % de leur chiffre d'affaires « *entre mars 2019 et mars 2020* », a détaillé le ministre de l'Économie Bruno Le Maire le 17 mars. Autre condition : un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros. En 2018, le chiffre d'affaires médian des entreprises horticoles était d'environ 230 000 euros, selon une étude de FranceAgriMer portant sur 300 exploitations du secteur. Pour les bénéficiaires, le fonds se manifestera d'abord par une aide forfaitaire de 1 500 euros, « *rapide, simple, automatique sur simple déclaration* ». Au-delà, il est prévu « *un dispositif anti-faillites pour les entreprises qui emploient au moins un salarié et qui seraient en très grande difficulté malgré le recours à tous les autres dispositifs* ». Dans ce cas, « *nous augmenterons au cas par cas le soutien financier pour (…) éviter toute faillite* ».

La restauration, un gros manque

Pour les autres productions, notamment les plus employeuses de main-d'œuvre, les principales perturbations résideront dans la capacité à maintenir leur activité malgré les absences des salariés liés aux gardes d'enfants. Aucun chiffre n'est paru pour la production agricole, mais Coop de France constate dans ses usines des taux d'absentéisme pouvant grimper jusqu'à 30 %. Pour le reste des filières agricoles, les perturbations affectent jusqu'ici l'aval principalement, en particulier la fermeture des établissements de restauration hors domicile annoncée le 14 mars par le Premier ministre. Une décision qui devrait chambouler environ un repas sur cinq pris par les Français ; selon une enquête Iri Gira parue en 2018, 18 % des repas des Européens sont pris hors domicile. Interrogé par Agra Presse le 16 mars. Paul Rouche, directeur délégué de Culture viande (industriels), alerte sur la situation « *très compliquée* » des entreprises livrant à la restauration, qui représente selon lui « *20 à 22 % de l'activité* » du secteur. Selon le Cniel (interprofession laitière), la baisse de consommation de produits laitiers en restauration collective avoisinerait les 60 %. Malgré cela, le tarissement de ce débouché, tant pour le lait que la viande de réforme, interroge la filière qui doit faire face au pic de collecte printanier. À cette période, les outils de transformation sont habituellement saturés, et notamment les tours de séchage utilisées pour transformer le lait en surplus. Si pour le moment la demande de la grande distribution prend le relais, « *tout le monde est un peu inquiet pour traiter tous les volumes notamment avec la baisse des commandes en Restauration hors foyer RHF* », explique Damien Lacombe, président de la Coopération agricole laitière. Ces annonces ont également incité les consommateurs à stocker davantage, malgré les messages rassurants des distributeurs et du gouvernement. La « *sécurité d'approvisionnement en produits alimentaires* » sera « *garantie dans les jours et les semaines à venir* » en dépit de l'épidémie de coronavirus, a déclaré le 16 mars le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, et les règles du travail de nuit seront assouplies pour assurer l'approvisionnement des magasins. Assurant qu'il n'y avait pour l'heure « *aucune pénurie* » en France, il a indiqué qu'il n'y aurait « *pas de rationnement* » et que « *90 à 95 % des références (seraient) présentes* » dans les rayons. Plus tard dans la soirée, Michel-Edouard Leclerc a appelé au calme sur France 2, rappelant que les stocks de son enseigne étaient seulement passés de 28 à 24 jours. De son côté, la plateforme d'e-commerce qui facilite l'achat direct aux producteurs La ruche qui dit oui fait face à « *une énorme demande* », selon son attaché de presse Clémence Fernet. Interrogée le 17 mars, elle assurait que cette demande exponentielle s'applique aussi bien aux ruches — les points de retrait de commandes — qu'au service de livraison à domicile. La jeune entreprise française note une augmentation « *considérable* » du nombre de clients et du panier moyen. « *Celui-ci, normalement est de 40 à 50 euros par un client. Là, on le double quasiment* », selon la responsable du service presse. Face à la ruée sur les pâtes, les industriels ont dû s'adapter. « *On est à 90 % d'augmentation de nos ventes sur trois semaines et 100 % sur les derniers jours* », déclarait à l'AFP pour Panzani, Xavier Riescher, président du Sifpaf (industriels). Conséquence, les usines du groupe, qui ne tournent habituellement pas le week-end, ni la nuit, produisent depuis quelques semaines sans discontinuer.

AGRAPRESSE

Report possible des demandes d'aide Pac

Pour faire face à l'épidémie de coronavirus, la Commission européenne a décidé, le 17 mars, d'autoriser les États membres à accorder une prolongation d'un mois du délai imparti aux agriculteurs pour présenter leurs demandes de paiements directs et de certains paiements au titre du développement rural. Bruxelles avait déjà fait de même pour l'Italie dès le 13 mars. Les agriculteurs - si toutefois les États membres le décident - vont voir la date limite du 15 mai pour déposer leurs demandes d'aides Pac reportée au 15 juin. La Commission européenne précise qu'elle « *prépare actuellement les mesures juridiques à prendre pour permettre cette dérogation aux règles actuelles* ». Quelques heures après cette annonce, la FNSEA a demandé dans un communiqué « *au gouvernement français d'appliquer ce report* ». « *Le confinement des conseillers de tous les organismes (FDSEA, Chambres d'agriculture, centres de gestion…), ne permet pas l'accompagnement des agriculteurs dans de bonnes conditions* », estime le syndicat. Pour la FNSEA, un report d'un mois « *permettra de donner le temps aux conseillers de poursuivre leur mission, dans des conditions que nous espérons tous meilleures* ».

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Pois et féverole de printemps

Gérer les insectes de début de cycle

Les semis de pois et féverole de printemps ont débuté et l'activité des ravageurs de début de cycle va bientôt suivre. Afin de prévenir toute nuisibilité sur pois et féverole de printemps, l'observation régulière de ses parcelles reste la meilleure solution.



Le sitone est un coléoptère de 3,5 à 5 mm de long, de couleur gris brun, avec des yeux proéminents, de la famille des charançons. Il s'attaque au pois et à la féverole de printemps par beau temps, lorsque la température dépasse les 12 °C. Les adultes se nourrissent des feuilles, leurs morsures créant des encoches bien visibles.

Surveiller le sitone sur pois et féverole jusqu'à 6 feuilles

La nuisibilité réelle du sitone est liée aux larves issues des pontes au pied de la plante. Ces larves s'attaquent au système racinaire et en particulier aux nodosités, perturbant la nutrition azotée de la plante. Dans le cas du pois, la nuisibilité peut atteindre 10-12 q/ha. La nuisibilité est d'autant plus élevée que la légumineuse est peu développée.

La féverole est généralement moins sensible que le pois.

Les encoches comme signe d'activité à surveiller

Il n'y a pas de solution pour atteindre les larves dans les nodosités, la lutte vise donc les adultes. Il est recommandé d'observer la présence d'encoches sur les feuilles des parcelles entre les stades levée et 6 feuilles, stades correspondant aux périodes d'alimentation et de ponte des adultes. Un traitement à base d'un pyréthrinoïde homologué à cet usage peut se justifier selon les observations d'encoches et la culture. Sur pois, intervenir si 5 à 10 encoches sont observées sur les dernières feuilles émises. Sur féverole, intervenir si présence de nombreuses encoches sur toutes les feuilles.

Passer ce stade 6 feuilles, l'intervention n'est plus utile car les adultes ont déjà pondu.

Les sitones arrivant en général après les thrips, il est rare de pouvoir maîtriser ces 2 ravageurs par une seule application en végétation.

Le thrips du pois, un insecte généralement peu nuisible

Insecte de petite taille (1 à 2 mm) et de couleur brun foncé - noir, le thrips peut nuire au développement du pois par ses piqûres d'alimentation. Le thrips pique la plante pour se nourrir et injecte une salive toxique qui initie de nombreuses ramifications. Les plantes sont naines et portent peu de gousses. Le stade sensible va de la levée à 2-3 feuilles. Les thrips sont peu nuisibles si la croissance est rapide. Si la levée est lente et les pois peu poussants la nuisibilité peut être élevée.

À noter que les précédents lins et céréales peuvent favoriser la présence de ce ravageur. Le thrips est actif à partir de 7- 8 °C.

Un test simple pour bien observer l'insecte

Prélever une dizaine de plantes entières dans la parcelle au hasard, enlever la terre des racines, puis mettre les plantes dans un sac plastique qui sera laissé quelques heures au soleil. Compter alors les thrips sur les parois du sac.

Intervenir au seuil de nuisibilité avec un pyréthrinoïde homologué

La protection de sa parcelle peut se justifier à partir du seuil de 1 thrips par plante en moyenne avec un pyréthrinoïde homologué. Le pois d'hiver, par son cycle avancé, évite la phase de sensibilité au thrips. Le thrips est sans conséquence pour la féverole.

B.Remurier et M.Geloen, Terres Inovia

Retrouvez les produits homologués sur pois et féverole sur le site www.terresinovia.fr

En image

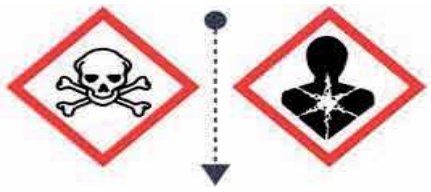
ZNT : comment ça marche ?

Distances minimales entre les zones d'épandage et les zones d'habitation

Date d'application : 1er janvier 2020



Pour les produits les plus dangereux[1]



20 m
Distance incompressible

Pour les autres produits phytopharmaceutiques

10 m
Pour l'arboriculture, la viticulture, les arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 cm de hauteur, les bananiers et le houblon.



5 m
Pour les autres cultures



1. Cette distance s'applique aux produits - présentant une des mentions de dangers suivantes : H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd, H360Df, H370, H372, ou - contenant une substance active considérée comme ayant des effets perturbateurs endocriniens néfastes pour l'homme selon les critères européens.



Dans le cas où la distance séparant le champ de la clôture est supérieur aux distances minimales, AUCUNE DISTANCE À RESPECTER.

À condition d'avoir recours à des matériels de pulvérisation les plus performants sur le plan environnemental, les distances minimales peuvent être ramenées, dans le cadre des chartes d'engagements :
- jusqu'à 5 m pour l'arboriculture
- jusqu'à 3 m pour la viticulture et autres cultures.

SG/DICOM/DGPR/19182 - MTES-MCTRCT

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1570
VENDREDI 20 MARS 2020

Les pulvés automoteurs prenn

Les pulvérisateurs automoteurs à voie variable hydraulique présentent l'avantage de s'adapter aux différents interlignes, afin de ne pas rouler sur la végétation. Ceux équipés de la garde au sol ajustable permettent en plus de passer au-dessus des cultures les plus hautes sans les abîmer.



Agrifac

Les automoteurs à garde au sol variable sont particulièrement plébiscités par les producteurs de tournesol et de maïs doux, semence ou grain.



Agrifac

Lepulvérisateur automoteur Agrifac MountainMaster utilise les vérins du système de garde au sol variable pour corriger la position de l'appareil en dévers.



Hardi Evrard

L'option voie variable des automoteurs Alpha evo de Hardi Evrard se distingue par sa course d'un mètre.



D. Laisney

Horsch agit sur les vérins de la suspension à double triangulation pour modifier la garde au sol.

Comme les cultures ne sont pas toutes implantées avec le même interligne, les pulvérisateurs à voie fixe ne donnent parfois pas d'autre solution que de rouler sur la végétation et de l'endommager. Pour s'affranchir de ce problème pénalisant le rendement, il est possible, sur la plupart des appareils traînés ou automoteurs, de modifier manuellement la voie, mais cette opération est peu envisageable au quotidien. Heureusement, certains constructeurs de pulvés automoteurs se démarquent en proposant le réglage hydraulique piloté depuis la cabine. Grâce à cette fonctionnalité, l'appareil gagne en polyvalence en passant, par exemple, rapidement d'un champ de pommes de terre à une parcelle de blé, ou tout simplement d'une exploitation à une autre. Il lui est aussi facile de respecter le gabarit routier en rétractant ses essieux ou le châssis, selon la conception. Sur certains modèles, le mécanisme autorise également un réglage indépendant des voies avant et arrière, afin de limiter le tassement en répartissant la charge sur une plus grande largeur, lors des interventions de pré-levée, par exemple.

Survoler les cultures

Pour garantir des passages sans abîmer les cultures hautes comme le maïs et le tournesol, certains automoteurs intègrent le réglage hydraulique de la garde au sol. Le dégagement sous châssis, de 1,20 à 1,30 m en position basse, s'ajuste alors jusqu'à 2,10 m, selon les modèles. Cette hauteur est souvent conditionnée par une voie minimale à respecter, plus large que la normale, pour assurer la stabilité de l'ensemble en position la plus haute. Pour la garde au sol variable, comme pour le réglage hydraulique de la voie, les constructeurs retiennent des solutions différentes et tous ne proposent pas ces dispositifs. Les appareils à transmission hydromécanique ne sont pas éligibles à ces systèmes en raison de leurs ponts moteurs rigides. La présence d'une transmission hydrostatique à moteurs-roues hydrauliques est la configuration la plus favorable au montage d'un mécanisme de surélévation.

Horsch agit sur la suspension

Horsch propose uniquement le réglage de la garde au sol sur ses automoteurs Leeb 6 300 et 7 300 PT, de 6 000 et 7 400 l. Il agit sur la course du vérin de la suspension à double triangulation au niveau de chaque roue. Cette solution permet de gagner environ 20 cm de hauteur par rapport au dégagement de 1,25 m en mode route (suivant les pneumatiques). Les prochains appareils du constructeur allemand intégreront un système de voie et de hauteur variables, mais aucune information n'est encore disponible quant au procédé utilisé et à la date de sortie. Le pulvé automoteur Rogator de Fendt profite également de suspensions indépendantes à double triangulation. Celles-ci reçoivent chacune un vérin dont la course permet de modifier le dégagement sous châssis sur une plage de hauteur de 45 cm entre 0,75 et 1,20 m. Le Rogator bénéficie en plus en option de la voie variable hydraulique (1,80 à 2,25 m), grâce à des essieux coulissants. L'Italien Bargam propose une voie paramétrable manuellement et une garde au sol ajustable hydrauliquement jusqu'à 2,10 m avec son automoteur Grimac-J.

Le mécanisme de réglage utilise, au niveau de chaque roue, deux vérins et deux tiges coulissantes de guidage. John Deere ne monte que le réglage de la voie sur une course de 70 cm, dans une plage allant de 1,87 à 2,86 m. Cette fonctionnalité, équipant les modèles R4140i et R4150i (4 000 et 5 000 l), utilise des essieux coulissants actionnés par des vérins hydrauliques. Elle autorise un réglage symétrique ou asymétrique, afin que les roues avant et arrière ne passent pas au même endroit. Artec équipe également le pulvé H40 d'essieux coulissants (voie variable de 2,20 à 2,70 m ou de 2,50 à 3 m). Sur cet automoteur, il abandonne la transmission hydromécanique des F40 et R40 au profit de quatre moteurs-roues hydrauliques.

Quatre valeurs de voie mémorisables chez Hardi-Evrard

Lemken dote en option l'automoteur Nova 14 du réglage hydraulique en continu de la voie de 1,80 à 2,30 m, depuis la cabine, grâce des essieux coulissants. Pour la garde au sol variable de 1,20 à 1,60 m, la firme allemande équipe la suspension hydropneumatique de guides et de vérins hydraulique plus longs. Les pulvérisateurs Hardi et Evrard Alpha evo, équipés de la suspension pneumatique FloatRide, accèdent en option à la voie variable hydraulique. Ce dispositif utilise des essieux coulissants et présente une course d'un mètre.

Plusieurs plages de réglages sont disponibles en fonction des pneumatiques et des jantes : 1,74 à 2,74 m pour la première et de 2,02 à 3,02 m pour la dernière. La compatibilité isobus de l'option voie variable des automoteurs Alpha, à compter de septembre 2020, permettra notamment de mémoriser quatre écartements : mini, maxi, routier et différent entre l'avant et l'arrière. Berthoud et Tecnoma, deux marques du groupe Exel Industries qui partagent la même cellule motrice, retiennent aussi



ent de la voie et de la hauteur



John Deere

John Deere utilise des essieux coulissants hydrauliquement pour ajuster la voie des pulvérisateurs automoteurs R4140i et R4150i.



Les automoteurs du groupe Exel Industries (Berthoud et Tecnoma) partagent le même principe d'essieux coulissants par vérins hydrauliques pour modifier la voie.



Amazone

Le Pantera 4503H d'Amazone reçoit un mécanisme à vérins hydrauliques et coulisseaux au niveau des roues pour ajuster la garde au sol.



Tecnoma

Tecnoma et Berthoud retiennent, au niveau de chaque roue, un jambage articulé actionné par un vérin hydraulique pour modifier la garde au sol.

un système d'essieux coulissants par vérins hydrauliques pour ajuster la voie sur une course de 45 à 70 cm, en fonction des capacités de cuve. Elles comptent toutes les deux un seul modèle à cabine centrale de 4 200 l accédant au réglage hydraulique de la garde au sol sur une plage allant de 1,25 à 1,80 m. Le mécanisme, plutôt simple, utilise un jambage articulé, qui se déploie ou se replie à l'aide d'un vérin hydraulique.

Agrifac corrige en dévers

Agrifac et Amazone retiennent sur leurs pulvés automoteurs une conception de châssis assez similaire : deux demi-châssis longitudinaux reliés au centre par une poutre tubulaire en position transversale. Ce principe simplifie le réglage hydraulique de la voie, car il suffit de faire coulisser les parties latérales autour de l'axe porteur. Chez Amazone, le Pantera 4 503 (4 500 l), à garde au sol fixe de 1,20 m, est disponible en deux configurations de voie réglable : 1,80 à 2,40 m ou 2,25 à 3 m. Le modèle 4 503-H profite en plus du réglage hydraulique de la garde au sol, via un vérin associé à deux coulisseaux au niveau de chaque roue. Sa voie varie de 1,80 à 2,40 m avec un dégagement sous châssis de 1,25 m et s'ajuste de 2,10 à 2,60 m à une hauteur de 1,70 m.

De son côté, Agrifac, avec son châssis Stabilo Plus, propose aussi systématiquement la voie variable sur ses automoteurs Condor. Avec une garde au sol fixe de 1,20 m, la voie s'ajuste de 1,5 à 2,50 m ou de 2,25 à 3,20 m. Avec une hauteur de 1,30 ou 1,50 m, deux plages de voies sont possibles sur le Condor Endurance 2 : de 2,25 à 3,20 m et de 2,6 à 3,60 m. Le plus technique, le Condor Clearance concilie voie (1,90 à 2,60 m ou 2,25 à 3,20 m) et hauteur variables (1,30 à 2 m), deux fonctionnalités indépendantes. Cet automoteur, en version Mountain-Master, présente la particularité de compenser les dévers, en pilotant unilatéralement le mécanisme de réglage de la garde au sol composé pour chaque roue d'un vérin hydraulique et d'un coulisseau.



Amazone

Le châssis de l'Amazone Pantera (ici en photo) et celui de l'Agrifac Condor reçoivent au centre un axe transversal reliant les deux demi-châssis latéraux coulissants.

David Laisney



Berthoud

L'automoteur Bargam Grimac-J présente une garde au sol maximale de 2,10 m.



Lemken

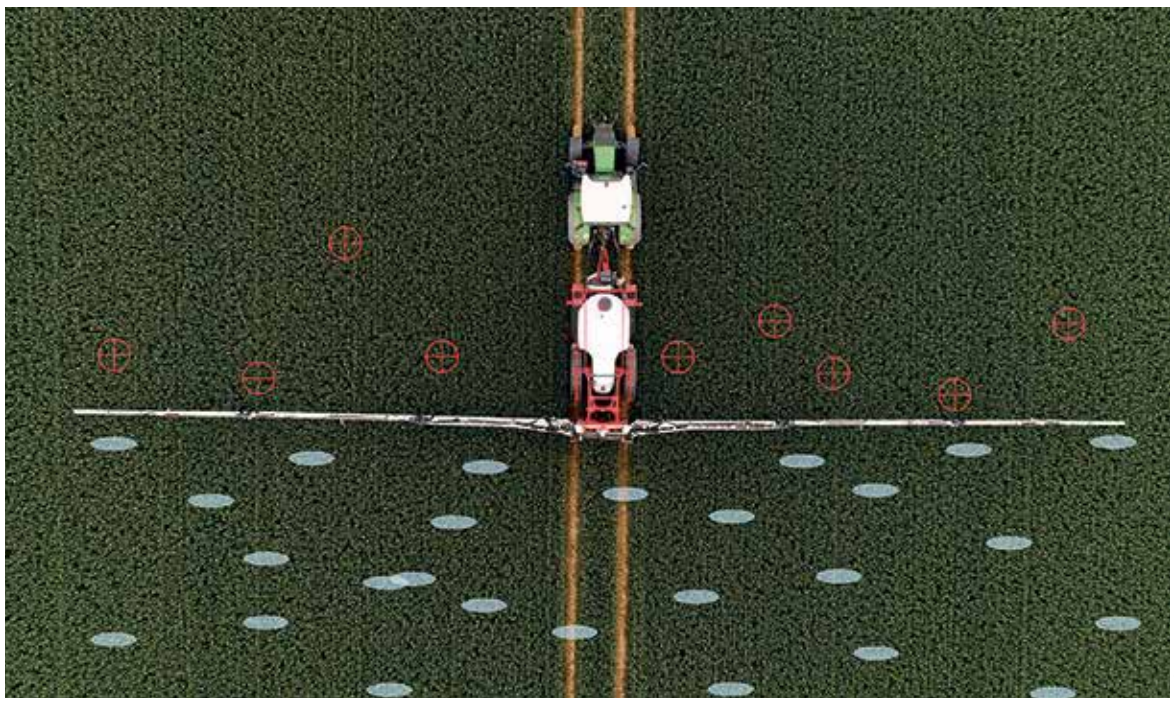
D. Laisney

Avec le système de garde au sol variable, les suspensions de l'automoteur Lemken Nova 14 reçoivent chacune deux vérins hydrauliques et deux tubes guides plus longs.



De grosses économies d'herbicides

La pulvérisation ciblée sur l'adventice semble être une des solutions pour diminuer les quantités de bouillie appliquées. Les promesses d'économies sont d'ailleurs très séduisantes.



Kuhn

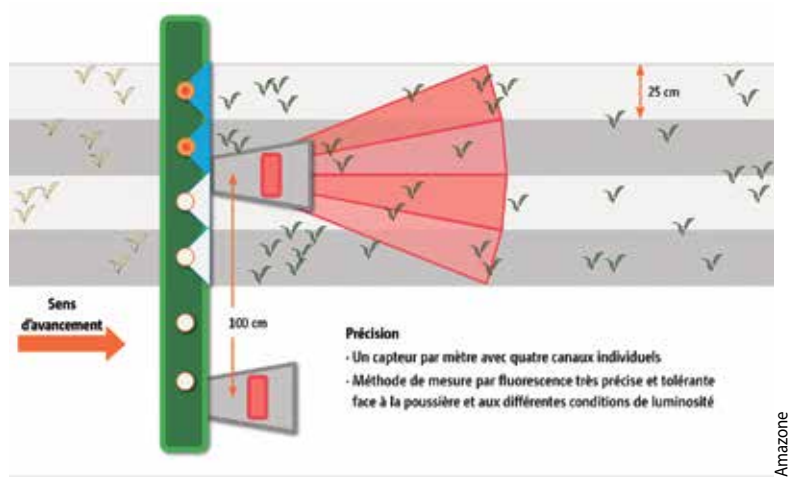
Le procédé I-Spray de Kuhn devrait permettre de différencier les familles d'adventices entre elles, afin d'adapter la molécule à la plante à détruire.

Jusqu'à 90 % d'herbicides en moins sont annoncés avec la pulvérisation ultralocalisée appliquant le produit phyto uniquement sur l'adventice. Ce procédé présente aussi le grand intérêt de ne pas pénaliser la culture en place, en l'épargnant de tout contact avec la bouillie.

Il passe par une parfaite identification des plantes grâce à des capteurs ou caméras, dont le niveau de performance varie entre les marques. Amazone, Garford et Trimble utilisent, par exemple, le principe on/off consistant à appliquer l'herbicide sur les adventices détectées sur le sol nu. D'autres firmes, aux dispositifs plus perfectionnés, à l'instar de l'AICPlus d'Agrifac et de l'I-Spray de Kuhn, ouvrent la voie vers un traitement sélectif des adventices au milieu de la culture.

Des capteurs effectifs uniquement sur sol nu

Amazone fait appel, pour sa solution AmaSpot, à une rampe spécifique, d'une largeur de travail de 24 mètres, pourvue de capteurs détectant la végétation et de buses PWM à pulsation électrique. Les capteurs de fluorescence émettent des rayons infrarouges pour reconnaître la chlorophylle et différencier ainsi les adventices du sol nu. Les buses PWFM à injection d'air à faible dérive présentent une fréquence de 50 hertz garantissant une grande réactivité (50 ouvertures et fermetures par seconde). Amazone annonce d'ailleurs une précision centimétrique jusqu'à 20 km/h, même de nuit. Le module Weedseeker 2 de Trimble, utilisant également des capteurs à infrarouges, se compose d'une unité de détection des adventices reliée à une buse de pulvérisation. Dès la plante localisée sur le sol nu, le produit phytosanitaire est pulvérisé sur la cible. Le gain d'herbicide annoncé peut atteindre 90 %, selon le type d'application, par rapport à un traitement en plein. Le débit de chantier s'avère intéressant grâce à l'allure maximale de travail de 40 km/h. L'équipement d'un pulvérisateur de grandes cultures demande de monter plusieurs Weedseeker 2, car chaque module balaye une bande de 50 cm de large (30 cm sur les Weedseeker de première génération). Des ensembles mesurant jusqu'à 40 mètres fonctionnent en Australie, en Amérique du Sud et en Russie. Dans ces pays aux terres arides et aux vastes plaines, le traitement sélectif permet de réaliser d'importantes économies de bouillie, donc d'eau. La réduction



Amazone

Amazone utilise, pour sa solution Amaspot, des capteurs de fluorescence, positionnés tous les mètres, qui analysent la zone située 60 centimètres devant la rampe. Leur faisceau se divise en quatre canaux balayant chacun le spectre d'action d'une buse, soit 25 centimètres.



Trimble

Le module de pulvérisation localisée WeedSeeker 2 de Trimble détecte les mauvaises herbes sur sol nu et cible l'application du désherbant. Il fonctionne jusqu'à 40 km/h.

La pulvérisation localisée à partir d'images de drones



Le traitement ultralocalisé ne passe pas forcément par l'intégration de capteurs spécifiques sur la rampe. Amazone propose, en effet, de cibler la pulvérisation à partir de prises de vues ultraprécises réalisées avec un drone. Les images sont analysées par le logiciel DroneLink, développé par la société néerlandaise DroneWerkers, qui différencie les plantes cultivées et les différentes mauvaises herbes. Elles font l'objet d'une carte d'application à intégrer dans le terminal du pulvérisateur, afin de piloter la fonctionnalité AmaSelect Spot de coupure individuelle des buses. Cette solution présente l'intérêt de réduire de 80 % les quantités de produits phytos appliquées. Elle constitue aussi une piste pour connaître au préalable la quantité de bouillie à préparer avant d'attaquer le chantier, un critère moins évident à définir avec la détection en temps réel par capteurs.

D.L.



avec la pulvérisation ultralocalisée


Trimble

La pulvérisation ultralocalisée permet d'économiser jusqu'à 90 % d'herbicides.

du nombre d'opérations de remplissage est le principal objectif, car il favorise le débit de chantier.

L'intelligence artificielle pour identifier les adventices

Les solutions consistant à identifier les adventices dans la végétation, ou sur sol nu, et à les différencier entre elles, sont au programme d'Agrifac, Berthoud et Kuhn, par exemple. Elles devraient permettre de réaliser de plus grandes économies de phytos et, à terme, d'adapter la molécule à la plante à détruire. Cette pratique révolutionnaire passera certainement par l'utilisation de systèmes d'injection directe, qui demeurent encore à mettre au point pour garantir une parfaite réactivité. Afin d'atteindre ce niveau de performance, les constructeurs retiennent des caméras dont les images sont traitées par des logiciels à intelligence artificielle. Les analyses instantanées permettent d'appliquer la bouillie uniquement sur les adventices et de cartographier simultanément leur présence dans la parcelle. La pulvérisation ultralocalisée est, quant à elle, assurée par des buses à pulsation (technologie PWM) à pilotage électrique individuel par solénoïde (électroaimant). Le procédé AICPlus d'Agrifac est aujourd'hui en test sur trois appareils, dont un aux Pays Bas et deux en Australie. Sa commercialisation est prévue dans deux ans et son montage sera possible sur des automoteurs Condor déjà en service. L'objectif du constructeur néerlandais est d'intégrer plusieurs modules d'injection directe, afin d'utiliser la molécule appropriée à chaque mauvaise herbe rencontrée.

Les rumex détectés dans la prairie

L'AICPlus d'Agrifac est capable de détecter les mauvaises herbes dans la culture à une allure de 25 km/h et donnée pour des économies de phytos dépassant les 80 %. Cette solution est déjà commercialisée pour les algorithmes vert sur marron et vert sur vert. Elle est, par exemple, capable de repérer les rumex dans une prairie. Autre concept, l'I-Spray de Kuhn résulte d'un partenariat avec la société française Carbon Bee. Celle-ci fournit les capteurs hyperspectraux surveillant en permanence la végétation. Ces composants, dénommés AQiTSensor, identifient les adventices parmi la biomasse et les différencient entre elles. Les caméras utilisées, à 256 longueurs d'onde (du proche infrarouge jusqu'à l'ultraviolet), sont réparties sur la rampe avec un écartement de trois mètres et autorisent une allure de travail de 18 km/h. Pour la partie pulvérisation, Kuhn s'appuie notamment sur son dispositif Autospray composé de buses PWM (fréquence de 20 hertz).

David Laisneyw


Kuhn

L'intelligence artificielle embarquée dans les systèmes de pulvérisation ultralocalisée permet, au sein d'une culture, d'appliquer le produit phyto uniquement sur la mauvaise herbe.


Agrifac

Les caméras retenues par Agrifac, réparties sur la rampe, sont capables d'identifier les rumex dans une prairie.

Une rampe de pulvérisation ultrasélective chez Garford



La rampe de pulvérisation Robocrop SpotSpray de Garford est conçue pour éradiquer les repousses de pommes de terre dans les cultures d'oignons et de carottes, notamment. Cet équipement ultrasélectif permet, selon la firme britannique, de n'utiliser qu'un pour cent de la dose normalement appliquée en plein (à relativiser en fonction du niveau d'infestation). Les caméras utilisées jouent deux rôles. Elles servent en effet au guidage automatique, ainsi qu'à la détection des adventices au feuillage plus large. Dès qu'elles identifient une repousse de pommes de terre, elle déclenche l'ouverture et la fermeture des buses concernées pour réaliser un traitement ultralocalisé avec un herbicide non-sélectif, comme le glyphosate. L'unité Robocrop SpotSpray peut également s'utiliser pour un apport localisé d'engrais foliaire. Elle s'attelle sur le relevage avant du tracteur et autorise une vitesse de travail de 7 km/h. À cette allure, il suffit de 80 litres de bouillie pour une journée de 7 heures de pulvérisation localisée en cas d'enherbement normal, selon Vincent Burens de la société Novaxi, importateur exclusif de Garford en France.

D. L.


Trimble

Avec le principe de la pulvérisation on/off opérationnelle sur sol nu, les buses appliquent la bouillie dès la présence d'adventice.



•lesnouveautés•lesnouveautés•lesnouveautés•lesnouveautés•les

Amazone Une cuve frontale de 1 500 litres

La cuve avant Amazone FT 1502 d'une capacité de 1 500 l, combinée par exemple au pulvérisateur porté UF 2002, transforme le tracteur en petit automoteur emportant 3 500 l. Elle complète la cuve frontale existante de 1 000 l. Son remplissage est géré par le dispositif FlowControl, qui assure un flux permanent de la bouillie entre les unités avant et arrière. La FT 1502 s'utilise aussi comme une simple réserve d'eau pour alimenter ou rincer le pulvérisateur porté. Elle se complète en option de deux caméras pour davantage de sécurité sur la route.



Amazone

Arland Un pulvérisateur porté de 2000 litres



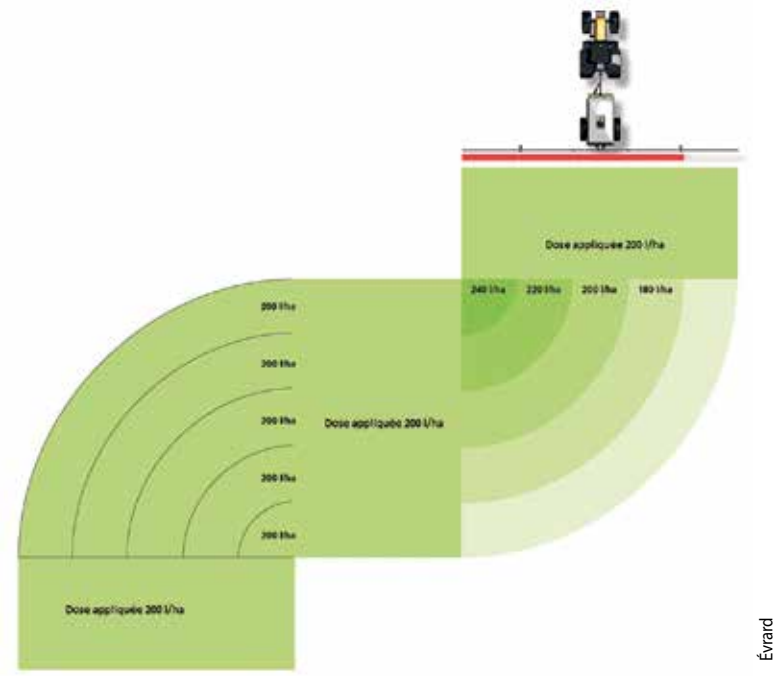
M.Portier

Le pulvérisateur porté Helium + d'Arland chapeaute désormais la gamme en offrant une capacité de 2 000 l. Il est associé à une nouvelle rampe alu de 24 m construite par Pommier. L'appareil sera décliné par la suite en 1 700 l et avec une rampe jusqu'à 30 m. Doté d'un attelage automatique, l'ensemble châssis-cuve est compact pour limiter le porte-à-faux. L'incorporateur et le poste de mise en œuvre sont protégés par un capot. De l'autre côté, la cuve de rinçage de 200 l intègre un coffre de rangement. Disponible en version Isobus avec un boîtier Müller, l'Helium + peut recevoir la coupure pneumatique buse par buse, ainsi que la gestion automatique de la hauteur de rampe et de la géométrie variable. Il peut fonctionner en combinaison avec une cuve frontale de 1 800 l.



Évrard et Matrot La bonne dose dans les virages

En association avec le pilotage automatique des buses et la modulation de dose par tronçons, baptisé OptiSpray V2 sur les appareils Meteor et Alpha d'Evrard ou M-Select sur les Xenon 3 de Matrot, la fonction CurveControl module la dose par tronçons, sur toute la largeur de rampe dans les virages, afin de ne pas surdoser à l'intérieur de la courbe et de sous-doser à l'extérieur.



Évrard

Fendt Le pulvé Rogator 665 développe 307 chevaux

L'offre en pulvérisateurs automoteurs Fendt Rogator 600 s'enrichit vers le haut avec le modèle 665 développant 307 chevaux. Ce nouvel appareil adopte un moteur six cylindres Agco Power de 7,4 l, qui équipera l'ensemble de la gamme à compter de 2020. Il se complète en option de la fonctionnalité OptiNozzle sélectionnant automatiquement la (ou les) buse(s) adéquate(s) en fonction de la dose à apporter, de la vitesse d'avancement et des contraintes de limitation de dérive.


Fendt

Terres de Bourgogne
Travail du sol
Déchaumage
Retrouvez tous nos dossiers sur
www.agribourgogne.fr/dossier

nouveautés·lesnouveautés·lesnouveautés·lesnouveautés·lesno

Hardi Grande capacité pour le pulvérisateur traîné Aeon



David Laisney

Le pulvérisateur traîné Hardi Aeon Centura Line bénéficie d'une conception entièrement revue. Cet appareil dispose d'un poste de mise en œuvre caché sous un capot relevable. L'opérateur y trouve un bac incorporateur escamotable et la console FluidBox 8000 permettant de piloter les différentes fonctions du circuit de pulvérisation. L'Aeon adopte un essieu directeur pourvu d'une suspension hydraulique, ainsi qu'un timon suspendu. Il accède à la fermeture individuelle des buses et, grâce à la technologie Isobus, se contrôle avec la console compatible du tracteur, voire avec le terminal Hardi HC9700 à écran tactile couleur de 13 pouces, fourni par Topcon. Ce pulvérisateur profite par ailleurs du diagnostic à distance via la plateforme SmartCon. Il est équipé de garde-boue pivotants et de feux à leds.

Volume de cuve : 4 200, 5 200, 6 200 et 7 200 l.

Hardi Un pulvé porté plus accessible

La gamme Hardi de pulvérisateurs portés Mega devient plus accessible avec la version M. Proposée avec cinq capacités de cuve, elle dispose d'un poste de mise en œuvre simplifié avec des vannes manuelles. Trois châssis différents sont construits pour s'adapter à la capacité de cuve et limiter au maximum le poids et l'encombrement de l'appareil. La cuve de rinçage migre sur le côté de la cuve principale. La régulation DF4 est pilotée depuis un terminal isobus, complété d'un joystick et d'un petit boîtier de commandes.

Capacité : 1 000, 1 200, 1 500, 1 800 et 2 200 l

Rampe : 14 à 28 m



M. Portier





uveautés·lesnouveautés·lesnouveautés·lesnouveautés·lesnouv

Horsch Des pulvés automoteurs de 6000 à 8000 litres


M. Portier

Le pulvérisateur automoteur Horsch de dernière génération se décline en trois capacités : 6 000 l avec cuve en polyéthylène, 7 400 et 8 000 l à cuve en inox. Le plus gros ne peut pas être homologué en France en raison de sa largeur au transport. Ces appareils sont animés par un moteur Stage V de 310 ch et reçoivent une cabine de catégorie 4 fournie par Claas. Ils profitent d'une suspension hydropneumatique à roues indépendantes et présentent un dégagement maximal sous châssis de 1,25 m. Leur rampe mesurant jusqu'à 42 m est montée sur un relevage à parallélogramme. Elle dispose du contrôle de la hauteur BoomControl à capteurs à ultrasons déjà éprouvé sur les pulvérisateurs traînés Horsch. Elle accède également au nouveau dispositif Precision Spray de buses à pulsation (fréquence de 10 à 20 hertz). Ce principe autorise la gestion unitaire du débit et la coupure individuelle des buses. Il ajuste aussi le débit de chaque buse dans les virages, afin d'éviter les sous et surdosage.

Modèles : Leeb 6.300 PT, 7.300 PT et 8.300 PT
Capacités : 6 000, 7 400 et 8 000

Hardi Des pulvérisateurs connectés

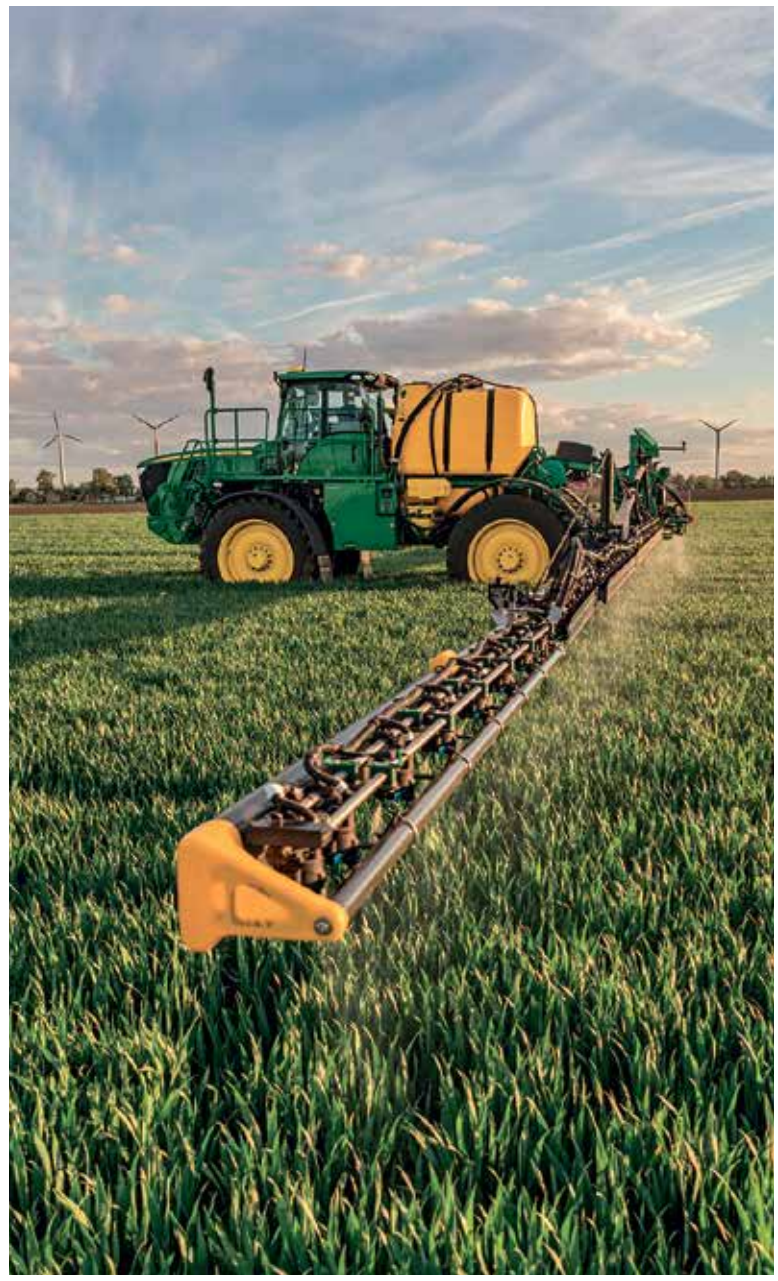
Les pulvérisateurs tractés Hardi Navigator avec rampe DeltaForce et portés Mega M bénéficient de nouveaux composants électroniques et notamment d'un processeur haute fréquence apportant plus de précision et une plus grande réactivité de la régulation. Ainsi, les nombreux ordres, tels que les changements de buses, les coupures de section par GPS, la gestion de l'essieu suiveur, ne sont plus ralentis par la vitesse de calcul.
Cette nouvelle électronique s'accompagne d'une plateforme de type cloud assurant l'enregistrement des données et le suivi à distance du fonctionnement de l'appareil. Le service Hardi ServiceTool assure la recherche des pannes ou les mises à jour en se connectant au pulvérisateur.


M. Portier

John Deere Les pulvés automoteurs R4140i et R4150i accèdent à l'ExactApply

Le constructeur américain met à jour ses deux modèles de pulvérisateurs automoteurs en les dotant d'un nouvel environnement de cabine accueillant un nouvel accoudoir multifonction équipé de la console tactile 4640. Cette cabine offre une protection de catégorie 4 et peut recevoir un pack d'éclairage améliorant la visibilité. John Deere dote désormais en option son automoteur de sa propre technologie de buses à pulsation (PWM) ExactApply, primée au Sima en 2017 et commercialisée depuis deux ans aux États-Unis.

Modèle : R4140i et R4150i
Puissance : 240 ch
Volume réel de cuve : 4 200 et 5 200 l


John Deere



Terres de Bourgogne
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook

eautés·lesnouveautés·lesnouveautés·

Kuhn Trois Deltis 2 et deux Lexis au catalogue

Jusque-là limitée à une capacité nominale de 1 300 l, la gamme de pulvérisateurs portés Deltis 2 accueille deux nouveaux modèles de 1 000 et 1 500 l. Kuhn en profite pour enrichir l'offre de pompes pouvant les équiper, avec un modèle à pistons-membranes délivrant 200 l/min, complétant les versions 120 et 170 l/min déjà proposées.
Du côté des pulvérisateurs traînés, le Lexis de 3 000 l se voit secondé d'un modèle de 2 400 l. Par ailleurs, ces appareils accèdent à un timon directeur en option.


Kuhn

Kuhn Précision extrême avec l'Autospray

Au dernier Sima, le constructeur alsacien a dévoilé le système Autospray disponible sur ses gammes de pulvérisateurs portés et trainés équipés d'une suspension Equilibra.
Le système de pulvérisation de précision AUTOSPRAY élimine les contraintes de vitesse, pression et débit étroitement liés aux buses utilisées. En choisissant la taille de gouttelette et le dosage souhaité, l'opérateur pourra ensuite travailler très précisément sur une large plage de vitesse d'avancement.
Equipé de la technologie PWM (pulsation à longueur modulée), les portes jets intelligents permettent de dissocier la pression de pulvérisation du débit de la buse. Pour réaliser cette performance, le flux de pulvérisation est fractionné en 20 micro pulsations par seconde (20 Hertz), et le système pilote le temps d'ouverture des micro pulsations. Afin de garantir une bonne couverture de travail, les pulsations des portes jets Autospray sont cadencées en quinconce le long de la rampe.
L'utilisateur règle depuis la cabine la dose et la taille de gouttelette souhaitées, sur le terminal Isobus, Dans le cadre d'une application modulée, la carte de préconisation indique le dosage, ce dernier n'aura donc que la taille de gouttelette à indiquer.
Le système Autospray intègre également la circulation continue pour un amorçage instantané et des bouchages limités, la coupure buse à buse afin de limiter le recouvrement à son strict minimum et la modulation de dose intra-parcellaire (à la rampe),
L'utilisateur va ainsi privilégier une taille de gouttelettes plus fines pour un traitement de contact lorsque les conditions météorologiques le permettent, où, tout simplement, augmenter la taille des gouttelettes afin de limiter la dérive.

Kverneland Grande capacité pour les pulvés traînés iXtrack T6


D. Laisney

Le pulvérisateur traîné Kverneland iXtrack T6 est proposé en trois capacités. Il dispose d'un châssis formé par une seule poutre centrale en acier plié et riveté. Son essieu bénéficie en série de la suspension hydraulique et se décline en version suiveur en option. La voie s'ajuste mécaniquement entre 1,80 à 2,25 m. Cet appareil profite de la régulation Isobus iXspray et de fonctionnalités facilitant sa mise en œuvre, telles que l'ErgoDrive activant, en un seul clic, la pulvérisation, la descente de la rampe et l'essieu suiveur. Il reçoit un circuit de pulvérisation à circulation continue, compatible avec la fermeture automatique par GPS et la coupure individuelle des buses. Capacité : 5 200, 6 400 et 7 600 l ; Cuve de rinçage : 620 l ; Bac d'incorporation : 37 l ; Rampe acier : 24 à 40 m ; Rampe alu : 24 à 33 m



Fendt Rogator 600 :
Le partenaire des professionnels

Afin de vous accompagner dans la majorité de vos travaux, Fendt propose aujourd'hui sa propre gamme d'automoteurs de pulvérisation. Ceux-ci ont été conçus pour vous offrir à la fois confort, maniabilité et efficacité tout en assurant une extrême précision de pulvérisation grâce à l'interface Fendt Variotronic permettant modulation de doses et coupure buse par buse. Avec une voie et une garde au sol réglables hydrauliquement, il est l'outil idéal.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com



Pulvérisateur traîné au design utile et compact
iXtrack T series, conçu par des agriculteurs, pour des agriculteurs
Précis, intuitif et efficace
Capacités de cuves de 2 600 jusqu'à 4 600 litres.
Rampes en acier et en aluminium disponibles
Largeur de 18 à 40 mètres

BAZOLLES MOTOCULTURE
58110 Bazolles **03 86 38 97 09**



*Garantie 3 ans sur l'ensemble châssis, cadre et rampe sous réserve d'un entretien en règle avec les préconisations de la notice d'utilisation. Cette garantie ne couvre pas les pièces d'usure, les pièces d'entretien courant de la machine, les dommages causés par accident, incendie ou mauvaise utilisation. Détails des conditions dans les documents remis lors de la vente.
**Mise en route incluse par le technicien Tecnoma ainsi que 2 contrôles par an (à 6 mois et 12 mois).

NOUVEAU DISTRIBUTEUR EN CÔTE D'OR

AVENIR *motoculture*

Arc/Tille 03 80 63 07 77
Agent LOUDENOT Verdun/Doubs

Nos SAV QUALIFIÉ STOCK PIÈCES DISPONIBLES

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf

✆ 06 07 61 82 64

21 - Vends tracteur MF 165 avec fourche avant, bon état, 3 500 euros (réf. 1201)

✆ 06 77 13 19 55

38 - Vends tracteur John Deere 4230 2RM BET 7000 euros pont avant de Ford 4100 1000 euros pièces de Ford County pièces moteur Renault 88 Moteur Alfa

✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends génisse Charolaise 6 mois et 18 mois, livraison possible.

✆ 06 80 22 12 91

39 - Recherche moiss batteuse laverda someca claas NH 8070,8080 tracteur MF 165-168-168-188,FIAT 10090 115.90 130.90 Fendt, JD, Kubota, et autres

✆ 06 68 28 21 21

42 - Vends taureaux Charolais 18 mois HBC ou non origine IA - 1 sans corne - TGS - livraison possible.

✆ 06 80 21 09 02

89 - Vends tracteur Someca 850 avec cabine Nev., roues 16.9.38, moteur refait (2.000 heures), pompe injection refaite. Livraison possible.

✆ 06 81 82 73 32

Travail sol

07 - Vends charrue Kverneland non stop 4 corps 1998 varilarge bon état général

✆ 06 74 46 54 96 ou 06 08 16 87 96

Récolte

03 - Vends cause retraite faucheuse 3,50m Potinger 4 campagnes TBE 7800 euros

✆ 06 76 71 43 67

07 - Vends andaineur Pottinger Eurotop 380N 3,80m TBE

✆ 06 81 49 62 19

26 - Vends récolteuse lavande

✆ 06 07 85 27 79

84 - Calibreuse cerise Fachaux CSI4 4 lignes année 2013 TBE 3 saisons options tapis triage brumisation table 11000 euros

✆ 06 11 13 01 49

Traitement

21 - Vends pulvé. 1 000 litres, 16 m., contrôle juin 2018, - moulin à farine 3 parties 2 quintaux environ (réf. 1101)

✆ 06 46 10 52 91

Distribution

58 - Vends pailleuse distributrice Silofarmer 735, toutes options, 3 campagnes, TBE (réf. 110F)

✆ 06 36 50 16 41

Epandage

38 - Vends épandeur à fumier 3 tonnes

✆ 04 76 07 20 32

Forestier

73 - Vends fendeuse à bois KRPAN CV 22 K plus 21 t avec treuil + attelage 3 points sur prise de force tracteur, vérin rétractable, excellent état.

✆ 06 16 88 40 48

Agri. divers

01 - Vends Cause ces tracteur JD 6230 benne Gilibert 12T essieu suiveur. Presse BR Variant 180. pailleuse P Agrapaille comm. élect. 78 logettes VL avec matelas Kraiburg 6cm épaisseur. Agitateur lisier pompe à lisier. Caillebotis occas. Le tout TBE. Appel après 18H

✆ 06 68 52 01 45

01 - Vends semoir maïs 4 R micro bas prix - pulvé 500 L Berthoud à réparer ou pour pièces - faucheuse lame Kuhn 1m60

✆ 06 78 86 97 39

03 - Vends cause retraite plateau à fourrage 11 m Roland 15T - 8800 euros

✆ 06 76 71 43 67

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros

✆ 07 87 05 20 20

18 - Vends pulvé Caruelle 800 l, largeur 16 m, multijets - chargeur Stoll 50.1 Profiline, monté sur Valtra 8100, état neuf, très peu servi, avec pique-balles - 3 stations de DAC Westfalia C06.

✆ 06 81 84 18 41.

18 - Cause cessation, vend tank à lait Japy, 320 l, servi 18 mois, bon état.

✆ 06 45 38 97 37.

19 - AV engrangeur Hengele, répartiteur télescopique automatique sur 30 m larg. 12m, faneuse Volto Klas 58, 6 toupies 5.80 m, moulin farine, marteau sur prise de force, 3 grilles.

✆ 06 81 32 02 51

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 090A)

✆ 06 69 21 04 68

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 100A)

✆ 06 30 11 59 25

25 - Vends un aplatisseur occasion de 4 cv 800 kg/H toutes céréales.

✆ 06 76 12 68 30 ou 06 28 29 00 87

38 - Vends motoculteur Iseki équipement labour deux charrues une herse prix à débattre

✆ 06 75 24 14 34

38 - Vends matériels agricoles semoir engrais pulve 800L Blanchard et divers matériels

✆ 06 75 17 98 83

38 - Vends 2 pneus 480-70-30 contre batteur maïs pour moissonneuse batteuse type 8060 bois chene sur pieds.

✆ 06 15 35 36 58

58 - Cause retraite vend matériel de fromage, 2 écrémeuses, 2 tables égoutt, baratte, bacs faisselle, 1 tracteur CS 100 + chargeur + manubal v600, faucheuse Kuhn 702, applatisseur, vis, cellules, semoir. SCEA Berlo (Réf 110D)

✆ 03.86.78.25.81



58 - Cause retraite : - vends presse BR Case RBX 452, pick up large, 18 000 bottes, - brabant 3 corps Naud, TBE. (réf. 120A)

✆ 06 15 97 93 39

74 - Vends retourneur andain idéal luzerne, charrue trisoc IH Varilarge 1320, cultipaker

✆ 04 50 62 15 08

84 - A vendre broyeur Perfect 1,80m. TBE

✆ 06 24 19 89 45

Elevage

69 - AV désileuse pailleuse Lucas Castor + G. 60 6 m3 goulotte universelle démêleur avec couteau. Bon état.

✆ 06 66 74 42 86

Véhicule

Utilitaire

88 - Vends Ranger Polaris 570 à peine 100 H impeccable comme neuf, idéal pour aller les vaches au parc, faire les clôtures, etc. Achete 11800 euros TTC revendu 9000 euros TTC.

✆ 06 84 04 13 46

Tourisme

69 - Particulier vends Suzuki Vitara 1,6 VVT Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 53 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 13500 euros, 1ère main.

✆ 06 74 27 66 39

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin enrubanné 2019 75% de M.S. Très bonne qualité diam : 120/120. 1er et 2eme coupe.

✆ 06 80 10 95 44

01 - Vends foin prairie naturelle 1er choix balles 150 120 prix 125 euros T départ

✆ 06 85 81 70 78 ou 06 84 47 68 91

01 - Part vd ces surplus plants peupliers 2à 3 euros suivant calibre variété 214

✆ 06 82 07 33 68

01 - Vos bon foin et regain 2019 BR 120x120, 150 BR

✆ 06 98 36 65 15

01 - Vos bottes enrubannages 2019 secteur Dombes

✆ 06 11 73 83 56

21 - Vends 130 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 150 euros la tonne (Réf 110E).

✆ 03.80.24.94.61 ou 06.07.49.13.48

38 - Vends luzerne extra foin de 3ème coupe 50 ballots ø140 180€T Isère

✆ 06 29 02 60 59

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur

✆ 06 73 92 81 55

69 - A vendre pommes Golden Gala Fuji Jeromine Story Opale Dalireine ect...

✆ 06 37 13 42 89

Fourrage

01 - Vos foin 2019 BR 130 - combiné semoir PN Maschio 3 m bas prix

✆ 06 89 33 42 53

01 - 01 VDS paille blé 2019 pressée en balles rondes livraison possible

✆ 06 85 90 90 13

01 - Vos foin 2019 1ère coupe BR 130 belle paille orge 2019 BR 130. Appel après 18H

✆ 06 68 52 01 45

01 - Vos foin 1ère coupe BR Diam 140 et paille BR diam 150 luzerne enrubannée 2è coupe 30 rx

✆ 04 74 24 33 87

01 - Vos foin granulés BR 125 prix 120 €/T + luzerne + vis à grain 8m50 diam 100

✆ 04 74 30 26 15

01 - Vends paille blé 2019 pressée en balles rondes livraison possible

✆ 06 85 90 90 13

01 - Vends paille BR 120X125 - Scie à ruban PDF - St Juiien sur Reyssouze

✆ 04 74 52 62 91

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 070D)

✆ 06 85 73 22 68 avec répondeur

25 - Vends en reconversion bio 2e année BR 130 secteur Besançon.

✆ 06 75 54 33 18

69 - Vend lots de botes d'enrubanage (trèfle - moa). Faire offre de prix - Vend foin prairies naturelles livrées par 10/12 T.

✆ 06 87 13 31 81

71 - Vends enrubannage trèfle violet pur, récolté début mai, 85 euros/t, départ., paille de colza 120x90x235, livr. poss.

✆ 06 75 28 47 79

74 - Vends foin et regain de jeune prairie en petite botte (30 kg) + enrubanné 3ème coupe

✆ 06 66 57 06 20

Pépinière

38 - Arbo + pép. vds plts pommier poirier variétées retrouvées (porte greffe mieux adapté) expé. gratuite à = de 12 scions.

✆ 06 42 90 75 43

Propriété

03 - Vaumas sur Besbre 03220 A vendre ou à louer avec promesse d'achat ensemble de ferme sur 35 hectares proche du PAL faire offre raisonnable

✆ 06 44 79 84 52

70 - Cause retraite à vendre exploitation 100% Herbe, foncier location.

✆ 06 84 92 44 97

89 - Cause retraite : vends à 1H30 SUD PARIS, sud yonne, forêt de chênes de 278 HA en un seul tenant 85 % de chênes, forte densité de tiges, déductions fiscales + chalet en bois 70 m2, conviendrait à investisseur, prix intéressant. (réf. 110C)

✆ 06 27 32 61 97

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Terrain

01 - Pour investisseur, 33 Ha terres agricoles à vendre en Bresse, nord dpt Ain dont 28 Ha d'un seul tenant et 5 Ha en 3 parcelles proches. Prix : 80 000 euros.

✆ 06 73 29 62 58

39 - Recherche pâture pour mise en pension de 10 à 12 génisses ou 8 à 10 ha pour pré ou fauche

✆ 06 87 81 38 32

69 - Vend vignes mécanisables AOP crus Fleurie 5 ha 31 Bourg Blanc 1 ha 30Beaujolais Villages 85 a libre après récolte 2020.

✆ 06 79 22 85 04

Divers

57 - Vends luzerne - herbe sur pied - pièces Mb Ih953 - grille Inf + support de grille - courroies - essieux av. arr. Bv.

✆ 06 74 33 39 87 ou 03 87 35 77 67

69 - Recherche 5 à 15 ha de patures dans Monts du Lyonnais, étudie toutes propositions. Vends taureau charollais 6 ans avec gêne Culards.

✆ 06 75 94 25 72









69 - AV 1 caravanne 5 couchages 2000 euros et 1 caravane 2 couchages 1000 euros. Conviens pour logement saisonniers.
✆ 06 85 42 47 22

Location

Agricole

69 - Donne en fermage 30 A de vigne B-V exposée sud 20 ans mécanisable à Rivolet 69.
✆ 06 16 48 80 97

69 - A louer vignes 1ha 14a 59ca avec reprise de replantation.
✆ 07 85 02 65 79 ou 06 80 52 10 09

Offre

Emploi

01 - Recherche bûcheron pour faire coupe acacia région Pont de Vaux
✆ 06 82 07 33 68

21 - RECHERCHE apprenti avec contrat, débutant au 01/07/2020, logé - nourri (réf. 110B)
✆ 06 03 09 07 20

21 - RECHERCHE chauffeur tracteur expérimenté, logé - nourri pour moisson (réf. 110A)
✆ 06 03 09 07 20

39 - Cherche ouvrier agricole F-H. Urgent - pour plus de renseignements:
✆ 06 32 56 06 36

CHÂTEAU DE SAULON
Le château de Saulon RECRUTE
pour travaux de maraichage et entretien des espaces verts,
1 personne à mi temps.
Envoyer CV +LM à maxime@chateau-saulon.com

45 - 45 Agriculteur en agriculture biologique de conservation sur 120 hectares depuis 20 ans, recherche agriculteur intéressé et disponible pour réaliser travaux culturaux, semis et récoltes permettant un complément de revenu et d'amortir son matériel, région Courtenay. jebassot@wanadoo.fr (réf. 090B)
✆ 02 38 97 04 09

Mariage

Rencontre

21 - Cinquantenaire dijonnaise, assistante dans organisme agricole, dynamique, mince, coquette, esprit et cœur ouverts, recherche celui avec qui partager une relation vraie et durable, croquer les bons moments de la vie, vivre l'amour sincère. Vous : 50-65 ans, style plutôt moderne et soigné, prêt à partager mes envies. Ecrivez-moi avec photo à Terres de Bourgogne – 1 rue des Coulots – CS 80075 – 21110 Bretenière qui me transmettra.(réf. 0901)
✆ TERRES DE BOURGOGNE

Animaux

Bovin

01 - Blondes Aquitaine : vos jeunes mâles de type mixte avec des qualités de race, des longueurs et de la viande - Livraison possible
✆ 06 77 19 11 44

01 - Vends 3 reproducteurs charolais 14 mois, HBC vêlage facile, IBRA, TGS, IND, BVD, prix raisonnable
✆ 06 88 76 67 81

01 - Vos cause retraite 29 génisses charolaises 17 mois pour repro 30 ans d'IA IVMAT108,2
✆ 04 74 52 94 33

VENTE de 30 taureaux adultes HBC
(dont 3 sans corne) prêts à la saillie
MERCREDI 25 MARS
à partir de 10h00
Earl BATHO Serge
L'Hatenon 58330 Saxi-Bourdon - 06 83 68 07 96
Taureaux visibles sur charolais earl serge batho



03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends taureaux charolais HBC 2ans avec ou sans cornes visibles au pré.Perrin Deux-Chaises.
✆ 06 82 22 96 13

07 - Vds taureau Limousin 14 mois bonne conformation
✆ 06 34 12 28 65

07 - Cse cessation lait vds troupeau laitier Montbéliard moy CL 10 000 - TGS - EARL Dumousseau
✆ 06 43 22 68 40

18 - L'élevage charolais Jubert à Massay vous propose 10 veaux reproducteurs des taureaux de 18 mois, lignée avec vêlage facile.
✆ 06 07 75 73 13, François ou 06 75 56 50 97, Pierre-François.

18 - Vds reproducteurs limousins HBL, 18 mois, issus IA et TE, fils de Bavardage, Abot MN, Caméos, Beaupré et des sans corne, fils de CN Rex PP, Jeansuis PP, Louis 16.
✆ 02 48 96 09 80 ou 06 65 68 06 68.

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ 06 98 38 19 62

21 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 15 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ 06 70 34 71 84

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0702)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage HBC vend 5 taureaux de 16 - 17 mois père Vigny, Falcon, Dumas, Natur, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 080C)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Prend bovins en pension Bio ou non à partir du 1er avril 2020, IND IBR, transport possible (réf. 110G)
✆ 06 22 18 10 57

38 - Vend taureau Monbeliard de 2016 1600 euros HTC Vie en stabulation libre et été et printemps en paturagepour saillie. Cheptel IBR et BVD ok.Pour lus de renseignement je reste a votre disposition.
✆ 06 08 16 29 27

38 - Vend Génisse Salers inscrite au HBS 16 mois belle et très docile
✆ 06 64 54 45 96

38 - Vds taureaux Charolais 16-18 mois 1 ss corne HBC Gaec de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

42 - Vds taureaux Charolais 15/16 mois HBC TBO vêl. facile, élevage viande. CUISSET JM - St Germain Lespinasse
✆ 06 30 92 60 12

42 - Vds taureaux Charolais 15 mois, HBC, bonne origine, vel. facile. GROUILLER JP.
✆ 06 71 99 65 43

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ 06 83 68 07 96

58 - VENDS veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 060C)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 0704)
✆ 06 83 98 87 62

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 0703)
✆ 06 47 76 43 44

58 - Vends 5 taureaux charolais de 2 à 4 ans, le tout HBC, TGS. Berger Stéphane, Ternant.
✆ 06 25 72 20 74

58 - Elevage HBC Vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 090D)
✆ 06 08 78 05 01

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (réf. 1001)
✆ 06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66

58 - VENDS taureau 3 ans, - taureaux 2 ans, IBR A. Jouvet H. - Lurcy le Bourg (réf. 1006)
✆ 03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08

58 - A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends 4 vaches 1er veau suitées, 3 F - 1 M, vêlage sans aide, TGS, HBC. GAEC Guillien - Epiry (réf. 10VB3)
✆ 06 82 51 97 32

58 - Vends 2 taureaux 2 ans, - 1 de 3 ans, - 1 adulte, possible sur génisses, TGS, HBC. GAEC Guillien - Epiry (réf. 10VB4)
✆ 06 82 51 97 32

58 - Vends jeunes taureaux Limousins HBL ou non, pères qualifiés 14 à 16 mois, TGS, livraison. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 10VB5)
✆ 06 78 97 54 52

58 - Elevage charolais vends 6 taureaux 2 ans et 1 adulte HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 12VB1)
✆ 06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99

58 - Vends très bon taureau 2 ans, - taureaux 15 mois VF, HBC, TGS. GAEC Roube-Fayet - Magny Cours (réf. 120B)
✆ 06 72 77 44 76

69 - Vends taureaux charolais de 1 et 2 ans, ttes garanties sanitaires, vêlage facile, type viande et élevage, très bonnes origines.
✆ 06 85 73 49 86

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vds taureaux 15 à 22 mois, gd choix, pères Levis, Mylove, Hamel, Caramel + génisses 2 ans (FCO 4 et 8) pleines IA Mélomane, TGS, livraison. Gaec Devillard J. et C., Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends taureaux 18-24 mois, non inscrits, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ 06 75 75 59 80

71 - EARL Limouzen Milly vend repros. mâles limousins inscrits, 18 mois, 1 adulte, génisses 18 mois à saillir, génisses pleines I.A., terme sept-oct, mixité lait docilité.
✆ 06 86 83 84 64

71 - Vends taureau reproducteur charolais + vaches laitières : 46.
✆ 06 20 36 01 77

71 - Vds T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ 06 07 57 55 40



71 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans et veaux de 16 mois, TGS, livraison. Chatillon J.M., Mesvres.
✆ 06 15 93 55 70

71 - Vends 25 taureaux 22 mois, HBC, repro., livraison assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

74 - AV taureaux Charolais 3 ans, charrue BR 61 S, giro Kuhn GA3201 GM
✆ 06 02 35 76 80

74 - Vends génisses Salers 3 ans calme vêlage avril, génisse Salers 2 ans.
✆ 06 80 25 00 94

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ 06 8716 54 66

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, laitonnes, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Caprin

26 - Vendons chevrettes alpine lactation mono traite 1050L TB 32,2 TP 33,3 indemn CAEV les caprines GRIGNAN 26
✆ 06 37 08 28 15

Ovin

42 - Vds brebis avec agneaux cause cessation.
✆ 06 82 45 66 45

42 - Achète brebis chèvres réformés agneaux 15 à 50 kg, toutes distances.
✆ 06 07 96 23 40

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Volaille-Lapin

38 - Vends élevage avicole pour fin 2020 en vente direct marchés mag producteurs bonne rentabilité
✆ 06 07 57 45 70

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'unité
✆ 04 74 90 91 90

71 - Particulier Vend poules naines avec poussins ou non, - mâle d'oie blanc (réf. 10VB1)
✆ 03 85 49 13 39

Chien

07 - Vds chiots type Border Collie nés le 28/12/2019, mère n°250269811709376, non lof, portée de 9. Parents visibles sur exploitation très volontaires aux animaux. Possibilité de conseils pour dressage. Chiots vermifugés pucés. 500 euros. SIREN 387 528 862
✆ 06 85 43 05 88

74 - Vends chiots croisés père Beauceron, mère Border 2 m 3 f nés le 02 01 20 dispo le 10 03 20 Mère : 250268730121422 SIRET 79607186800023.
✆ 06 81 57 34 42 HR

Chasse-Gibier

69 - Chasse 21 groupe d'amis chasseurs recherche 4/5 postés 12 week-end 600 Ha 20 Cervides 40 sangliers 24 chevreuils venaison partagée beau RDV de chasse 40 km Nord Dijon.
✆ 06 19 43 19 97

Terres de Bourgogne
Rejoignez TdB sur Twitter
Rejoignez TdB sur facebook
Terres de Bourgogne
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine
YouTube

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne), 4, rue de Lyon

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe du 27 juillet 2017, Monsieur Jacques Albert MOUNY, demeurant à LA ROCHE EN BRENIL (Côte d'Or) 1, route Nationale 6, né à LHUYS (Aisne) le 12 juin 1951, décédé à LA ROCHE EN BRENIL (Côte d'Or) le 30 décembre

2019 a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Gérard LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), le 21 février 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :

Me LEGUY, notaire à AVALLON (89200) 4, rue de Lyon, références CRPCEN : 89031, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, ce dépôt a été enregistré par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 6 mars 2020.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Maître Gérard LEGUY

AL211226755

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000) 16 avenue Victor Hugo

SUCCESSION

Suite au décès de Monsieur Jacques Henri VOILLERY, retraité, célibataire majeur, né à MONTMORENCY (95160), le 27 avril 1928, survenu à DIJON (21000), le 19 décembre 2019, Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo, est chargée du règlement de cette succession.

Il est précisé qu'il existe un testament contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude de Maître Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire susnommée.

Pour avis.

Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL211226756

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 septembre 2013,

Monsieur Guy Edmond Louis Charles Albert NAUDIN, en son vivant retraité, demeurant à GENLIS (21110) 14 Rue de la Vanoise , né à BESANCON (25000), le 11 décembre 1947, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à QUETIGNY (21800) (FRANCE), le 11 août 2019 a consenti un legs universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Charles-Alban PRIEUR , Notaire à DIJON 1 Place de l'Europe, – Simone Veil, le 25 octobre 2019.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON, chargé du règlement de la succession, réf CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis.

AL211226765

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil-Article 1378-1 Code de procédure civile-Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016. Suivant testaments olographes en date des 25/07/2014 et 20/07/2016, Monsieur Joseph Antoine LABRUYERE a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nadège Mc NAMARA, Notaire membre de la SELARL « Nadège Mc NAMARA et Patrick Mc NAMARA, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à la résidence d'AUTUN (Saône et Loire), 17 Rue de Lattre de Tassigny, le 27/11/2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nadège Mc NAMARA, notaire à AUTUN (71400 17 rue de Lattre de Tassigny, référence CRPCEN : 71026, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour insertion, Le Notaire

AL211226774

NOMINATION

SAS ENGLISH VILLAGE

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT domiciliée 37 Rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 Dijon a été nommée Commissaire aux Comptes titulaire de la SAS ENGLISH VILLAGE, capital de 108 185 euros, 6 Allée André Bourland 21000 DIJON 439 123 415 RCS DIJON en remplacement de REVILEC AUDIT ET ASSOCIES, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2025. Il n'y a pas lieu de remplacer la société BATT AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléant.

AL211226713

LVS SUPPORT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
6 Rue des Frères Montgolfier
21300 CHENOVE
528 138 423 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 7 février 2020, l'associée unique a nommé le cabinet Révision, Gestion, Audit sis 1 Rue du Dauphiné 21 121 FONTAINE LES DIJON en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices soit jusqu'à l'approbation des comptes clos au 30 septembre 2025. Pour avis La Gérance

AL211226757

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI PHENNIX

Société civile Immobilière
au capital de 20.000 euros
Siège social
8 rue des Pays Blancs
77690 MONTIGNY SUR LOING
RCS MELUN 852 856 533

Par délibération du 01/03/20, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 8 rue des Pays Blancs, 77690 MONTIGNY SUR LOING au 47 rue Jean Monnet -21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 01/03/20, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de MELUN sous le n° RCS MELUN 852 856 533 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. La Société, constituée pour 99 années à compter du 31/07/19, a pour objet social l'acquisition, administration et location de biens immobiliers et un capital de 20.000 euros

Pour avis - La Gérance

AL211226754

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

ECLOPME

Société par actions simplifiée
au capital de 77 600 euros
Siège social
14, rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY
RCS DIJON 800 564 130

Par délibérations du 10/03/2020, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 14, rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY au 11, Grande Rue - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, ce à compter du 20/03/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président.

AL211226758

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

BUCEPHALE I

Société par actions simplifiée
au capital de 160 000 euros
Siège social
12, place du Théâtre - 21000 DIJON
RCS DIJON 852 821 206

Par décisions du 09/03/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 12, place du Théâtre - 21000 DIJON au 28, rue de la Préfecture - 21000 DIJON, ce à compter du 09/03/2020. Pour avis.

AL211226761

PBM

SCI au capital de 150€, 2 rue charles suisse, 21000 dijon, 447 639 329 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 15/1/2020, de transférer le siège social de la société au 10 rue de st bris, 89290, Champs Sur Yonne. La société sera radiée du RCS de Dijon et réimmatriculée au RCS de Auxerre

AL211226777

APY

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros Siège social : 6 Rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE 389 908 963 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 7 février 2020, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 103 Avenue Roland Carraz, 21000 DIJON au 6 Rue des Frères Montgolfier, 21300 CHENOVE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL211226778

MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DE SAINT LEGER ET TALMAY

au capital de 92 445,07 €
siège social
2 Rue du Moulin
21270 SOISSONS SUR NACEY
408 279 131 RCS DIJON

AGE du 21/02/2020 : réduction de capital par rachat et annulation de parts, AM : 92 445,07 €, NM : 66 650,70 €, démission de M. Jean-Luc LAFFUGE des fonctions de cogérant ; à effet du 31/12/2019.

Pour avis

AL211226740

LD TRAVAUX

SNC au capital de 5 000 €
siège social
7 Rue Haute
21270 ST LEGER TRIEY
830 082 442 RCS DIJON

AGE du 21/02/2020: réduction de capital par rachat et annulation de parts, AM : 5 000 €, NM : 4 000 €, démission de M. Jean-Luc LAFFUGE des fonctions de cogérant ; à effet du 31/12/2019.

Pour avis

AL211226739

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

BUCEPHALE I

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
12, place du Théâtre - 21000 DIJON
RCS DIJON 852 821 206

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 19/09/2019, et du procès-verbal des décisions du Président du 23/09/2019, que le capital social a été augmenté de 159 000 euros par émission d'actions nouvelles en numéraire, pour le porter à la somme de 160 000 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Ancienne mention : 1 000 euros ; Nouvelle mention : 160 000 euros.

Pour avis.

AL211226759

SARL DC DEVELOPPEMENTS

Le 29/02/2020, l'AGE de la SARL DC DEVELOPPEMENTS 6, Allée André Bourland, 21000 DIJON 519 110 985 RCS DIJON a décidé d'augmenter le capital par apports en nature 193 200 euros et en numéraire de 25 000 euros, soit un capital qui passe de 342 700 euros à 560 900 euros. Les articles 6 et 8 ont été modifiés en conséquence.

AL211226775

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL QUETIGNY CHEVIGNY

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le 10 avril 2020 à 19h00

Le Polygone

Parc de la Saussaie

21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.

2. Compte rendu d'activité.

3. Présentation du bilan et du compte de résultat.

4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.

5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.

7. Elections au Conseil d'Administration. 3 sièges sont à pourvoir*.

M CLAUDE-RENE BROUTARD,M GILLES SIMONNEAU, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

8. Elections au Conseil de Surveillance. 2 sièges sont à pourvoir*.

MME GENEVIEVE GOURDON JOUBERT,MME NADINE LEQUET AVENIA, élu es sortantes, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

9. Allocution de l'invité d'honneur.

10. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

AL211226760

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS LEGATIS DIJON QUETIGNY
Notaires associés
23, rue Buffon - 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par ME Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la SELAS «LEGATIS DIJON QUETIGNY», titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, le 20 février 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Bruno Raphaël SANCHEZ, Gérant de société, né à Langres (52200) le 17 octobre 1966, et Madame Isabelle RONDEPIERRE, Contrôleur principal des Finances publiques, son épouse, née à SAINT VALLIER (71230) le 10 Mai 1963, demeurant ensemble à QUETIGNY (21800) 12 rue Suzane Brunschvig, mariés à la mairie de DIJON (21000) le 4 juin 2005 sous le régime de la séparation de biens.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Me ROQUEL

AL211226786

MODIFICATION DE STATUTS

Olivier BENOÎT – Avocat
6, Rue Félix Faure
54000 NANCY

H2OLIDAYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
21170 ST JEAN DE LOSNE
438 811 325 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 07 décembre 2019, les associés ont décidé à l'unanimité d'abandonner les activités de vente de vacances fluviales par Internet, d'agence de voyages spécialisée et de tour opérateur pour ne plus faire exercer à la société que l'activité de conseil et d'assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations en matière de relations publiques et de communication et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL211226770

SARL G.R. SERVICES

au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1
21000 DIJON
834 388 225 RCS DIJON

Suite à décision unanime des associés du 27/02/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de : négoce de tous produits ou services non réglementés, en dehors de ceux prévus au présent objet, centre d'affaires, domiciliation d'entreprises et services connexes, réexpédition de courrier, secrétariat, centre d'appel et standard téléphonique, location de bureaux, assistance internet et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL211226784

FUSION

COVIDEF

SAS au capital de 40 000 € Siège social : 14, rue Haute 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE 513 752 600 RCS DIJON En date du 10.01.2020, les Associés ont : approuvé le projet de fusion par absorption de la société COVIDEF par la SOCIETE DE TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT SOTREN, SAS dont le siège est à CHAMPAGNE SUR VINGEANNE (21310) 12 rue Haute (324 454 578 RCS DIJON) ainsi que les apports effectués et leur évaluation. décidé la dissolution anticipée, sans liquidation de la société COVIDEF le passif de cette dernière étant intégralement pris en charge par la société SOTREN. Le 10.01.2020, l'Associée unique de la société SOTREN du 10.01.2020 ayant approuvé le traité de fusion, ainsi que les apports effectués et leur évaluation, la fusion et la dissolution de la société COVIDEF sont devenues effectives à cette date.

AL211226780

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AGEY: D 260 : en nature cadastrale de vigne, zone N du PLU - ZB 75 et 80 : bois, zone A du PLU

58 a 15 ca - Es clos: D-260 - Les corviottes: ZB-75-80

LABERGEMENT-LES-AUXONNE: Terre - RNU

70 a 40 ca - Clos de rosiere: ZA-38

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

LABERGEMENT-LES-AUXONNE : Terre - RNU

71 a 00 ca - 'Clos de rosiere': ZB- 120[F1]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 06/04/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211226787

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL CHARVIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 6, avenue de la Concorde
21000 DIJON
823 046 719 R.C.S. DIJON

Par décision du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Johann CHARVIN demeurant ,6 avenue de la Concorde – 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 6, avenue de la Concorde - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211226513

EURL CHARVIN

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 2.000 euros
Siège social : 6, avenue de la Concorde
21000 DIJON
823 046 719 R.C.S. DIJON

Par décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Johann CHARVIN demeurant ,6 avenue de la Concorde – 21000 DIJON, et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211226558

LA PIERRE POSÉE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.250 euros
Siège social : 8, rue du Levant
21380 MARSANNAY-LE-BOIS
502 407 885 RCS DIJON

Par décisions du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Emmanuel CHAMBIN demeurant 8, rue du Levant – 21380 MARSANNAY-LE-BOIS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 8, rue du Levant – 21380 MARSANNAY-LE-BOIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211226561

LA PIERRE POSÉE

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 3.250 euros
Siège social : 8, rue du Levant
21380 MARSANNAY-LE-BOIS
502 407 885 RCS DIJON

Par décisions de l'associé unique en date du 31 janvier 2020, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Emmanuel CHAMBIN demeurant 8, rue du Levant – 21380 MARSANNAY-LE-BOIS et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL211226564

SCI VISI

SCI au capital de 45 734,71 €
Siège social
2 RUE LUCE VILLIARD 21000 DIJON
390 780 286 RCS DIJON

L'AGE du 28/02/2020 a décidé la dissolution de la Société à compter du 28/02/2020 et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Christian RODOT, demeurant Résidence Port Bourgogne 2 E Rue Jules Ferry 21000 DIJON et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Modification au RCS de DIJON.

AL211226781

SCI VISI

SCI en liquidation
au capital de 45 734,71 €
Siège social
2 RUE LUCE VILLIARD 21000 DIJON
Siège de liquidation
Résidence Port Bourgogne
2 E Rue Jules Ferry 21000 DIJON
390 780 286 RCS DIJON

L'AGO du 29/02/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Christian RODOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

AL211226782

AVIS DE CONSTITUTION

SC DE TROIE

Société civile
au capital de 1.000 euros
Siège social
17, boulevard de la Défense
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 13/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile ; Dénomination sociale : SC DE TROIE ; Siège social : 17, boulevard de la Défense 21000 DIJON ; Objet social : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 1.000 euros ; Gérance : Mr Jean François PRUGNOT, demeurant 17, boulevard de la Défense 21000 DIJON ; Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL211226681

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 9 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : ESP CORPORATE

Siège social : 2 rue Alexander Fleming, 21121 AHUY

Objet social : Toutes activités de restauration, de vente de produits alimentaires

et de boissons, à consommer sur place ou à emporter. Toutes activités de bar à salades

avec boissons et desserts.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société

au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 000 euros

Gérance : Monsieur Alexis PLATRET, demeurant 103 rue de Talant - 21000 DIJON

et Monsieur Nicolas PLATRET, demeurant 11 chemin de la Chaume, 71640 DRACY LE FORT, assurent la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211226764

FONCIERE DE BESSEY

AVIS DE CONSTITUTION

Le 9 mars 2020, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : FONCIERE DE BESSEY

Forme : société civile immobilière

Siège : BESSEY LES CÎTEAUX (21110), 4, rue du Grand Commun

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €.

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis. A titre accessoire, la cession de tout ou partie des biens immobiliers dont elle est propriétaire et le remploi du prix de cession, tant en biens immobiliers ou qu'en parts sociales de sociétés à

prépondérance immobilière.

Gérance : FINANCIERE GUINET sise à LYON (69007), 50, rue Saint Mathieu, 823 853 015 RCS LYON, qui dispose de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers.

Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément définie dans les statuts.

RCS : DIJON

AL211226769

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à semur en auxois du 11/03/2020 a été constituée une EURL nommée :

DATA CABLING

Objet : - Fabrication et conception de cordons informatiques et téléphoniques standard et spécifique

- L'assistance technique dans des études de réseaux

- L'ingénierie et la réalisation de câblage de toutes installations se rapportant aux installations de réseaux câblés et de transmission de voix, données, images, sous toutes formes de liaisons : fibre optique, électrique, radio, WIFI, informatique…

- Etudes et maintenance se rapportant à ces activités

- L'aménagement de locaux

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Sigle : DATA CABLING Capital : 300 € Siège social : 12 RUE JOSEPH LAMBERT, 21140 semur en auxois Durée : 99 ans Gérance : Mme virginie soumier, 16 rue joseph lambert, 21140 Semur-en-Auxois.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL211226772

NIÈVRE

NOMINATION

DECIZE DISTRIBUTION

SAS au capital de 2 338 700 €
Siège social : Route de Champvert
58300 DECIZE
R.C.S. : 507 757 672 RCS NEVERS

AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibération du Conseil de Parrainage du 27/02/2020, il a été nommé, avec effet de la même date, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 28 Février 2025, en qualité de Président, Monsieur Jean- François Martin demeurant à TREVOL (03460) 6 Route des Bourbons, en remplacement de Monsieur Jean-Michel EPHREM, démissionnaire.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour Avis,
le Président

AL581226795

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI GSEGNER.MEA

SCI au capital de 2000€ Siège social: 1 Les Mollets 58200 Cosne-cours-sur-loire 750884520 RCS NEVERS. L'AGE du 09/03/2020 a décidé de transférer le siège au 35 Impasse Des Camelias 40160 Parentis à compter du 09/03/2020. Dépôt RCS MONT-DE-MARSAN.

AL581226762

EMPREINTE

SASU au capital de 70300 € Siège social : 4 RUE ANATOLE FRANCE 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE RCS NEVERS 812792224

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/03/2020 , il a été décidé de transférer le siège social au 7 RUE LOUIS PARIS 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE à compter du 09/03/2020 , de modifier la dénomination sociale qui devient : ATOUT77

Modification au RCS de NEVERS.

AL581226773

SCI JBC

SCI au capital de 3.000,00 euros
Siège social
Lieu-dit le Brand Brûlot
58290 LIMANTON
528 808 678 RCS Nevers

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 25/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 51 Avenue du 11 novembre 1918 92190 MEUDON, et ce, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Radiation du RCS de Nevers et nouvelle immatriculation au RCS de Nanterre.

AL581226789

EARL DE LA CHAUME

au capital de 7 500 Eur.
Ancien siège social : La Motte
58270 SAINT SULPICE
Nouveau siège social : 18, rue du Moulin – La Haute Cour –
58270 SAINT BENIN d'AZY

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2020, les associés ont décidé

de transférer le siège social situé à SAINT SULPICE (58270) La Motte à SAINT BENIN d'AZY (58270) 18, rue du Moulin – La Haute Cour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL581226793

MODIFICATION DE CAPITAL

FORMACOMPOST

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 288 000 €
Siège Social
Nyon – 58130 OUROUER
501 299 812 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 28/01/2020, l'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de 32 000 € le ramenant ainsi de 40 000 € à 8 000 € par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales.

Aux termes de ses décisions du 24/02/2020, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de 250 000 € pour le porter de 8 000 € à 258 000 € par apport en nature et création de 25 000 parts sociales nouvelles.

Aux termes d'un acte ssp du 24/02/2020, le capital social a été augmenté de 30 000 € pour être porté de 258 000 € à 288 000 € par apports en numéraire et création de 3 000 parts sociales nouvelles.

Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL581226767

MODIFICATION DE STATUTS

SARL DE L'ARDAN

SARL au capital de 7600 €
Siège social
Camping de l'Ardan 58800 CHAUMOT
RCS NEVERS 448953760

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 12/03/2020, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Location de terrains aménagés à compter du 12/03/2020 . Modification au RCS de NEVERS.

AL581226780

BONGARD BAZOT ET FILS

SA au capital social de 519 550 Euros
Siège social : Le Bourg -
58110 SAINT PEREUSE
R.C.S. NEVERS 631 880 408

Le 21.02.2020, le Conseil d'Administration constate le décès de Monsieur Roland BAZOT et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis.

AL581226783

SCI LP02L

SCI LP02L au capital de 1080€, Siège Social 34 rue Ledru-Rollin Prolongée 58600 FOURCHAMBAULT Immatriculée au RCS de NEVERS 793 059 957. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 mars 2020 , Informe de la Cession des parts de M SALIDO Virgile au profit de M LANOË Jean-François pour 6 parts sociales et de Mme LANOË Sandrine pour 54 parts (nouveau associé). M LANOË Jean-François est nommé Gérant .Le Siège sociale est Transféré au 13 Clos des Vernes Rue du Bourbonnais 18150 LA-GUERCHE- SUR -L'AUBOIS. Modification au RCS de BOURGES et radiation au RCS de NEVERS.

AL581226785

MICHEL REDDE ET FILS

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros Siège social : Les Berthiers - 58150 SAINT ANDELAIN 329 779 284 RCS NEVERS Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28 février 2020, il résulte que les mandats de la société «MAZARS DIJON» Commissaire aux Comptes titulaire, et la société «LDS AUDIT», Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il a été décidé de ne pas procéder à leur renouvellement, ni de désigner de nouveaux Commissaires aux Comptes. POUR AVIS Le Président

AL581226796

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un SSP en date du 01/01/2020, **MTHIBAULT JEAN FERNAND** demeurant 3 RUE DU GRAND CHAMP / SEIGNE REPRESENTANT LA COMMUNE DE SUILLY LA TOUR 58150 SUILLY-LA-TOUR a donné en location gérance à **Mme DA CONCEICAO AURELIE** demeurant 90 RUE SAINT SYMPHORIEN, 58150 SUILLY-LA-TOUR un fonds de commerce de RESTAURANT / BAR / PRESSE situé **72 RUE SAINT SYMPHORIEN AUBERGE DE L'ACOTIN 58150 SUILLY-LA-TOU**R à compter du 01/01/2020 au 31/12/2026. Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'une période de 12 mois.

AL581226772

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

SCEA DES BERTHIERS

Au capital de 102 049,37 €
Siège social : Les Berthiers - 58220 PERROY
408 782 977 RCS NEVERS

Modification des dirigeants

L'AG du 12/02/2020 a décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du 09/01/2020 et pour une durée indéterminée, M. Franck BOUCHER né à COSNE COURS SUR LOIRE (58) le 29/08/1980, dmt à CIEZ (58220), Les Foins, 3 rue Vallée François.

Pour insertion,

AL581226776

MONJENOT-GATIGNOL

SARL à associé unique
au capital de 7.622,45 €
Siège
18 RUE FRANCOIS MITTERRAND
58000 NEVERS
383665361 RCS de NEVERS

Par décision de l'associé unique du 17/02/2020, il a été décidé à compter du 01/03/2020 de:

- nommer Gérant M. MONJENOT Laurent, serge 6 avenue du général de gaulle 58000 NEVERS.Mention au RCS de NEVERS

AL581226779

ATOLL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Rue du Tremblat - Zone Industrielle de Villechaud
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
380178913 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 25 février 2020, l'associée unique a nommé Monsieur Jérôme COUILLAUD, né le 07/04/1970 à SAINTES, demeurant 97 Bis avenue du Docteur Roux à MORSANG SUR ORGE (91), en qualité de gérant pour une illimitée, en remplacement de Monsieur Xavier GRENET, démissionnaire.

Pour avis

La Gérance

AL581226797

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

Société de sécurité Global Securicor EURL en liquidation au capital de 20€ siège social: 47 bis rue Henri bouquillard 58000 Nevers. RCS de Nevers 880216049.

Par A.G.E du 20/01/2020 l'associe unique décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/01/2020 et sa mise en liquidation amiable . Elle a nommé comme liquidateur mr N'dri Kouassi Konan Stéphane demeurant au 25 Avenue Pierre Bérégovoy 58000 Nevers le siège de la liquidation est fixé au siège social .

AL581226774

SAS REYSS

Société Par Actions Simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 Euros
Siège social et de liquidation :
38 rue de Paris - 58440 MYENNES
838 108 488 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 31/01/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation de la société à compter du 31 janvier 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL581226704

GAF CONSULTANT

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 700 €
Siège social : Les Chaboureaux – 58310 BITRY
SIRET : 480 518 703 00024 – APE : 7022Z

Aux termes d'une AGE en date du 01/03/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/03/2020. Madame JULIEN Marie France demeurant les Chaboureaux – 58310 BITRY est nommé liquidateur de la société. Le siège de liquidation est fixé à Les Chaboureaux - 58310 Bitry, où la correspondance devra être adressée et que les actes et documents seront notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de NEVERS.

Pour avis

Le liquidateur.

AL581226766

SCI LA CHENAIS

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2019 de la «SCI LA CHENAIS», société civile immobilière au capital de 1 524,49 Euros, dont le siège social est à SAINT HONORE LES BAINS (58360) 46 Avenue Eugène Collin, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 419 823 596, les associés ont décidés la LIQUIDATION de la SCI, détermination des acquêts sociaux, partage des acquêts sociaux, sommes à recevoir par chacun des associés, et donnent tous pouvoirs à Madame Anny CHAUVAUX et Monsieur Xavier CHAUVEAUX, demeurant à SAINT HONORE LES BAINS (58360) 46 rue Eugène Collin, le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société: 46 Avenue Eugène Collin 58360 SAINT HONORE LES BAINS. POUR AVIS. Me JEANSON,

AL581226771

EURL CLAMECY CONDUITE

Siège social
7 rue du Petit Marché
58500 Clamecy
RC 532 689 855 Nevers

Le 10/03/2020, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société EURL Clamecy Conduite et la fermeture de l'établissement Ligne de Conduite à compter du 31/03/2020 et nommé comme liquidateur Mme Marie-Laurence Rebouleau, 14 rue des Vergers - Fondelin - 58500 Billy sur Oisy et fixe le siège de liquidation à cette adresse.

Pour avis.

AL581226778

STEPHANE ROCHEL PARAPSY CONSEILS

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 500 €
Siège social
1 ruelle de la Petite Argentine
58190 ASNOIS
820 803 989 R.C.S. Nevers

Par une décision du 31/12/19, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 31/12/19.

Mention au RCS de NEVERS.

AL581226798

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 10 mars 2020 constitution de la SAS :

Gerald's Holding SAS

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 1, Grande Rue - 58190 SAIZY

Objet : Propriété et gestion de tous biens meubles et immeubles, toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet ; administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière ; négoce, la vente et la location avec ou sans chauffeur, de tous matériels ou véhicules ; vente de tous véhicules neufs et d'occasion.

Président : M. Gerald van den HEUVEL demeurant 1, Grande Rue 58190 SAIZY

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL581226775

SCI DU 14 JUILLET

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
17 RUE DU 14 JUILLET
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 03/03/2020, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale : SCI DU 14 JUILLET

Objet social : l'acquisition de tous immeubles bâtis et non bâtis, leur détention et leur administration, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la société.

Siège social : 17 Rue du 14 Juillet 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Pascal JOLIVET demeurant 37 rue des Belles Feuilles 75016 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL581226768

FIDUCIAL SOFIRAL

BOURGEOIS DOURNEAU BATIMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 17 Grande Rue
58500 BILLY SUR OISY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BILLY SUR OISY du 6 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BOURGEOIS DOURNEAU BATIMENT

Siège social : 17 Grande Rue, 58500 BILLY SUR OISY

Objet social : La maçonnerie, la couverture, la zinguerie, la charpente, l'isolation, la plâtrerie, le carrelage, le terrassement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 6 000 euros

Gérance :

Monsieur Bastien BOURGEOIS demeurant 1 rue des Deux Pins 58500 BILLY SUR OISY

Monsieur Bertrand BOURGEOIS, demeurant 17 Grande Rue 58500 BILLY SUR OISY

Monsieur Alphonse DOURNEAU-JOUANNIC, demeurant Latrault 58460 BREUGNON

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis

La Gérance

AL581226769

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

SCI SOEURS LANDURIER

Avis de constitution

Par acte reçu par Me S. KOWAL, notaire à Corbigny 58, le 07 mars 2020, a été constituée la société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : SOEURS LANDURIER

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL SOCIAL : 250 200,00 euros divisé en 2502 parts de 100,00 euros chacune, numérotées de 1 à 2502.

SIÈGE SOCIAL : DORNECY (58530), 1bis, chemin de la Côte.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS

GÉRANCE : Geneviève LANDURIER, épouse DE ROSSI, demeurant à DORNECY (58530), 1bis, chemin de la Côte - Catherine LANDURIER, épouse MERLIER, demeurant à SOUGY-SUR-LOIRE 58, Le Bourg - Lydie LANDURIER, épouse RATHEAU, demeurant à

ANTHIEN 58, Sancy le Haut.

Apports immobiliers chacune pour un tiers de lots de co propriété sis à SAINT MAUR DES FOSSES (94) Résidence Les Quatre Rues.

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

Pour avis.

AL581226770

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SAS CHEZ TOMMY ET SANDRINE

Forme sociale : SAS

Capital social : 3 000 €

Siège social : 63, Avenue de Paris – 58320 POUGUES LES EAUX

Objet social : Activité de boucherie, de charcutier, de traiteur - Achat, vente d'épicerie fine et de boissons alcoolisées ou non - Achat, fabrication et vente de plats à emporter

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Tommy LAUBIGNAT dt à CHAULGNES (58) – 11 B, rue des Vignes du Gué

Directeur Général : Mme Sandrine GOMEZ dt à CHAULGNES (58) – 11 B, rue des Vignes du Gué

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL581226786

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUILLY SUR LOIRE du 27/02/20, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LE PETIT MARIN

Siège social : 7 Avenue de la Tuilerie, 58150 POUILLY SUR LOIRE

Objet social : - l'élevage de vins, la mise en bouteilles, le négoce et la commercialisation de vins, alcools, spiritueux, sous toutes ses formes et par tous moyens de distributions ;

- l'achat et la vente en gros de tous produits de la vigne, ainsi que de tout ce qui se rapporte à la production, le traitement ou le commerce de la vigne et du vin ;

- toutes prestations de travaux et de conseils agricoles et viti-vinicoles ;

- l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime,

- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viti-vinicoles et agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Mme Aurélie PETIT et M. Sébastien MARIN demeurant 7 Avenue de la Tuilerie - 58150 POUILLY SUR LOIRE.

Pour avis la Gérance

AL581226787

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09 mars 2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SAN NAZARIO

Siège social : 2 Route de Coujard – La Croix de Pré – 58120 CHATEAU CHINON CAMPAGNE

Objet social : L'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 100 € en numéraire

Gérance : Daniel SAN NAZARIO demeurant le Bourg, 58120 Corancy

Cession de parts : Toute cession sera soumis à l'agrément des associés par A.G.E.

Immatriculation : RCS Nevers

Pour avis

AL581226788

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SARL LITTLE CHAMPY ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 10, Place Saint Pierre – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE ; Objet social : Vente de prêt à porter, hommes, femmes, enfants - Vente de chaussures, accessoires se rapportant à l'habillement et plus généralement à l'équipement de la personne - Vente d'articles de maroquinerie et de voyage ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 2 000 € ; Gérance : Mme Marjolaine CUGNENC dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 5, avenue du Champ du Seigneur ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL581226791

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : EURL Viridiana MAGE-NAULT ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 23, rue des Camélias – CHAMBEAU – 58150 SAINT ANDELAIN ; Objet social : Fabrication, vente à emporter et à consommer sur place, sédentaire et non sédentaire, de bières artisanales et de boissons non alcoolisées – Location de tireuses à bières – Organisation de stages de brassage de bières, d'ateliers de dégustation de bières, de visites de la brasserie – Achat et vente de boissons non alcoolisées – Achat et vente d'objets de brasserie et de tous objets, équipements, biens meubles et accessoires de quelque nature et usage que ce soit ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : Mme Viridiana MAGE-NAULT dt à SAINT ANDELAIN (58) – 23, rue des Camélias - CHAMBEAU ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL581226794

YONNE

DÉSIGNATION

SCI ASSOCIATION LYCÉE PRIVÉ ST JOSEPH

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES Tel : 03.86.52.60.00 _ SCI ASSOCIATION LYCÉE PRIVÉ ST JOSEPH Société civile immobilière en liquidation au capital de 152,45 euros Siège social : 1 Bd de la Marne 89000 AUXERRE Siège de liquidation : 1 Bd de la Marne – 89000 AUXERRE 378 041 685 RCS AUXERRE _ L'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur André GUYOT, demeurant à MONETEAU (89470) 3 rue des Hardies, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateu

AL891227148

SUCCESSION

INSERTION - ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 11 septembre 2014, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 4 mars 2020.

Madame Isabelle SAIZ, retraitée, demeurant à Sens (89100), 10 rue Nonat Fillemen, Résidence « Le Grenier à Sel ».

Née à Seringes-et-Nesles (02130), le 16 avril 1924.

Veuve, de Monsieur Baruch ALPERIN et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à Sens (89100), le 8 novembre 2019.

A institué pour légataires universels :

- Madame Espérance Thérèse RUIZ, demeurant à Paris (13ème), 16 rue des Gobelins.

Née à Saint-Vinnemer (Yonne), le 27 juillet 1944.

- Madame Julienne RUIZ, demeurant à Paris

(20ème), 74 rue des Grands Champs.

Née à Saint-Vinnemer (Yonne), le 16 septembre 1946.

- Madame Annette RUIZ, demeurant à Paris (13ème), 16 rue des Gobelins.

Née à Saint-Vinnemer (Yonne), le 9 février 1949.

- Madame Isabelle SAIZ, demeurant à Paris (19ème), 30-32 rue de Lorraine.

Née à Paris (15ème), le 9 mars 1954.

Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le TGI de Sens, le 10 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.

Ladite opposition devant être formée auprès de Me Caroline LAHALLE - 13 rue de Limoges - 78000 Versailles, Notaire en charge du règlement de la succession de Madame Isabelle SAIZ veuve ALPERIN.

En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.

Pour insertion

Le Notaire.

AL891227249

Notaires

**Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN
& Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date à AUXERRE (89000) des 9/06/2018 et 15/11/2018, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 103/2020, Monsieur Patrice Marcel ARNOUX, demeurant à CHENY (89400), 50 rue de Fertrive, divorcé de Madame Christine Geneviève MICHELET, né à VAUCLAIX, le 5/10/1957, décédé à CHENY, le 5/02/2020, a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ces testaments.

Pour avis, le notaire.

AL891227257

→ **NOMINATION**

CLP PACKAGING

**SAS au capital de 2.100.000 euros
Siège social
8 rue de la Croix Verte
89200 AVALLON
438 273 799 RCS AUXERRE**

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 27 février 2020, la société SFV SAS sise 20 av Mac Mahon 75017 PARIS 505 084 731 RCS PARIS a été nommée en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter de ce jour , en remplacement de la société VERPACK, démissionnaire.

AL891227214

→ **TRANSFERT DE SIÈGE**

HARMONIE COIFFURE 89

Par assemblée générale extraordinaire en date à Sens du 28/02/2020, le siège social de la Société par actions simplifiée dénommée: « HARMONIE COIFFURE 89 » au capital de 1000 € inscrite au RCS de Sens sous le n° 815183264 est transféré du 62 rue de la république 89100 SENS au 19 rue Chantecoq - Z.I. des Vauguillettes 89100 SENS, à effet du 1er mars 2020. Pour avis, la gérance.

AL891227227

AEM BUREAUTIQUE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5000 euros

Ancien siège social : 5 rue du Grand Béon 89100 SOUCY

Nouveau siège social : 36 rue Joliot Curie 89100 SAINT CLEMENT

Aux termes d'une AG du 8 Mars 2020, les associés ont décidé à compter du 8 Mars 2020 de transférer le siège social situé à SOUCY (89) 5 rue du Grand Béon à SAINT CLEMENT (89) au 36 rue Joliot Curie et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL891227147

ACTION METAL CONCEPT 89

**SARL au capital de 4.000 €
Siège social
4, Impasse des Jardins
89140 PONT SUR YONNE
RCS SENS 491 653 264**

Par délibération en date du 01/02/2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de 4, Impasse des Jardins 89140 PONT SUR YONNE à 6, rue des Pruneliers 89100 SAINT MARTIN DU TERTRE, avec effet au même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis

AL891227179

EURL LIPO

**SARL unipersonnelle
au capital de 4 000 euros
Siège social
7 rue Roger Varrey
89300 Joigny
495016545 RCS de Sens**

L'associé unique en date du 28/02/2020, a décidé de transférer le siège social au 30 rue Jean-Jaurès 10440 La Rivière de Corps, à compter du 01/03/2020.

Mention au RCS de Sens.

AL891227217

viseeon

HOOKAH LOUNGE

EC2 CONSEILS 6 bis rue Denis Papin 89000 AUXERRE HOOKAH LOUNGE SAS au capital de 1000 € Siège social : 2 bis rue de Londres, 89470 Monéteau 824 881 791 RCS d' Auxerre L'AGE du 01/03/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 6 avenue du Maréchal Juin, 89000 Auxerre, à compter du 01/03/2020. Mention au RCS d' Auxerre

AL891227221

YONNE EMBALLAGES SERVICES

**SARL au capital de 5000 €
Siège social : 3 Chemin Champbertrand
89100 SENS
793231424 RCS de SENS**

Par AGE du 01/01/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 37 Avenue Du General Leclerc 89140 PONT SUR YONNE, à compter du 01/01/2020.

Mention au RCS de SENS

AL891227229

SCI DU MINAS

**Société civile immobilière
Au capital de 155 000,00 euros
Siège social
2 rue Basse Perrière - 89000 AUXERRE
793 146 184 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération en date du 2 mars 2020, prenant effet le même jour, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 4 Ter rue Michelet - 89000 AUXERRE. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis, la gérance.

AL891227239

COGELEC

**Société a responsabilité limitée
au capital de 3 600 €
Durée : 99 ans
Siège social
4 rue Jean-Pierre Frézard
89500 CHAUMOT
814 528 352 RCS Sens**

Le 10 avril 2019, par Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 rue Jules Guesdes – 91130 RIS-ORANGIS et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La suite sans changement.

Modification au RCS de Sens.

AL891227244

PBM

SCI au capital de 150€, 2 rue charles suisse, 21000 dijon, 447 639 329 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 15/1/2020, de transférer le siège social de la société au 10 rue de st bris, 89290, Champs Sur Yonne. Objet : Acquisition, gestion et administration de biens. Durée : 99 ans. Gérance : Mme COTTE Pascale, 10 rue de st bris, 89290 Champs Sur Yonne. La société sera radiée du RCS de Dijon et réimmatriculée au RCS de Auxerre

AL891226777

→ **MODIFICATION DE CAPITAL**

DEJOU

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
porté à 100 000 €
Siège social : 7 Allée du Panier Vert, 89000 AUXERRE
529 989 451 RCS AUXERRE**

AVIS

Le 17.02.2020, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 99 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 1 000 €

Nouvelle mention :

Capital social : 100 000 €

Pour avis

La Gérance

AL891227135

LES CARS MATHIEU

**Société à responsabilité Limitée
au capital de 82.500 €
Siège social :
2 Allée de Vaucorbon
89000 AUXERRE
794 776 997 R.C.S. Auxerre**

Aux Termes d'un Procés-Verbal des Décisions de l'Associé Unique en date du 13/03/2020, il a été :

Décidé d'augmenter le capital d'une somme de 100 000€ pour le porter de 82.500€ à la somme de 182 500€ par la création de 1 000 parts sociales nouvelles de 100€ de valeur nominale chacune.

Décidé de réduire le capital d'un montant de 57 100€ pour le ramener à la somme de 125 400€.

Le capital est fixé à 125 400 divisé en 1 254 parts sociales de 100€ de valeur nominale chacune.

Les Articles 6.1et 6.2 des statuts ont été modifiés en conséquence.

L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

AL891227268

→ **CONVOCATION**

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Association Les Jardins de la Croisière
5 Chemin de la Croisière – 89100 SENS**

Les adhérents de l'association sont convoqués en Assemblée Générale qui aura lieu :

Le Mercredi 25 Mars 2020 de 10h à 12h

A la Maison Familiale Rurale de Sénonais

24 Rue Haute 89100 Gron

Ordre du jour : compte de résultat et bilan 2019, rapport d'activité, projets 2020 et questions diverses.

Le Président : Michel Jouan

AL891227099

→ **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'AUXERRE

Le public est averti qu'en execution :

du code de l'environnement,

de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0068 du 5 mars 2020,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une unité de fabrication de panneaux de particules à bois sur la commune d'Auxerre, déposée par la SAS KRONOSPAN, sera ouverte du mercredi 8 avril 2020 (09h00) au mercredi 13 mai 2020 (17h30) inclus, soit une durée de 36 jours consécutifs à la mairie d'Auxerre.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. André PATIGNIER, colonel honoraire de gendarmerie.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre

d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 8 avril 2020 au 13 mai 2020, à la mairie d'Auxerre, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 8 avril 2020 au 13 mai 2020 à la

préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement)

de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au

03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes d'Auxerre, Monéteau, Gurgy, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves, Bleigny-le-Carreau, Sougères-sur-Sinotte sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

o soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1924

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1924@registre-dematerialise.fr

o soit par écrit :

sur le registre « papier » déposé à la mairie d'Auxerre,

ou

par courrier adressé à la mairie d'Auxerre (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie d'Auxerre, les :

mercredi 8 avril 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

vendredi 17 avril 2020 de 14 h 30 à 17 h 30,

samedi 25 avril 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

mardi 5 mai 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,

mercredi 13 mai 2020 de 14 h 30 à 17 h 30.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies d'Auxerre, Monéteau, Gurgy, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves, Bleigny-le-Carreau, Sougères-sur-Sinotte. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Benjamin PHILIPPE- SAS KRONOSPAN - Bois de la Duchesse - RN 77- BP 377 89006 AUXERRE Cedex- Tél. 03.86.94.45.39 - mail : ax.securite@kronospan-sas.f

AL891227129

→ **RECTIFICATIF**

DPJ INTERNATIONAL

**SARL au capital de 7 622 €
Siège social
ZA des Macherins
89470 MONÉTEAU
RCS d'AUXERRE**

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°1 dans l'édition du 11/03/2020.

Il fallait lire : lors de de l'assemblée du 20/02/20230 il est décidé la dissolution et liquidation de la sarl DPJ International

Mr Alvarez Victor est nommé comme liquidateur

VICTOR ALVAREZ

AL891227196

→ **CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Etude de Maîtres Julien MILLARD et Laure BERHELIN, Notaires associés à SAINT FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo.

INSERTION – CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Laure BERTHELIN, Notaire Associé, Membre de la SCP « Julien MILLARD et Laure BERTHELIN », à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, agissant en qualité de liquidateur de ladite société, le 11 mars 2020, a été reçu l'aménagement du régime matrimonial portant mise en communauté d'un bien propre, par

Monsieur Jean Laurent DUBREUIL, retraité, et Madame Christine Corinne VENDITTI, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LASSON (89570) 13 grande rue.

Monsieur est né à NANTERRE (92000) le 21 juin 1957,

Madame est née à AUBERVILLIERS (93300) le 14 décembre 1956.

Mariés à la mairie de LASSON (89570) le 17 septembre 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891227254

→ **MODIFICATION DE STATUTS**

EARL ERIC BARDIOT

**CAPITAL SOCIAL : 120.000 euros
SIEGE SOCIAL : 1 rue du Bois - Cuissy
89560 OUANNE
RCS AUXERRE 752 613 729**

Par AGE du 20/02/2020, les associés ont transformé l'EARL en Société Civile d'Exploitation Agricole.

Les nouvelles caractéristiques de la société au 20/02/2020, sont les suivantes :

Dénomination sociale : ERIC BARDIOT

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Objet : exploitation agricole

Capital social : 120.000,00 euros

Siège social : 1 rue du Bois - Cuissy 89560 OUANNE

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Eric BARDIOT demeurant 3 rue de Pousselange 89240 ESCAMPS

Cessions de parts sociales : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire, sauf entre associés lorsque la société n'est composée que de deux associés.

Pour insertion, la gérance.

AL891227167

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE «SOCABA «

**Siège social
AUXERRE 89000 rue Soufflot N°6
Capital de 53.357,16 EUR
RCS : AUXERRE N° D 401.228.118**

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 Mars 2020 , il a été décidé à compter de cette date :

-De transférer le siège social qui était à AUXERRE 6 rue Soufflot à l'adresse suivante AUXERRE 1bis rue des Moreaux

-De nommer comme nouveaux gérants avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément Mr Bernard BRISSON et Mme Annick ROLAND son épouse, demeurant ensemble à AUXERRE 1bis rue des Moreaux, en remplacement de Mr Bernard BRISSON.

Les articles 4 et 18 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis et mention.

AL891227235

SCI GEMINI

Société civile Au capital de 51 304,90 euros Siège social : 2 rue Basse Perrière - 89000 AUXERRE 381 434 901 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 2 mars 2020, prenant effet le même jour, la collectivité des associés a décidé : - de nommer en qualité de cogérant M. Claude SEGUIN demeurant 4 Ter rue Michelet, 89000 AUXERRE, pour une durée illimitée. - de transférer le siège social au 4 Ter rue Michelet - 89000 AUXERRE. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis, la gérante.

AL891227241

SCEA BOISE JEAN ET JEAN-MICHEL

SCEA au capital de 82 017,57 euros, Siège social : Villepied - 89400 BUSSY-EN-OTHE, 344 026 760 RCS SENS. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2020, la collectivité des associés a : - Décidé de modifier la dénomination de la société, celle-ci devenant SCEA BOISE. - Nommé M. Thibaut BOISE, demeurant à ARCES-DILO (89320), le Charme, 16 rue de la Tuilerie, aux fonctions de gérant. - Décidé de proroger la durée de la société de 49 ans, reportant ainsi son terme au 28 septembre 2087. Pour avis, la gérance.

AL891227250

→ **VENTE**

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé en date du 6 février 2020, enregistré au Pôle Enregistrement d'Auxerre le 21 février 2020, dossier 2020 00006348, référence 8904P01 2020 A 00521, la société SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA MAISON INDIVIDUELLE 89 SARL, SEMI 89, société à responsabilité limitée à associée unique, au capital de 30.000 €, dont le siège social est à MONETEAU (89470) – 60, avenue de Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE sous le numéro 488 222 480, a cédé à la société CONSTRUCTION D'ARS SAS, société par actions simplifiée, au capital de 50.000 €, dont le siège social est à SERRIS (77700) – 2, bis rue Emile Cloud, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 848 994 182, un fonds de commerce « d'apporteur d'affaires et de suivi de chantiers pour la construction de maisons individuelles de la marque BOOA », exploité à MONETEAU (89470) – 60, avenue de Paris, pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro INSEE 488 222 480 00037, moyennant le prix de 30.000 €, dont 26.000 € au titre des éléments incorporels et 4.000 € au titre des éléments corporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 6 février 2020.

Les créanciers pourront faire opposition dans les 10 jours suivant la parution de cet avis au BODACC auprès de la société d'avocats FIDAL –34, avenue Denfert Rochereau - 89000 AUXERRE où domicile a été élu.

AL891227182

VENTE DE FONDS - GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 23/12/2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement Auxerre 1, le 28/02/2020, dossier 2020 00007166, référence 8904P01 2020 A 00615 la société SELARL PHARMACIE DES CLAIRIONS, 1 rue des Fourneaux, Zone industrielle des Clairions 89000 Auxerre, 804 458 669 RCS Auxerre,

a cédé à :

la société DL8919, SELAS au capital de 10.000 €, 1 rue des Fourneaux Zone industrielle des Clairions 89000 Auxerre, 881 689 293 RCS Auxerre

LE FONDS DE COMMERCE d'exercice de la profession de pharmacien d'officine, sis et exploité 1 rue des Fourneaux Zone industrielle des Clairions 89000 Auxerre, moyennant le prix de 5.500.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée à la date de la réalisation de la condition suspensive au 01/04/2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la correspondance chez le séquestre, Maître Frédéric JOUANNIN, Avocat à la Cour, 27 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS, et pour la validité au fonds vendu.

Pour avis.

AL891227219

→ **CESSION**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel PHILIPPE, Notaire à DOLE , le 20 décembre 2019, enregistré à LONS LE SAUNIER, le 23 janvier 2020, sous les références 3904P01 2020N00066, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée ASSURANCES PROS ET PARTICULIERS, Société par actions simplifiée au capital de 1000,00 €, dont le siège est à BONNARD (89400), 25 rue Mozart, identifiée au SIREN sous le numéro 802602250 et immatriculée au Registre

du Commerce et des Sociétés de SENS.

A Monsieur Etienne Jean Denis PERASSO, Agent général d'assurance, époux de Madame Carine FASULO, demeurant à MONETEAU (89470) 16 rue d'Auvergne, Né à NEVERS (58000), le 24 avril 1983.

Désignation du fonds : fonds de commerce de courtage en assurances, produits

financiers et intermédiation en assurances sis à MONETEAU (89470), 24 rue de

Seignelay, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de

SENS, sous le numéro 802 602 250. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2020. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT

SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (155 000,00 EUR),

- au matériel pour QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL891227216

CESSION DE FONDS

Suivant acte SSP en date à AUXERRE du 19/02/2020, enregistré au Service des Impôts DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE AUXERRE 1, le 25/02/2020, Dossier 2020 00006780 référence 890401 2020 A 00656, la société JEANNOT AND CO, SARL au capital de 7 700 euros, dont le siège social est 2 Boulevard Davout 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 433 935 228, représentée par son gérant Michel LOURDIN, A CEDE à la société FUNGAME, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège est 1 Place Collaverdey 10150 CHARMONT SOUS BARBUISE, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 803 979 277, représentée par son gérant M. Arnaud KHATCHERIGUIAN, un fonds de commerce d'achat, vente, location, distribution de jeux automatiques, sis et exploité 2 boulevard Davout 89000 AUXERRE, moyennant le prix de 175 000 EUROS.

La prise de possession par l'acquéreur a été fixée au 19/02/2020 et l'exploitation effective au 01/03/2020.

L'acquéreur est immatriculé au RCS de TROYES et fera l'objet d'une immatriculation secondaire au RCS d'AUXERRE.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, à l'adresse du fonds cédé 2 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

Pour avis

AL891227263

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, Notaire à SENS (Yonne), le 19 février 2020, enregistré au SPFE AUXERRE, le 26 février 2020, Dossier 2020 00006947 référence 8904P01 2020 N 00242, a été cédé un fonds de commerce exploité par :

Madame Patricia France Marie DENIS, veuve PERSANO demeurant à MIGENNES (89400) 23 avenue Roger Salengro.

Monsieur Adrien Vincent Max PERSANO, demeurant à OZOIR-LA-FERRIERE (77330) 44 allée de la Brèche aux loups.

Monsieur Baptiste Geoffroy PERSANO, époux de Madame Paola ANTUNES DOS SANTOS, demeurant à DUBLIN (IRLANDE) 52 ha'penny bridge house.

Monsieur Jean-Raphaël PERSANO, demeurant à MIGENNES (89400) 23 rue Roger Salangro.

A :

La Société dénommée LE CADRAN, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50.000,00 €, dont le siège est à MIGENNES (89400), 23 avenue Roger Salengro, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 881245328.

Désignation : fonds de commerce de CAFE RESTAURANT, sis à MIGENNES (89400) 23 avenue Roger Salengro, connu sous le nom commercial CAFE DU CADRAN, immatriculé au RCS de SENS, sous le numéro 430 292 292.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie moyennant le prix principal de 110.000,00 €, s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 95.000,00 €,

- au matériel pour 15.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis

Le notaire

AL891227270

→ **GÉRANCE FIN DE GÉRANCE**

ETC AUDIT

Gérant

Dénomination : ETC AUDIT. Forme : SARL. Capital social : 225000 euros. Siège social : Place DE L'EUROPE, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. 493539944 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 février 2020, les associés ont pris acte de la nomination en qualité de cogérante de la société : à compter du 14 février 2020, - Madame Maria Hélèna GONCALVES, demeurant 6 route de Villiers-Vineux, 89360 Jaulges (nomination). Mention sera portée au RCS de TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE .

AL891227230

FLEUR D'ASIE 89

**SARL au capital de 3.000€
Siège social : 32 rue d'egleny, 89000 AUXERRE
878 689 660 RCS d'AUXERRE**

Le 14/03/2020, l'AGE a décidé de nommer gérant, Mme Xingbo DEMEAUX 139 avenue de France, Appt 2025, 75013 PARIS en remplacement de Mme Qiuju MACLE.

Mention au RCS d'AUXERRE

AL891227265

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique PATRIARTIS** 1 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre. RCS Auxerre 792408403. CIP 4224.

AL891227172

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BURGER BLENEAU** 3 place Châtaignier 89220 Bléneau. RCS Auxerre 791849532. CIP 4225.

AL891227173

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique LPTEC INTERNATIONAL** 21 rue de Champmorlin 89420 SAINTE MAGNANCE. RCS Auxerre 750662645. CIP 4226.

AL891227174

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl S.A.R.L. «BOURGOGNE AIR LOCATION»** Aérodrome de Cheu 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 329680185. CIP 4227.

AL891227175

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SA STRATEGIES ECONOMIQUE & FINANCIERE INTERNATIONALES 20 rue Nationale 89360 Flogny-la-Chapelle. RCS Auxerre 379744113. CIP 4228.

AL891227176

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CARROSSERIE MONTCHANIN** Z I Rte de Sauvigny le Bois 89200 Avallon. RCS Auxerre 314047168. CIP 4229.

AL891227177

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LES EDITIONS DU PHARAON** lieu-dit Maison Tissot 89560 Druyes les Belles Fontaines. RCS Auxerre 314979352. CIP 4230.

AL891227180

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AUX PERLES DE L'ATLANTIQUE** rue Robert Raclot Centre artisanal 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 311677751. CIP 4231.

AL891227183

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE ROND POINT** 103 Bis rue de Lyon 89200 Avallon. RCS Auxerre 438036444. CIP 4232.

AL891227184

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SODEFRANCE EGRISELLES** 89290 Venoy. RCS Auxerre 317921997. CIP 4233.

AL891227185

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ELAN** Le Moulin Rouge 89130 Mézilles. RCS Auxerre 398749465. CIP 4234.

AL891227186

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CONTRE JOUR** Le Val du Puits 89270 Vermenton. RCS Auxerre 343058400. CIP 4235.

AL891227187

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CERES SARL** 58 route d Auxerre 89380 Appoigny. RCS Auxerre 415058999. CIP 4236.

AL891227188

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl B - KA CONSTRUCTION** 6 bis avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre. RCS Auxerre 801559857. CIP 4237.

AL891227189

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS OPTIRESSOURS** Cidex 701 3 rue Menot 89230 Bleigny le Carreau. RCS Auxerre 788627628. CIP 4238

AL891227190

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl BOURGOGNELEC - LINERGIE** 9 allée des Vignes 89240 Villefargeau. RCS Auxerre 433263928. CIP 4239.

AL891227191

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl OUTILBOIS** 9 avenue du Nouveau Cimetière 89000 Auxerre. RCS Auxerre 853909406. CIP 4240.

AL891227192

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl PACI** 9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 793999822. CIP 4241.

AL891227193

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl VET-MURS** 3 avenue du 11 Novembre 89200 Avallon. RCS Auxerre 351769435. CIP 4242.

AL891227194

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl TECHNO RENOVATION** 13 rue Jules Ferry 89000 Auxerre. RCS Auxerre 328442561. CIP 4243.

AL891227195

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique AUX GOURMETS** 68 Grande Rue 89580 Charentenay. RCS Auxerre 518105960. CIP 4244.

AL891227197

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SOCIETE CHILLA** SARL route Nationale 6 74 Route d Auxerre 89380 Appoigny. RCS Auxerre 332345693. CIP 4245.

AL891227198

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ITEMS INTERNATIONAL** 48 rue Charles de Gaulle 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 381435130. CIP 4246.

AL891227199

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CDC LES CELESTINS** 2 Ter rue Faillot 89000 Auxerre. RCS Auxerre 350637708. CIP 4247.

AL891227200

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl VOYAGES MATHIEU** 11 avenue de la Tournelle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 379562903. CIP 4248

AL891227201

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Karine Christine Sylviane DUMONT** 22 avenue du 8 Mai 89600 Saint Florentin. RCS Auxerre 834363798. CIP 4251.

AL891227202

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ZONE PC** 9 rue du Docteur Collinot 89480 COULANGES SUR YONNE. RCS Auxerre 818646614. CIP 3996.

AL891227203

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique AB4S** avenue de Worms 89000 Auxerre. RCS Auxerre 822754628. CIP 4008

AL891227204

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique SAS MS automobiles 89** 59 avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 808740005. CIP 4029.

AL891227205

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Sàrl à associé unique GROUPE BARCELO INVESTISSEMENTS** 6 rue de la Libération 89470 Monéteau. RCS Auxerre 825408461. CIP 4249.

AL891227206

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **SAS AGS FORMATION** 6 rue des Caillottes 89470 Moneteau. RCS Auxerre 833434061. CIP 4259.

AL891227207

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL GARAGE DE LA GRATTERY** 12 Avenue de Grattery 89000 Auxerre (entretien automobiles). RCS Auxerre 843626151. CIP 4378. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227150

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL BOLEX** Les Piquets 89240 Pourrain (commerce de bois). RCS Auxerre 339658700. CIP 4379. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227151

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl LAVERIE DU PONT** 105 rue du Pont 89000 Auxerre (laverie). RCS Auxerre 391219375. CIP 4380. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227152

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl EMBOU-DECOUP** Z I des Pieds de Rats 89000 Auxerre (transformation des métaux). RCS Auxerre 350112777. CIP 4381. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227153

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl DUCTILBLOCK'S INTERNATIONAL** 25 avenue de la Puisaye 89000 Auxerre (promotion immobilière). RCS Auxerre 382867844. CIP 4382. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227154

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique CARLA** 5, Rue Paul Bert 89000 AUXERRE (vente de vêtements). RCS Auxerre 792708265. CIP 4383. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227155

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl R2TOUCY** 6 rue de la Liberté 89130 Dracy (Café). RCS Auxerre 807414255. CIP 4384. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227156

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl AUTOBUS AVALONNAIS-MORVAN** 35 rue de Paris 89200 Avallon (transport public). RCS Auxerre 425820271. CIP 4385. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227157

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl I.C.S. INTERNATIONAL COMMUNICATION SYSTEMS** 2 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre (bureau d'études). RCS Auxerre 343679031. CIP 4386. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227159

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl INTERNATIONAL BOURGOGNE ART** lieu-dit «Le Village» 89130 Leugny (antiquités). RCS Auxerre 349600999. CIP 4387. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227160

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl TRAVIMO** 9 rue des Prés 89200 Avallon (services aux entreprises). RCS Auxerre 353029747. CIP 4388. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227161

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl GIHEMVE** ruelle St Pierre 89000 Auxerre (articles fantaisie). RCS Auxerre 347998577. CIP 4389. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227162

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl HDL COMMUNICATIONS** 21 rue du Pont 89000 Auxerre (Holding de création). RCS Auxerre 350174025. CIP 4390. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227163

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl GARAGE ZARA** Z I Champ de la Lame 89160 Ancy-le-Franc (garage). RCS Auxerre 380266965. CIP 4391. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227164

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl TECH-TOLE** 23 avenue Georges Clémenceau 89600 Saint-Florentin (conception, étude mécanique). RCS Auxerre 378166664. CIP 4392. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227165

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl NOLAN JF** 28 Grande rue 89570 NEUVY SAUTOUR (boulangerie). RCS Auxerre 814210159. CIP 4393. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227166

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de la **Sàrl LE CHASTELLUX** 16 route du Lac 89630 Chastellux Sur Cure (restauration). RCS Auxerre 818892549. CIP 4394. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227168

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée avec poursuite d'activité jusqu'au 10/03/2020 de la **Sàrl à associé unique EURL MAITRE** Zone d'Activités du Bois Saint Ladre 89200 Avallon (carrosserie). RCS Auxerre 537574246. CIP 4395. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227169

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Nuri YUREKLI** Appartement, 93-6 rue Jean de la Fontaine 89200 Avallon (travaux forestiers). RCS Auxerre 508056744. CIP 4396. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227170

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique CHEZ NICO** 6 rue du Moulin 89660 LICHERES SUR YONNE (vente de produits finis). RCS Auxerre 807991666. CIP 4397. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891227171

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 arrêtant le plan de redressement sur 9 ans de la **SAS à associé unique VINCENT MIOT** Moulin Foulon 89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS (mécanique industrielle de précision). RCS Auxerre 821426525. CIP 4085. Commissaire au plan : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon.

AL891227208

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique MCOIF** 9 place de l'Hôtel de Ville 89000 Auxerre (salon de coiffure). RCS Auxerre 824426365. CIP 4250. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891227209

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique SARL ESPACE ET CONFORT** 4 rue Saint-Vincent 89580 COULANGES LA VINEUSE (menuiserie bois, pvc). RCS Auxerre 529197105. CIP 4345. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL891227210

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 09/03/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique A LA MAISON** 2 A rue de la Fosse aux Anglais 89380 APPOIGNY (service à la personne). RCS Auxerre 804066116. CIP 4149. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL891227211

Jugement du Tribunal de Commerce de LYON en date du 04/03/2020, prononçant le plan de redressement pour une durée de 8 ans au profit de la **Sàrl à associé unique AIDE ET SERVICES A DOMICILE MIRIS - ASD MIRIS** - 105 Rue des Mignottes 89000 Auxerre (services à la personne) - RCS LYON 499 308 039. Commissaire au plan : SELARL BCM en la personne de Me Eric BAULAND ou Me Alain NIOGRET 40 rue de Bonnel 69003 Lyon.

AL891227256

S.J.B.
Société d'Avocats

SCI CHAMPS COPIN

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros. Siège social : 9 Chemin de Ronde - 89310 NITRY. 819 487 695 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2020, l'Assemblée Générale Mixte a nommé : Monsieur Serge LENOBLE, demeurant 11 Chemin de Ronde - 89310 NITRY, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Marie-Annick LENOBLE. L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame Marie-Annick LENOBLE sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au GTC d'AUXERRE.

AL891227266

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL BOUZONIE

L'assemblée générale extraordinaire de l'EARL BOUZONIE, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 174 645,59 €, dont le siège social est 16, route de la Forêt d'Othe, Le Fays 89570 TURNY, RCS SENS 419 471 081, réunie le 29/02/2020, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-François BOUZONIE, demeurant 16, route de la Forêt d'Othe, Le Fays 89570 TURNY, pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis, le liquidateur.

AL891227101

MICHELON & ASSOCIÉS

SAS en liquidation amiable
au capital de 182 938,82 €
Siège social : à SENS (Yonne)
1 rue de la Bertauche
393 304 910 RCS SENS

Le 15/02/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Didier MICHELON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS

AL891227116

SARL DPJ INTERNATIONAL

En liquidation au capital de 7 622 €
Siège social : ZA des Macherins
89470 MONÉTEAU
RCS d'AUXERRE 420 845 117

L'assemblée d'associés du 20/02/2020 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/02/2020.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

VICTOR ALVAREZ

AL891227218

SCI ARMANDE

SCI au capital de 20.000€. Siège: 18 LE VAURIMBERT, 89520 LAINSECQ. 327 998 514 RCS AUXERRE. L'AGE du 29/02/2020 a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jean Yves CHRISTINE, 9 Villa Brune 75014 PARIS et M. Marc CHRISTINE, 15 Rue Georges Pitard 75015 PARIS et fixé le siège de liquidation au siège social. RCS AUXERRE.

AL891227228

PAVILLON SAINT-LOUIS

SARL - Au capital de 1000 euros - Siège social : 3 Impasse Saint Vincent 89100 SAINT DENIS LES SENS - RCS SENS 751 496 571, Aux termes d'une décision en date du 30.09.2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2019 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur : Ludovic DIGUE, demeurant 1, rue de la Motte 10400 COURCEROY, a fixé le siège de la liquidation 3 impasse Saint Vincent 89100 SAINT DENIS LES SENS C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de SENS Pour avis Le Liquidateur.

AL891227246

PAVILLON SAINT-LOUIS

SARL en liquidation - Au capital de 1000 euros - Siège social : 3 Impasse Saint Vincent 89100 SAINT DENIS LES SENS - Siège de la liquidation 3 Impasse Saint Vincent 89100 SAINT DENIS LES SENS - 751 496 571 RCS SENS, Aux termes d'une décision en date du 31.01.2020 l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Ludovic DIGUE, demeurant 1, rue de la Motte 10400 COURCEROY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à effet au 30.09.2019. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS SENS - Pour avis - Le Liquidateur.

AL891227247

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI DU LETEAU. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 26526 euros. Siège social : 19 Rue de L'abreuvoir, 89470 MONETEAU. 379635626 RCS TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 mars 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Lucienne COCHERIL demeurant 7 rue de la brejoterie, 35410 Chateaugiron et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du TRIBUNAL DE COMMERCE DE AUXERRE.

Le liquidateu

AL891227248

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Julien MILLARD et Laure BERTHELIN, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial
Société civile professionnelle
au capital de 410 697.65 euros
Siège social : 26 rue Dilo
89600 SAINT FLORENTIN
395 290 448 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 4 mars 2020, date de de la publication de l'arrêté relatif à la dissolution de la Société «Julien MILLARD et Laure BERTHELIN, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial», et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et aux articles 1844-7 et 1844-8 du code civil.

Elle a nommé comme liquidateur Maître Julien MILLARD demeurant 15 rue des Blanchisseurs 89210 CHAMPLOST et Maître Laure Madeleine BERTHELIN demeurant 65 bis Grande Rue 89800 MALIGNY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 26 rue Dilo – 89600 SAINT FLORENTIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d' AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL891227252

GROUPEMENTFONCIER GUYARD

Groupement foncier agricole
en liquidation
Société civile
au capital de 148 790,34 euros
Siège social
89160 CHASSIGNELLES
378596746 RCS AUXERRE

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 17 février 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2019, déchargé Madame Bernadette COMPAIN, demeurant 30 Grande Rue - 89160 CHASSIGNELLES, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL891227273

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Par Actions Simplifiées

DENOMINATION : Mètis Invest

SIEGE SOCIAL : 4 La Tuilerie de Bâle – 89240 PARLY

OBJET : Prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères

DUREE : 99 années

CAPITAL : 80 000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 80 000 euros

DIRECTION : - M. Francis, Olivier MOREAU, sis 4 La Tuilerie de Bâle – 89240 PARLY (PDG)

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.

Pour avis,

AL891227037

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 14/02/2020, constitution SASU dénommée: FRANCE AUTO 89. Siège: 12 rue Jules Vernes 89300 JOIGNY. Capital: 200€. Objet: Réparation automobile. Président: M. Zeoudi KHOUSSENOV, 12 rue Jules Verne 89300 JOIGNY. Durée: 99 ans. RCS SENS

AL891227142

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 mars 2020, à CEZY.

Dénomination : RELIABLE BY FACTS.

Sigle : R by F.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Objet : Audit et conseil en télécoms, vidéo surveillance, énergie et sécurité.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Siège social : 12 rue du Pont à Cheval, 89410 Cezy.

La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

A été nommé :

Président : M. Jean-Luc GUILLEMETTE, demeurant 12 rue du Pont à Cheval 89410 Cezy.

Pour avis.

Le Président

AL891227149

Maître Sophie GARNIER-CHEVRON
Notaire
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER-CHEVRON, Notaire à SEIGNELAY le 26/02/2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 04/03/2020 Dossier n° 2020 00007638 référence 8904P01 2020 N 00260, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : Le Chêne Doré. Siège : VINCELLES (89290), 8 rue de Sauve Genou. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers et notamment d'un immeuble sis à VINCELLES, 8 rue Sauve Genou ainsi que la mise à disposition à titre gratuit dudit immeuble au profit de Cécile TAUZIN, à charge pour elle de prendre à sa charge tous les frais et taxes liés à l'immeuble. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 100,00€. Capital social : 100€ divisé en 10 parts de 10€ chacune numérotées de 1 à 10. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des gérants. Gérant pour une durée illimitée : Mademoiselle TAUZIN Cécile demeurant à AUXERRE (89000), 59 bis rue de Paris. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion. Le Notaire.

AL891227158

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS d'AUXERRE, de la société SKV, SARL au capital de 800 euros, Siège social : 44 rue du Pont 89000 AUXERRE, Durée : 99 ans, Objet social : Bar, brasserie. Les gérants sont Monsieur Sébastien GUILLON et Madame Karine CLAIRAIS demeurant tous deux 8 ter rue de la Résistance 89300 CHAMVRES.

Pour avis - La Gérance

AL891227181

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 12 mars 2020 Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : « LE MADRILENE »

Forme : Société par actions simplifiée à associée unique

Capital : 8 000 €uros – Apports en numéraire

Siège Social : 8 Rue de Lyon – 89200 AVALLON

Objet Social. Restaurant, Bar à tapas, traiteur, ventes à emporter, dégustation, ventes de produits régionaux et artisanaux, organisation de réception, d'évènements ainsi que toutes activités se rapportant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Présidente : nommée pour une durée non limitée : Madame Céleste Filipa FERNANDES PEREIRA, née le 08 octobre 1989 à Braganca (Portugal), demeurant à 9, rue du Moulin – 89 420 VILLENEUVES LES PRESLES.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre (Yonne).

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Pour avis,

AL891227215

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SENS (89) du 05/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PHARMACIE BUI

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée,

Siège social : 2 rue Henri Dunant 89100 SENS,

Objet social : exercice de la profession de pharmacien d'officine par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S,

Capital social : 10 000 €,

Gérance : Monsieur Patrick BUI demeurant SAINT ANDRE LES VERGERS (10120) 11 rue Roger Gouaille,

Immatriculation de la Société au R.C.S. de SENS,

La Gérance

AL891227220

AVIS DE CONSTITUTION

Par SSP en date du 28/02/2020, il a été constitué une SARL dénommée **ANGELINE**

Siège social: 8 rue Bocquillot 89200 Avallon

Capital: 20000€ en nature par un fonds de commerce de restauration sis et exploité au 45 rue Aristide Briand 89200 Avallon et 22000€ en numéraire soit 42000€ pour la totalité du capital

Objet social: restauration, traiteur, événements, commerce de détail

Gérance: Mme Raicha Houroksou demeurant 8 rue Bocquillot 89200 Avallon

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Auxerre

AL891227223

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2020, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DECHAMBRE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 451 000 euros. Siège social : 11 promenade du Sud - 89510 VÉRON. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apport de numéraire pour un montant de 451 000 euros. Gérants : M. Pierre DECHAMBRE demeurant 11 promenade du Sud, 89510 VÉRON, et M. Olivier DECHAMBRE demeurant 11 Grande rue, 89510 ETIGNY. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891227234

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPS SUR YONNE du 10 MARS 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : BOUCHERIE RIOTTE Siège : Rue Robert Raclot - Centre Commercial Le Rami - 89290 CHAMPS SUR YONNE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 5 000 euros Objet : Boucherie, charcuterie, traiteur, crémerie, volailles, en sédentaire et avec tournées. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Adam RIOTTE, demeurant 43 A Route de la Gare, 89400 BONNARD. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL891227236

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 mars 2020, à Champs sur yonne. Dénomination : AO EVENT'S. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : Rue Robert Raclot, 89290 Champs sur yonne. Objet : Prestations de services d'animations commerciales, soirées privées, manifestation de toutes natures auprès des professionnels. Achats, ventes et location de matériel de son et lumières. Commerce d'articles de fêtes par voie électronique ou site web. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Adrien ONZIA 3 rue des fossés 89430 Melisey. La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

Adrien ONZIA

AL891227237

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 18/02/2020, avis de constitution d'une SASU dénommée: LE LYLOU

Capital : 10 000 € divisé en 10000 actions de 1 € chacune.

Siège social : 14 rue du 24 Août, 89000 AUXERRE.

Objet : L'exploitation d'un hôtel comprenant une activité de restauration type petit-déjeuner et « snacking », de toute nature et de toute catégorie ; La location de salle pour la réception ou tous types d'événements.

Durée : 99 ans.

Président : SEGUIN Tatiana, 69 B Rue de Bourgogne 89000 Auxerre

Immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.

AL891227238

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 9 mars 2020, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : KITCAT EUROPE, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers DUREE : 99 ans CAPITAL : 100 euros GERANCE : Russell ABBOTT, demeurant 113 Takatu road, Matakana, AUCKLAND (NOUVELLE ZELANDE), Jane ABBOTT, demeurant 113 Takatu Road, Matakana,

AUCKLAND (NOUVELLE ZELANDE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.IMMATRICULATION :

Au RCS de SENS.

AL891227240

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à MAILLOT (89) du 05/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MNLS IMMOBILIER - Forme sociale : Société Civile Immobilière - Siège social : 14 Rue du Saule Fendu – 89100 MAILLOT - Objet social : L'acquisition en France et à l'étranger d'immeubles et de tous droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement - Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés - Capital social : 1000 € constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : M. Nicolas CATRIX et Mme Manon DEBRITO demeurant 14 Rue du Saule Fendu – 89100 MAILLOT - Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément pour toutes cessions.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Pour Avis

La Gérance

AL891227242

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 13 mars 2020 a été constituée une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques principales sont :

Dénomination sociale: « SCI DU PARC PAUL BERT »

Objet : « l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ».

Siège social: SAINT-FLORENTIN (89600), 26 rue Dilo

Durée : 99 années

Capital social: MILLE EUROS (1.000,00 EUR) apportés en numéraire entièrement libéré.

Cessions de parts : toutes soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Premiers gérants Julien MILLARD 15 rue des Blanchisseurs à CHAMPLOST (89210) et Laure BERTHELIN, 65 bis Grande Rue à MALIGNY (89800)

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

Pour avis

Les Gérants

AL891227253

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 février 2020, à VERLIN. Dénomination : MCLC métal. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 4 Les Bideaux, 89330 VERLIN. Objet : La fabrication, vente et étude de tous produits concernant la chaudronnerie, la mécano-soudure, la serrurerie et la ferronnerie (fer, inox, aluminium) et négoce de tous ces produits et accessoires. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement négociables. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur Mickaël DENIOT 4 Les Bideaux 89330 VERLIN. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

Le Président

AL891227258

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), le 11 mars 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI FAIDHERBE.

Le siège social est fixé à : SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89), 6 Grande Rue

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Nicolas PERROUD, demeurant SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89), 6 Grande Rue.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL891227260

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 02/02/20, création de la sci à cap.var.jumalu,4 le bas du parc 89116 la celle st cyr. Cap.:100€,cap.min.:100€. Obj.:immobilier. Grt.:jeremie hervieux,4 le bas du parc 89116 la celle st cyr. 99ans aub rcs de sens.

AL891227272

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mars 2020 à VILLENEUVE-SUR-YONNE, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : LE COURT-CIRCUIT 89. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : Toute vente et action de promotion de produits agricoles et artisanaux, pour le compte et au nom de ses membres, et accessoirement réalisée avec des producteurs non associés à la structure juridique. Elle est le prolongement des exploitations agricoles au même titre que les autres formes de vente directe. Capital social : 8 000 euros. Siège social : 42 bis route de Beaudemont - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants :. Jean WUCHER demeurant Grange Pourrain - 1 rue du Puits - 89500 DIXMONT. M. Emmanuel CRETTE demeurant Ferme de Champbalay - 89500 DIXMONT. Mme Aurélie CRETTE demeurant Ferme de Champbalay - 89500 DIXMONT. M. Benoit VALLEE demeurant Le vieux Verger - 8 rue de Sainte Reine - 89320 CERILLY. M. Sébastien MEUNIER demeurant Ferme du Chaudron - 89190 LES SIEGES. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, les gérants.

AL891227275

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mars 2020 à FONTENAY-PRES-CHABLIS, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique. Dénomination sociale : JULIE FEVRE. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : Négoce de vins, l'achat et la revente de raisins, moûts, vins (en vrac, vin sur pile,...). Capital social : 10 000 euros. Siège social : 4 rue des Taillis - 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : Mme Julie FEVRE épouse MORENO demeurant 4 rue des Taillis - 89800 FONTENAY-PRES-CHABLIS. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : En cas de pluralité d'actionnaires, toute cession nécessite un agrément préalable donné par décision collective adoptée à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la présidente.

AL891227276

Notaire

SELARL BRETON MADOIRE
Notaire & Conseils
57 rue de la Porte d'en Haut
89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Audrey BRETON, Notaire à BRIENON-SUR-ARMANÇON (Yonne), 57, rue de la Porte d'en Haut, le 14 mars 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : Terre et Mer 2020.

Siège social : BRIENON-SUR-ARMANCON (89210), 43 F rue du Pont. Durée : 99 années. Capital social : 2.500 €. Apports en numéraire : 2.500 €. Toute cession de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, est soumise à agrément préalable à l'unanimité des associés (pour cession entre vifs) et décision extraordinaire (pour mutation par décès). Le premier gérant de la société est : Mme Stéphanie LE GALL, demeurant à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) 43 F rue du Port. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, le notaire.

AL891227271

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - bois-taillis

90 ha 30 a 28 ca - Bois communal de druyes: A-189-190 - Bois des grandes pieces: E-574 - La chaume jacquet: F-155-156 - La chaume jeannet: F-169 - La maison d andrillon: E-582 - La pechanetterie: F-175 - La vallee a l ane: F-172 - Le chene des merys: F-769[146] - Le petit chene: A-163 - Les barnabes: F-173 - Les faucons: ZL-62 - Les fouailles: F-176 - Les petits buissons: E-627

zonage : N du PLU

TURNY - 2 poulaillers équipés poules pondeuses

2 ha 11 a 31 ca - La perte: ZP-61[52](J)-61[52](K)-64[53]-66[54]-69[65]-70[60]

zonage : zone A du PLU

CORNANT - bois

10 a 15 ca - Bois chaltat: D-285

zonage : zone N du PLU

EGRISELLES-LE-BOCAGE – terre et bois

12 ha 19 a 90 ca - Bois de la grange aux loup: YE-167[72] - Champ du vaux: YH-25 - La grande mardelle: YE-29 - Le bois de la plaine: YE-176 - Le desert: YC-8 - Les bordes: YE-190

zonage : RNU

MALAY-LE-GRAND – terre et bois

69 a 73 ca - Le bas des chenes: ZI-35 - Les bas musats: Z-215 - Pierre galeuse: C-585

zonage : zone N du PLU

SALIGNY - bois

24 a 99 ca - Champs lahure: C-377-552

zonage : zone N du PLU

VILLENEUVE-LA-DONDAGRE – pré

5 a 15 ca - Les pres baignet: C-283-285

zonage : zone N du PLUI

QUARRE-LES-TOMBES - bâtiments d'habitation et d'exploitation, terre, pré et bois - exploitation en reconversion biologique dans sa globalité

zonage : A ou N du PLU

47 ha 82 a 11 ca - Champs de la loge: G-24-25-26 - Champs de la taverne: G-448-453 - Champs des bois: F-587-588-589 - Champs des chaumes: G-189 - Champs tondus: D-10 - Croix barge: G-110-112-113 - Grand pre: G-106-107- Le boulat: G-455(J)-455(K) - Les bouchons: G-124 - Les caumes: G-108-109 - Les cloiseaux: G-190-191-192-193-194 - Les mazieres: G-114-118 - Les nicroix: G-184 - Les rocherats: G-55 - Pre de la croix: G-42-499 - Pre des vornois: G-39 - Pre neat: G-41 - Sur les ruees: G-119-122- Champs de la loge: G-21-23 - Champs des chaumes: G-186-187-188 - Champs greuillots: G-177-178 - Croix barge: G-111 - La metairie: G-18[P1]-18[P2]-19-20 - Les chevennes: G-10-11-12-14-16 - Les cloiseaux: G-195(A)-195(Z)-560 - Les mazieres: G-115-116-117 - Les nicroix: G-179 - Les noyers: G-30 - Pre des vornois: G-40 - Pre martin: G-32 - Pres derriere la grange: G-38 - Sous les ruees: G-28-29

zonage : A ou N du PLU

et par extension MARIGNY-L'EGLISE: terre - parcelles en reconversion biologique

4 ha 64 a 98 ca - Grandes bombes: Y-99-100

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 6 avril 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891227274





Neurosciences

La bulle, un objet sensoriel conflictuel pour capter l'attention

Au-delà de la sensation de fraîcheur qu'elle confère, la bulle de crémant ou de champagne est un stimulateur exceptionnel de l'attention. Car son côté à la fois piquant et irritant, mais aussi rafraîchissant, active le siège cérébral de l'émotion.



Au-delà de la sensation de fraîcheur qu'elle confère, la bulle de crémant ou de champagne est un stimulateur exceptionnel de l'attention.

Dans une flûte de crémant, ou de champagne, *« la bulle par son caractère dynamique capture l'attention »*. Pour le cerveau, c'est un *« objet vivant, vibrant, stimulant, rafraîchissant »*, explique le neuroscientifique Gabriel Lépousez.

A priori, le *« signal »* sensoriel de la bulle est *« piquant, irritant, déplaisant »*. Et pourtant, il est associé à du plaisant, du rafraîchissant. Et le cerveau discerne bien ces deux sensations antagonistes. Or, dans cette situation conflictuelle de perception, le cerveau exprime l'envie de goûter à cette bulle. Pourquoi ? *« De même, pourquoi recherchez-vous des épices piquantes, de la moutarde, du piment ? »*. Les parfumeurs, poursuit Gabriel Lépousez, construisent leurs parfums sur ce même antagonisme. Dans le jasmin aux odeurs florales envoûtantes, il y a toujours un peu d'indoles, composé odoriférant aux notes rebutantes d'excrément. Cela participe *« du même schéma d'association d'un élément positif et négatif »*.



© CreationsEtoile-CIVA

Les secrets du succès de la bulle peuvent être expliqués par les neurosciences.

La dégustation commence par l'ouïe

Comment le cerveau interprète-t-il cette association ? *« D'une manière générale, dès que le cerveau est en présence d'un élément sensoriel ambivalent d'un point de vue émotionnel, il réveille son centre d'attention pour mieux comprendre la nature de l'objet »*. Car, par nature, le cerveau est curieux. De même, poursuit Gabriel Lépousez, l'effervescence est ambivalente, elle réveille et stimule l'écoute, elle mobilise les centres du cerveau qui augmentent la vigilance et la capacité d'analyse. Une écoute d'abord auditive avant d'être olfactive puis gustative. Par son ambivalence émotionnelle, l'effervescence est capable de nous stimuler et nous rendre un peu plus à l'écoute, d'activer le système auditif, olfacto-sensoriel, gustatif, trigéminal. D'ailleurs notre cerveau est capable par l'ouïe de bien différencier le service d'une bière de celui d'un champagne par le simple bruit de l'effervescence et de la mousse qui en résulte. Cela prédispose déjà un peu la dégustation qui va suivre…

Une fausse acidité

En bouche ensuite, la bulle convoque des sensations trigéminales, ce sont celles qui sollicitent le nerf facial trijumeau et qui se traduisent par des perceptions et sensation de chaud ou de froid, quand bien même les produits goûtés sont à température ambiante. Citons, par exemple, le menthol ou le piment. On sait par exemple que le poivre de Sichuan stimule un récepteur précis de vibration à 50 Hertz. *« On ne connaît pas à quelle fréquence de vibration la bulle stimule un neurorécepteur »*, mais il est bien observé qu'elle induit davantage une sensation de fraîcheur. Quant à la saveur acide de la bulle, on sait désormais qu'il n'en est rien en réalité. Ou plutôt, c'est une perception indirecte par un composé intermédiaire qui est l'enzyme anhydrase carbonique présente en bouche. Et c'est cette enzyme qui transforme en fait le CO_2 (gaz carbonique) de la bulle en HCO_3 et donc en ions H +. Ce sont ces ions (protons) qui sont en réalité perçus par nos récepteurs gustatifs de l'acidité. Gabriel Lépousez en veut pour preuve la grande déception d'alpinistes de l'Everest qui, arrivés au sommet avec leur bouteille de champagne, ont été surpris de retrouver l'effervescence du champagne sans son acidité. C'est parce qu'ils avaient pris pour d'autres raisons médicales liées au métabolisme de l'oxygène en altitude, un médicament inhibiteur de l'enzyme en question.

Des bulles qui font saliver

Mais le CO2 active toutefois un neurorécepteur de la moutarde d'où la sensation piquante irritante au nez. Quant à la saveur induite d'acidité, il est admis scientifiquement qu'elle contrebalance la saveur sucrée, ce qu'aucun vigneron ne contestera. Cette acidité stimule la salivation et donc l'effervescence stimule aussi la salivation. Une notion importante, selon le neuroscientifique, car un vin qui fait saliver, c'est un vin qui incite à en reprendre. Pour conclure son propos, il convient d'être attentif sur les éventuelles erreurs en neuromarketing, particulièrement avec les vins effervescents. *« Le cerveau aime établir des correspondances. Nous sommes tous des synesthètes, cela dépasse même les 5 sens »*. Et donc, avec l'acidité et la fraîcheur, attention aux associations ! *« Au-delà des capacités de la bulle à générer des sensations, attention aux mots sur les étiquettes, aux couleurs et aux formes. Et attention aux associations qui vont être éveillées ! Il s'agit qu'elles soient en cohérence avec le contenu de la bouteille »*.

DAVID LEFEBVRE

Juridique

Entretien professionnel avec les salariés

Depuis le mois de mars 2014, les employeurs ont l'obligation de réaliser un entretien professionnel avec leurs salariés, au minimum tous les deux ans. Cet entretien a notamment pour objet d'examiner les perspectives d'évolution professionnelle du salarié. À cette occasion, l'employeur doit également informer le salarié sur la validation des acquis de l'expérience (VAE), sur l'activité de son compte personnel de formation (CPF) et sur le conseil en évolution professionnelle (qui permet au salarié de se faire accompagner par un conseiller externe à l'entreprise afin de réfléchir sur son projet d'évolution professionnelle). À noter que toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site Internet de votre opérateur de compétence (www.ocapiat.fr). Outre cette obligation bisannuelle, l'employeur doit faire tous les 6 ans un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié. Ce délai de 6 ans s'apprécie par rapport à l'ancienneté du salarié dans l'entreprise. Cette nouvelle obligation étant en vigueur depuis le 7 mars 2014, c'est donc en théorie avant le 7 mars 2020 que l'employeur doit organiser l'état des lieux récapitulatif avec les salariés qui étaient déjà présents dans l'entreprise le 7 mars 2014. Cet état des lieux récapitulatif a pour objectifs de vérifier que le salarié a bien bénéficié des entretiens bisannuels au cours des 6 dernières années, et d'apprécier s'il a suivi au moins une action de formation et bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

À noter qu'en cas de non-respect de ces obligations, aucune sanction n'est prévue pour les entreprises de moins de 50 salariés (ce qui n'interdit pas au salarié de réclamer des dommages-intérêts devant le Conseil de Prud'hommes), alors que l'employeur d'au moins 50 salariés devra abonder le CPF du ou des salariés concernés à hauteur de 3 000 €.

STÉPHANE LUCEREAU



Traces écrites

Chantal Olivier, militante des écrits paysans

L'écriture est pour elle une seconde nature. Elle est aujourd'hui présidente honoraire de l'Association des écrivains et artistes paysans (AEAP)

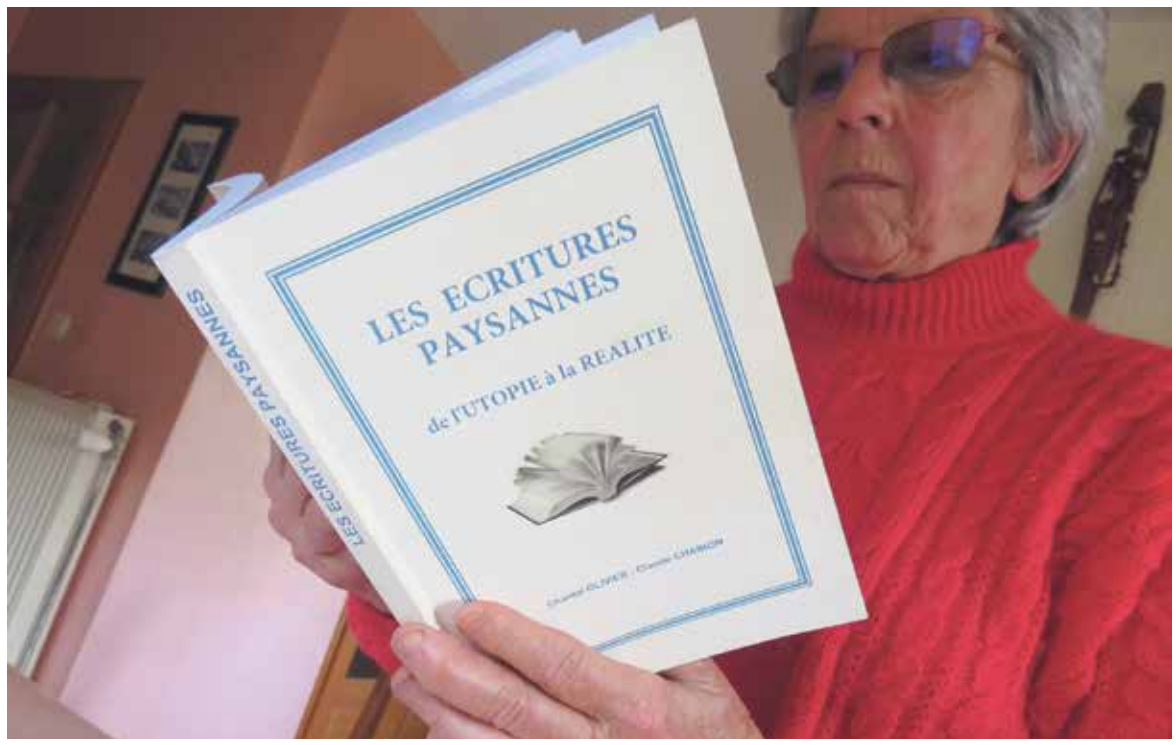


Écrivain et paysanne : c'est dans cette double image que Chantal Olivier se reconnaît.

Un esprit vagabond : c'est ainsi qu'on peut résumer la personnalité de Chantal Olivier. La présidente honoraire de l'Association des écrivains et artistes paysans (AEAP) laisse courir son regard sur les coteaux qui surplombent Nuits-Saint-Georges, en Côte-d'Or, dans la belle lumière d'une journée hivernale et ensoleillée. Elle a toujours eu envie d'aller voir ailleurs si elle y était. Dès son enfance, elle se voyait épouser un paysan, elle, la native de Chenôve qui n'avait pas de terres à offrir mais qui rêvait de partager une vie au grand air, rythmé par les saisons et les récoltes. Cette envie de s'ouvrir à une autre vie que la sienne prenait aussi la forme d'une échappée vers le spectacle : « *Petite, je me serai également bien vue danseuse. Quand je croisais les roulottes des bohémiens qui passaient, je voulais m'en aller avec celle qui avait un tutu !* » Que se soit vers la paysannerie ou la piste aux étoiles, Chantal voulait s'évader. Elle a finalement tracé un chemin quasi conforme à ses espérances de petite fille, en épousant Christian, agriculteur, et en trouvant dans l'écriture un autre véhicule pour partir loin, sans trop bouger pour autant.

Faire une synthèse

Ce lien avec l'écriture, il se traduit chez elle par l'envie de la pratiquer, mais aussi par celle de la faire vivre et circuler. Avec l'AEAP, fondée en 1972 par Jean Robinet, un agriculteur de Haute-Marne, Chantal Olivier a trouvé l'élément permettant de faire la synthèse entre la littérature et le monde paysan. Avec une conviction chevillée au corps : il n'y a pas d'antinomie entre la volonté d'être paysan et celle d'afficher des ambitions littéraires. Seuls quelques petits cercles intellectuels centrés sur leur nombril peuvent penser le contraire. Chantal Olivier, en tout cas, s'est attachée, ces dernières années, à démontrer toute la vitalité de ces écritures paysannes, dont elle a fait un livre, co-écrit avec Claude Chainon, et publié en 2007. Cette conviction n'est pas venue de nulle part : elle s'est construite au fil d'une jeunesse riche en expériences, au cours de laquelle la jeune femme qu'elle était alors a tenté de devenir institutrice, a été dactylo pour le compte d'une association qui s'occupait de jeunes délinquants, et est même partie en Israël, en 1968, pour se confronter à l'expérience de vie d'un kibboutz. « *J'ai toujours trouvé*», dit-elle, «*que dans notre société, il y avait trop d'injustices. J'avais envie d'une expérience de solidarité. Au kibboutz, ils avaient même proposé de me garder, mais je devais rentrer, j'allais me marier !* » Avec Christian, son mari, elle fait tourner un élevage de vaches laitières dans les Hautes-Côtes. La ferme, qui exploitait un total de cinquante hectares, vivait tant bien que mal et Chantal s'occupait de la comptabilité (en plus de la traite et des veaux), tout en militant au sein du CDJA (aujourd'hui les JA). Entre orges, colza et dix hectares de cassis, les vaches se révèlent bientôt être une charge trop lourde, il a fallu s'en séparer : « *Je les aimais, ces vaches*», avoue-t-elle, «*j'ai pleuré quand elles sont parties…* » Des vignes sont venues compléter l'exploitation par la suite.



Cette fan du sociologue Edgar Morin a produit, avec Claude Chainon, un ouvrage sur les écritures paysannes aux allures de manifeste.

Des œuvres au fond des tiroirs

Cette vie, pourtant bien remplie, ne comble pas totalement Chantal. Il lui manque ce plaisir de la lecture et de l'écriture qu'elle connaît depuis l'enfance. « *Très tôt*», se souvient-elle, «*je m'étais essayée à l'écriture poétique. Cela a toujours été pour moi le moyen d'exprimer les émotions* ». Au milieu des années soixante-dix, ce plaisir de l'écriture, alors confidentielle, se double d'une envie de partage. Chantal envoie des textes à Jean Robinet qui lui répond en l'invitant à rejoindre l'AEAP créée deux ans plus tôt. Elle adhère et assiste à son premier congrès en 1976. « *Ça m'a donné un coup de fouet, je me suis mise à écrire, alors que j'étais mère de deux jeunes enfants et qu'il y avait le travail sur la ferme*. » En 1994, elle accepte de prendre la vice-présidence de l'association, avant de devenir présidente en 2002, et pendant dix ans. Tout ce parcours, il s'appuie, lui aussi, sur le refus d'une forme d'injustice née de l'impression que les écrits paysans étaient systématiquement dévalorisés par le monde littéraire au sens large. Chantal Olivier a toujours eu à cœur de démontrer que cette forme de mépris de classe ne reposait sur rien de concret, sinon des préjugés. « *J'ai connu beaucoup de paysans qui écrivaient*», souligne-t-elle, «*mais qui laissaient leur travail au fond d'un tiroir, par peur du jugement. Moi j'étais fascinée par ce besoin qui était le leur d'exprimer des sentiments, dans un milieu où l'on place le travail au premier plan et où l'expression d'une sensibilité artistique n'est pas toujours bien vue*. » C'est là qu'on en revient à l'ouvrage cité plus haut, «*Écritures paysannes, de l'utopie à la réalité*». « *J'ai voulu écrire ce livre comme un témoignage envers ce que je considère comme une véritable aventure : la découverte de l'écriture paysanne, ce qu'elle est, ce qu'elle dit…* » L'ouvrage, fruit d'un travail de deux années et publié à compte d'auteur, va faire un tabac dans les rangs de l'AEAP, comme si les membres de l'association avaient trouvé là le manifeste par lequel ils pourraient se définir. Les deux co-auteurs ont tenté d'écrire pourquoi on peut parler d'écritures paysannes et comment elles se caractérisent. Chantal Olivier, membre du comité de lecture de l'AEAP pendant plus de trente ans, qui évaluait la valeur littéraire des auteurs souhaitant intégrer l'association, était bien placée pour tracer le portrait de ce type d'écriture. Aujourd'hui, elle aimerait qu'*Écritures paysannes, de l'utopie à la réalité*», sorte du cercle trop restreint de l'AEAP et soit accessible à un public plus large. Pour cela, il faudrait le rééditer, afin de laisser une trace. L'appel est lancé aux éditeurs…

Berty Robert
www.ecrivains-paysans.com

Une association pour témoigner de la vitalité littéraire paysanne

L'Association des écrivains et artistes paysans (AEAP) a été créée en 1972 par Jean Robinet, un agriculteur natif de la Haute-Saône et qui vécu en Haute-Marne. D'entrée, elle affichait une vocation bien précise : sortir les paysans de leur isolement en s'affirmant par l'écriture, tout en faisant partager une mémoire. La volonté était aussi de porter une autre image de la paysannerie, tout en allant à la rencontre de publics citadins. Les fondateurs ont créé une revue, nommée «*Le Lien*», mais aussi une bibliothèque, ils organisent des salons partout en France et, progressivement, ils ont agrégé autour d'eux d'autres formes artistiques, avec des musiciens, des conteurs, des peintres, des sculpteurs, des photographes. Elle fédère aujourd'hui 80 membres.